

Pour les relations internationales, Sybil, c'est à toi.

Commission Relations Internationales

34. Budget Primitif 2024 Coopération internationale

Sybil PÉCRIAUX : L'action menée par le Département de la Vienne a toujours démontré sa volonté d'ouvrir son territoire sur le monde. Elle concourt aux échanges d'expériences pour améliorer les pratiques et favoriser l'émancipation des jeunes grâce à ces dispositifs. On a trois importantes coopérations : l'Argentine avec un volet sécurité civile, le Togo avec la gestion des déchets, plus les actions de jeunesse dont a parlé Pascale, et le Canada avec un gros volet sur l'Acadie et le tourisme. On continue à aller chercher des financements, entre autres, le FICOL, qui nous permettent de faire ces actions. On vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 463 000 € dans lesquels sont effectivement inclus 291 000 € du FICOL.

Alain PICHON : Merci. Des questionnements ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport 34 est adopté. Merci Sybil.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

BUDGET PRIMITIF 2024
COOPERATION INTERNATIONALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission Relations Internationales s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du
Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la politique publique de coopération
internationale :

- d'inscrire un crédit de paiement de 463 000 € en dépenses de fonctionnement,
- d'inscrire en recettes la somme de 79 000 € correspondant au versement par l'Agence
Française de Développement du solde du financement relatif au projet Facilité de
Financement des Collectivités Territoriales (FICOL) en Argentine,
- d'autoriser la prise en charge des frais d'accueil des délégations étrangères et des
personnes invitées aux manifestations dans le cadre de la politique de coopération
internationale.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 36
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAULT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY, Grégory VOUHÉ
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000008989-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement
Direction des Sports et de la Coopération Internationale

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 COOPERATION INTERNATIONALE

■ ■
■

1/ Périmètre d'intervention de la politique publique

L'action extérieure menée par le Département de la Vienne a toujours démontré sa volonté d'ouvrir son territoire sur le monde. Elle favorise une meilleure connaissance et un meilleur dialogue entre des populations que tout pourrait différencier. Elle concourt aux échanges d'expériences pour améliorer les pratiques et favorise l'émancipation des jeunes grâce à ses dispositifs d'aide à la mobilité internationale.

La politique publique de coopération internationale comprend les domaines d'interventions suivants :

- soutenir des actions de coopération solidaires et partenariales,
- favoriser le renforcement d'une conscience européenne et internationale en offrant aux jeunes une expérience internationale,
- utiliser l'ouverture au monde pour valoriser le Département de la Vienne et développer son attractivité,
- renforcer l'exercice des compétences départementales par des échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec l'étranger.

2/ Grandes orientations pour le budget 2024

L'année 2024 sera marquée par la poursuite et le développement des projets avec principalement 4 partenaires du Département :

Argentine (Province de Jujuy)

Poursuite du projet Facilité de Financement des Collectivités Territoriales (FICOL) dans l'accompagnement de la Province de Jujuy dans sa stratégie de gestion de crises et de prévention des risques incendie dans les zones de forêts primitives.

Canada (Nouveau-Brunswick)

- mise en place d'un programme en faveur de jeunes pour la promotion de la francophonie en lien avec le Nouveau-Brunswick, La Louisiane et la Nouvelle-Ecosse,
- participation au Congrès Mondial Acadien en août 2024 dont le but sera de faire la promotion du tourisme dans la Vienne, notamment autour des fermes de « la ligne acadienne » d'Archigny.

Togo (Commune de Wawa 1)

Poursuite du projet FICOL sur l'adressage, la gestion des déchets et la mise en place d'une radio communautaire :

- accueil sur place d'un volontaire de solidarité internationale, spécialiste en cartographie, ayant pour mission la mise en place des outils de diagnostic et digitalisation des données, afin d'établir la cartographie de la ville de Badou par quartier et nom de rue,
- recrutement d'un volontaire en service civique pour promouvoir et sensibiliser la population au projet relatif à la gestion des déchets dans la commune de Wawa 1.

Autriche (Land de Styrie)

Land de Styrie : relance du partenariat avec pour axes principaux les énergies vertes et l'éducation conformément à la convention de partenariat.

3/ Synthèse budgétaire par programme

La proposition budgétaire 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Programme / Action	Données en €		
	Fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition 2024
Total	295 359	931 262	463 000

La forte variation entre le CA 2022, le CA estimé 2023 et le BP 2024 s'explique, entre autres, par les 2 projets FICOL menés en matière de coopération internationale avec la Commune de Wawa 1 au Togo et avec la Province de Jujuy en Argentine.

4/ Présentation plus détaillée des programmes

Soutenir des actions de coopération solidaires et partenariales

Un soutien technique et financier sera apporté aux projets menés par les associations et les collectivités territoriales en lien avec les territoires partenaires du Département.

Le Département de la Vienne peut également soutenir dans leur fonctionnement l'ensemble des comités de jumelage qui entretiennent une coopération avec le Burkina Faso.

Favoriser la mobilité internationale des jeunes

Des dispositifs concrets sont mis en place pour offrir aux jeunes, dans le cadre du collège ou de leur cursus scolaire, une expérience internationale.

- **Collégiens** : reconduction du soutien aux échanges scolaires internationaux des collégiens de la Vienne destiné à tous les projets qui remplissent le critère d'échange avec réciprocité. Ces échanges entre collèges peuvent être organisés sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Le montant attribué est de 50 € par élève et l'aide est limitée à 50 élèves par collège et par an. Selon les mêmes critères d'attribution, une aide exceptionnelle pourrait être étudiée pour une mobilité internationale hors de l'Union Européenne.
- **Etudiants** : dispositif Campus Mouv'86 : soutien financier qui permet, selon des critères d'attributions définis, à des étudiants de la Vienne de réaliser des stages ou des périodes d'études dans un pays partenaire du Département ainsi qu'en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. Le montant de cette aide est plafonné à 150 € par mois pour une durée maximum de 10 mois.

Participer à des échanges d'expériences et renforcer l'attractivité de la Vienne

Le Département souhaite renforcer l'exercice de ses compétences en actualisant et modernisant ses pratiques par des échanges d'expériences afin d'en accroître la qualité.

Argentine (Province de Jujuy)

Poursuite du projet FICOL relatif à l'échange d'expertise dans le domaine de la sécurité civile. Ce projet est financé à hauteur de 395 000 € par l'Agence Française de Développement (AFD) et a pour partenaire la Province de Jujuy, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne (SDIS 86) et le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers (CHU). Le Département assure la coordination de ce projet. Une évaluation finale de ce projet est prévue en 2024. Dans le contexte de cette évaluation, un avis devra être émis sur la mise en œuvre d'un FICOL 2 dont le thème devrait être la télémédecine d'urgence.

Autriche (Land de Styrie)

Relance du partenariat et signature du renouvellement de la convention de coopération avec pour axes principaux les énergies vertes et l'éducation.

Togo

Projet FICOL sur l'adressage, la gestion des déchets dans la commune de Wawa 1 et la mise en place d'une radio communautaire, financé à hauteur de 708 595 € par l'Agence Française de Développement. La coordination du projet sera assurée par le Département de la Vienne.

Nouveau-Brunswick

Participation au Congrès Mondial Acadien du 10 au 18 août 2024 dont le but sera de promouvoir le tourisme dans la Vienne.

Missions envisagées en 2024 : Autriche, Argentine, Canada et Togo.

Je vous propose, au titre du budget primitif 2024 relatif à la politique publique de coopération internationale :

- **d'inscrire un crédit de paiement de 463 000 € en dépenses de fonctionnement,**
- **d'inscrire en recettes la somme de 79 000 € correspondant au versement par l'Agence Française de Développement du solde du financement relatif au projet FICOL en Argentine,**
- **d'autoriser la prise en charge des frais d'accueil des délégations étrangères et des personnes invitées aux manifestations dans le cadre de la politique de coopération internationale.**

▪ ▪
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE) (1 ligne par imputation)

DEPENSES	MONTANT en euros	IMPUTATION
Campus Mouv'86	7 500	65131-048-65
Echanges scolaires des collèges	15 000	657382-048-65
Subvention Comités de Jumelage Burkina Faso	30 000	65748-048-65
Subvention associations	15 000	65748-048-65
Transports des Elus	20 000	65312-048-65
Transports des agents du Département	20 000	6251-048-011
Accueil délégations	20 000	6234-048-011
Prestations de services	12 500	6288-048-011
Frais de colloques et séminaires	2 000	6185-048-011
Projet FICOL Argentine / AFD	149 280	6234-048-011
Projet FICOL Togo / AFD	141 720	657348-425-65
Congrès Mondial Acadien	30 000	6288-048-011

Nous passons à la Commission des Finances.

Commission des Finances

35. Budget Primitif 2024 Fonctionnement des groupes d'élus du Conseil Départemental

Claude EIDELSTEIN : Il s'agit du rapport habituel sur le fonctionnement des groupes d'élus.

Alain PICHON : Idem que d'habitude.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

BUDGET PRIMITIF 2024
FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire un crédit de paiement de 71 400 € au Budget Primitif 2024 au titre des frais de fonctionnement et d'investissement des groupes d'élus.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 36
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAULT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER

ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY, Grégory VOUHÉ
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000008990-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Cabinet

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



1/ Périmètre d'intervention

Le Conseil Départemental est constitué depuis le 1^{er} Juillet 2021 de deux Groupes d'Elus :

- Groupe des Élus de la Majorité Départementale : Union pour la Vienne, 30 membres,
- Groupe « La Vienne en Transition », 4 membres.

Sur les 38 élus composant l'Assemblée, quatre élus n'ont pas manifesté d'intention particulière d'adhérer à l'un de ces groupes.

Conformément à l'article L3121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, la rémunération des collaborateurs des groupes d'élus est calculée sur la base de 30 % maximum du montant total des indemnités versées annuellement aux Conseillers Départementaux.

Ainsi un crédit de 314 456 € est prévu pour 2024 concernant la rémunération des collaborateurs des deux groupes d'élus (cf. rapport budget sur le personnel départemental).

Par ailleurs, l'Assemblée délibérante a fixé, par délibération du Conseil Départemental du 19 Juillet 2021, à 2 100 € par élu le montant des frais de fonctionnement affecté à chaque groupe. C'est donc un crédit de 71 400 € qui figure au Budget Primitif 2024.

2/ Synthèse Budgétaire

Le crédit global affecté au fonctionnement des deux groupes d'élus, en 2024, s'élèvera à 385 856 €, réparti entre les deux groupes.

La proposition budgétaire 2024 peut se résumer dans les tableaux ci-dessous :

Groupe des élus de la Majorité Départementale / Union pour la Vienne (30 membres)	344 900 €
Rémunération du personnel	281 900 €
Frais de fonctionnement (mise à disposition d'un local administratif ou loyer, acquisition de matériel, frais d'affranchissement, documentation, électricité...) et investissement	63 000 €
Groupe des élus « La Vienne en Transition » (4 membres)	40 956 €
Rémunération du personnel	32 556 €
Frais de fonctionnement (mise à disposition d'un local administratif ou loyer, acquisition de matériel, frais d'affranchissement, documentation, électricité...) et investissement	8 400 €

Je vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 71 400 € au Budget Primitif 2024 au titre des frais de fonctionnement et d'investissement des groupes d'élus.



Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	<u>65 400 €</u>	<u>65-65862</u>
	<u>3 000 €</u>	<u>21-0202-2188</u>
	<u>3 000 €</u>	<u>21-0202-21838</u>

Le 36, Marie.

36. État des lieux de l'égalité entre les femmes et les hommes : Rapport sur la situation 2023 et plan d'actions 2024-2026

Marie-Renée DESROSES : Étant donné que ce rapport représentait la situation en 2023 avec un plan d'action que l'on met en place pour 2024-2026, il a été présenté en détail hier lors de la Commission finances, sauf s'il y a des questions.

Alain PICHON : Des demandes de prise de parole ? Je vous propose de prendre acte du rapport 36 présenté dans le détail hier.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**ÉTAT DES LIEUX DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :
RAPPORT SUR LA SITUATION 2023 ET PLAN D'ACTIONS 2024-2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport de situation comparée 2023 et du plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes 2024-2026, joint en annexe.

Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAULT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoit COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoit PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légimité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000008991-DE
Date de publication	12/04/2024

PLAN

d'actions

pour l'égalité

femmes-hommes



Rapport de situation
comparée 2023

2024-2026

Édito	4
Partie 1 – État des lieux de l'égalité femmes – hommes	7
Partie 2 – Plan d'actions 2024-2026	19
Annexes	43

Édito

En 2023, le Conseil Départemental a mis en place un Comité de Pilotage Egalité femmes-hommes composé d'élus qui ont exprimé leur souhait de mener un travail de fond sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département.

Ce comité de pilotage, que j'ai l'honneur de présider, s'est réuni deux fois au cours du 1^{er} semestre 2023. Il s'est d'abord fixé pour objectif l'exemplarité de la collectivité avant de pouvoir envisager un rôle de meneur sur le territoire.

En tant qu'employeur majeur du territoire, le Département dispose ainsi d'une responsabilité importante dans l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, inscrit dans l'article 1^{er} de la Constitution de 1958.

Le comité de pilotage Egalité femmes-hommes a souhaité concrétiser cette responsabilité au sein d'une stratégie pluriannuelle en faveur de l'égalité professionnelle associant des agents de la collectivité.

Dans le cadre de la démarche Intelligence Collective mise en place au sein de l'administration, 6 agents volontaires, femmes et hommes, issus des différentes directions générales adjointes, ont ainsi intégré le comité de pilotage Egalité, réuni trois fois au cours du 2nd semestre, sous la forme d'un groupe projet mixte ayant pour mission de contribuer à la préparation de ce Plan égalité professionnelle 2024-2026.

Ce mode d'élaboration, inédit à bien des égards, nous a permis, au-delà des obligations définies par le législateur, d'enclencher une véritable dynamique qu'il nous appartient à tous, élus comme agents, de poursuivre et de mettre en œuvre à travers les actions du Plan égalité professionnelle 2024-2026.

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le Plan égalité professionnelle définit, pour une période maximale de 3 ans, la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés en matière de ressources humaines entre les femmes et les hommes.

Il est constitué de quatre axes :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le plan d'actions contient une partie diagnostic qui s'appuie sur les indicateurs du Rapport Social Unique, en particulier sur les indicateurs comparés suivants : conditions générales de l'emploi, évolution de carrière, rémunérations, formation, organisation du temps de travail, conditions de travail et congés, actes de violence ou de harcèlement.

Dans le cadre du dialogue social, le Comité Social Territorial, est informé chaque année de l'état d'avancement des actions inscrites au plan. Le plan d'action est rendu accessible aux agents par voie numérique et par tout autre moyen.

En cette année 2024, année du 80^{ème} anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes, je me réjouis tout particulièrement de l'adoption de ce plan qui traduit l'engagement du Département en faveur du respect des droits constitutionnels des femmes.

Cette feuille de route pluriannuelle en faveur de l'égalité professionnelle constitue une opportunité de rendre cohérente et visible, en interne comme auprès des partenaires, des personnes candidates à une offre d'emploi, ou de nos concitoyens, la politique RH en matière d'égalité femmes-hommes, en proposant des axes d'évolution et d'amélioration ainsi qu'une méthode dédiée pour 2024-2026.

Et pour diffuser cette ambition au sein de l'ensemble des agents, l'accent sera mis en 2024 sur la constitution d'un réseau de référents Egalité, en liaison avec la Délégation départementale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

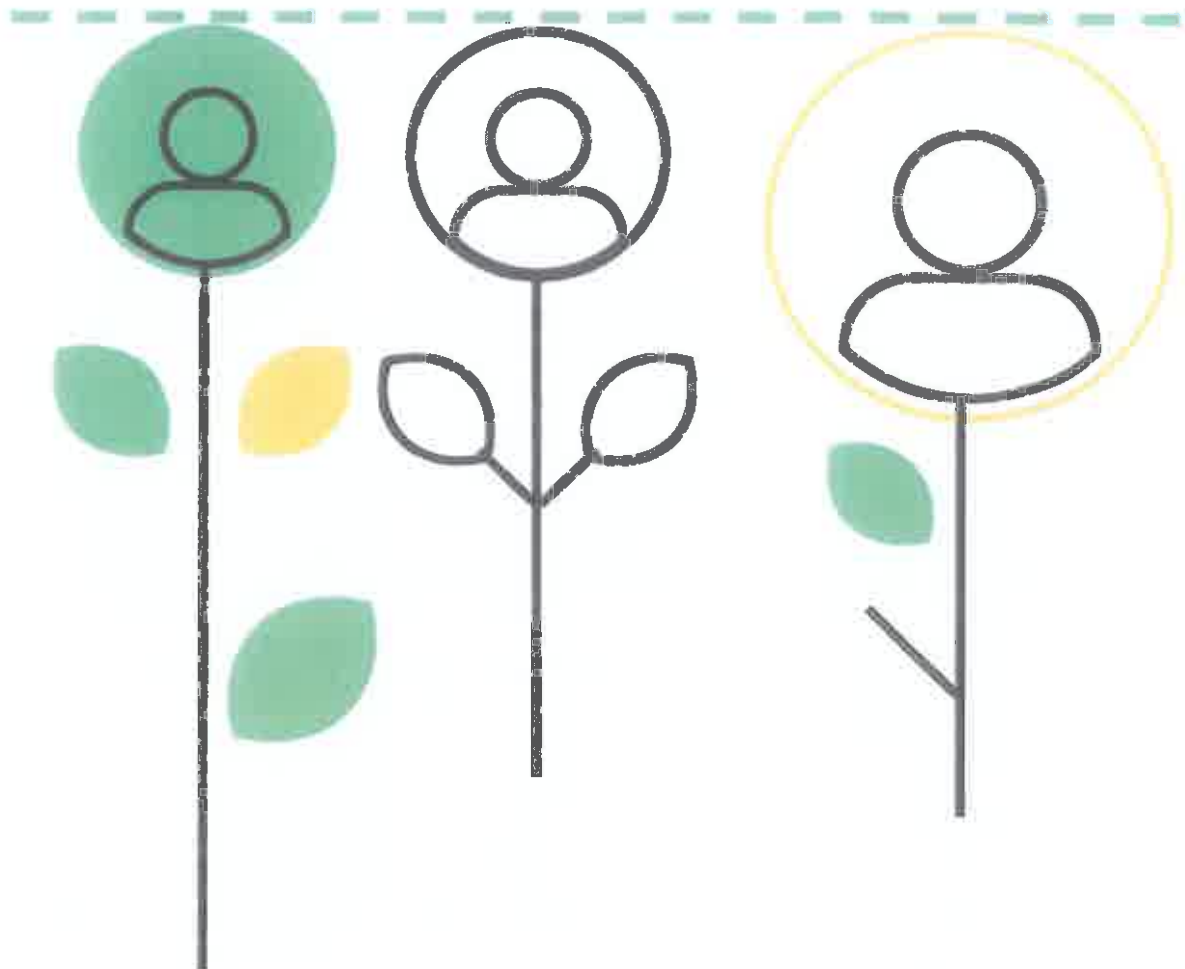
Marie DESROSES
Vice-Présidente du Conseil Départemental
en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

Pour mener à bien ce plan d'actions, le pilotage du suivi des actions et de l'évaluation des résultats sera confié au Comité de pilotage Egalité femmes-hommes.

Plusieurs actions susceptibles d'être mises en place en concertation avec les agents ont été pré-identifiées et pourront intégrer la démarche Intelligence Collective sous différentes formes (expérimentations, mise en lien avec d'autres projets du volet managérial, constitution d'un nouveau groupe projet).

Partie 1

État des lieux de l'égalité femmes – hommes



Le rapport de situation comparée (RSC) 2023 est composé d'une série d'indicateurs sexués portant sur les ressources humaines d'une organisation. Il répond à 3 objectifs :

- **Mesurer les écarts** : quelle est la situation des femmes et de celles des hommes ? L'évolution des écarts est-elle positive ou négative ?
- **Comprendre les écarts** : pour déterminer s'ils sont conjoncturels ou structurels, s'ils relèvent de la compétence employeur, ou s'ils sont liés à l'existence de stéréotypes sexués.
- **Corriger les écarts** : la perception et l'explication, même partielle, des écarts va permettre de définir des objectifs de progrès et les actions à mener à court et moyen terme, dans le cadre du dialogue social.

Les indicateurs du RSC sont définis par le décret n°2013-1313 du 27 décembre 2013 relatif au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes dans la fonction publique. La liste a été complétée par l'arrêté du 12 août 2019 fixant la liste des indicateurs du rapport sur l'état de collectivité prévu à l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La liste des indicateurs s'organise en 7 sous-thèmes :

- Les conditions générales d'emploi,
- La rémunération,
- La formation,
- Les conditions de travail et congés,
- Evolution de carrière,
- L'organisation du temps de travail,
- Les violences sexistes et sexuelles.

Ces indicateurs vont permettre de mesurer la situation comparée des femmes et des hommes et de mettre en évidence les éventuelles situations d'inégalité.

Les données présentées dans ce rapport sont extraites du dernier Rapport Social Unique (RSU) 2022, données recueillies au 31 décembre 2022.

Sont comptabilisés dans ce rapport les agents employés par la collectivité sur emploi permanent. Les assistantes familiales et assistants familiaux ne sont pas comptabilisés, hormis dans l'encadré qui leur est consacré.

Données du bilan social 2022

Effectifs sur emploi permanent

TITULAIRES

59 % soit 684 femmes titulaires

41 % soit 474 hommes titulaires

CONTRACTUELS SUR POSTES BUDGETAIRES PERMANENTS

77 % soit 33 femmes contractuelles

23 % soit 10 hommes contractuels

6 agents sur 10 sont des femmes



soit **717 femmes**

soit **484 hommes**

EFFECTIFS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

693,3 femmes en ETP

481,8 hommes en ETP

Âge des effectifs

ÂGE MOYEN

48 ans et 4 mois
pour les femmes

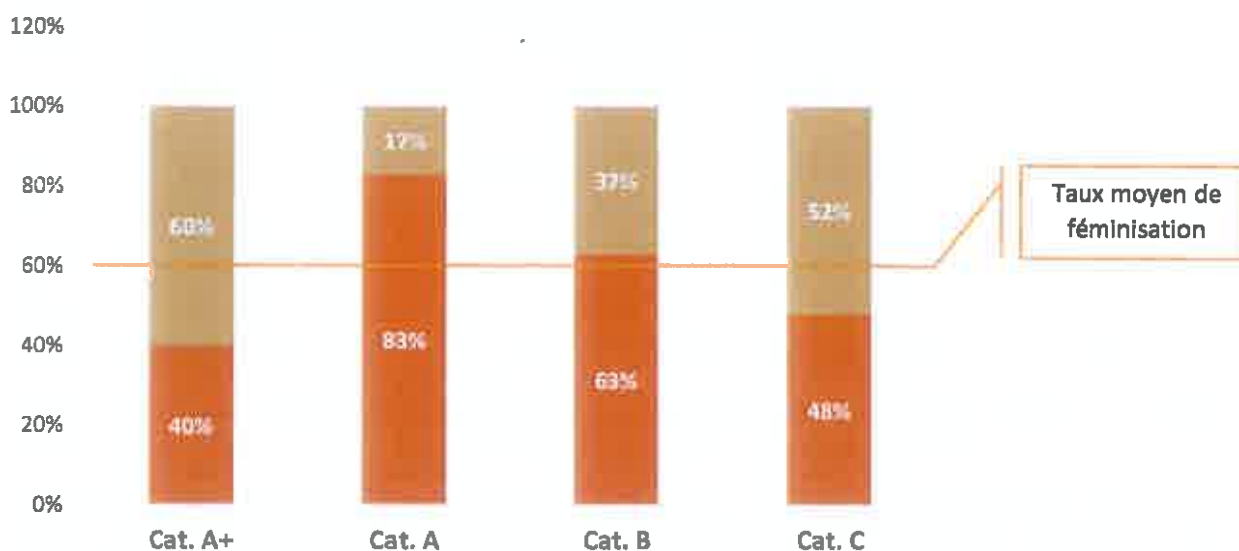
49 ans et 9 mois
pour les hommes



49 % des femmes ont 50 ans ou plus
56 % des hommes ont 50 ans ou plus

Catégories hiérarchiques

PART DES FEMMES ET DES HOMMES PAR CATÉGORIE



L'accès aux emplois fonctionnels

Le Département emploie 5 agents sur emploi fonctionnel, dont 2 femmes et 3 hommes.

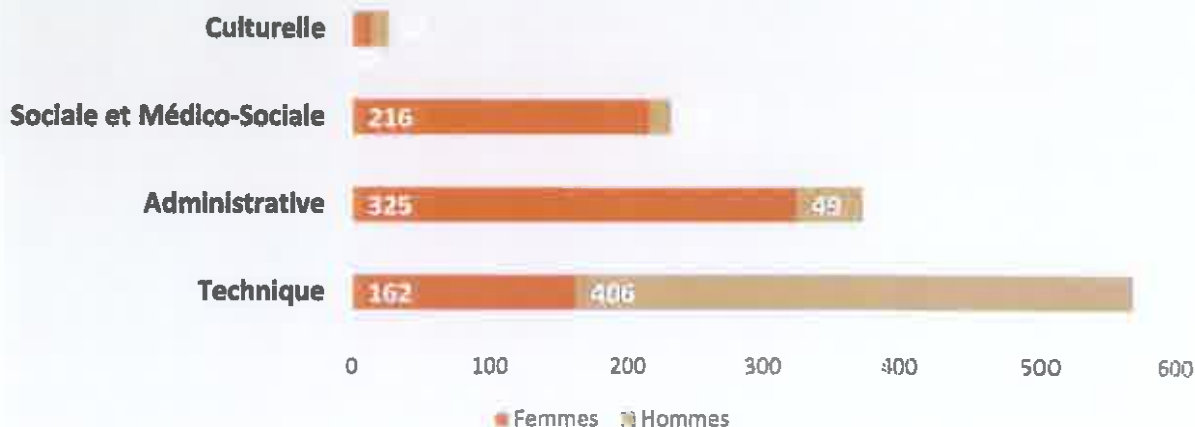
Le recrutement d'une directrice générale adjointe et d'un directeur général adjoint en 2022, suite aux départs à la retraite de 2 hommes occupant des fonctions de DGA, a permis au Département d'atteindre un **taux de féminisation des emplois de direction de 40 %**, conformément à la loi Sauvadet du 12 mars 2012.

Filières

TAUX DE FEMINISATION PAR FILIERES



EFFECTIFS PAR FILIERES



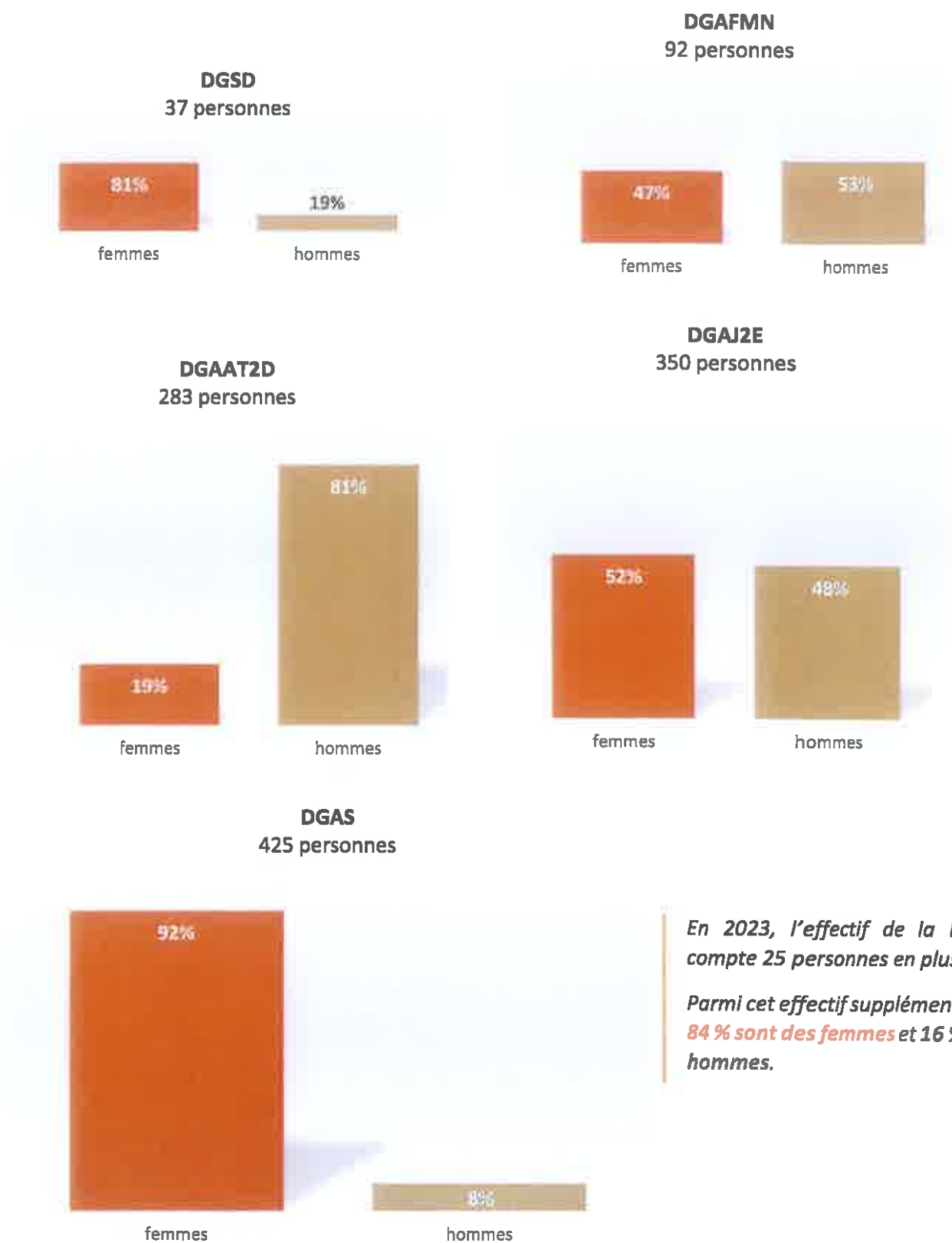
Près de 84 % des hommes relèvent de la filière technique

Les assistantes et assistants familiaux

Le Département emploie 234 assistants familiaux. Parmi ces 234 personnes, on compte 200 assistantes familiales et 34 assistants familiaux.

Le taux de féminisation de ce métier est 85 %. Ce taux est stable par rapport à 2021 et est même en légère baisse (moins 3 points) par rapport à 2020.

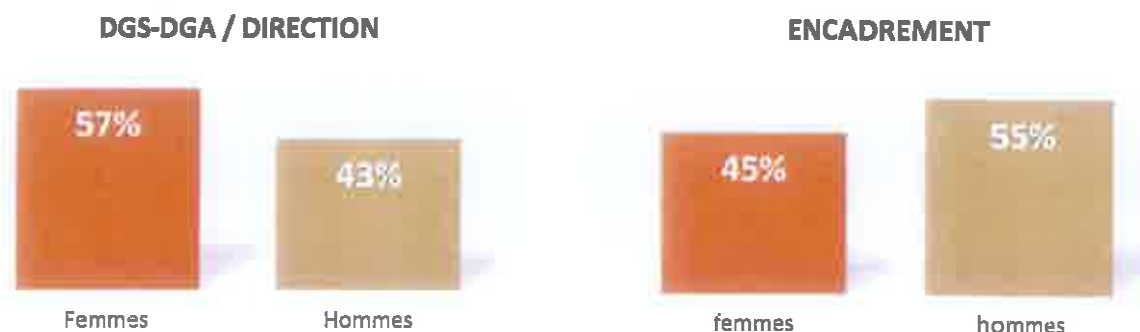
Répartition des effectifs par DGA



En 2023, l'effectif de la DGAS compte 25 personnes en plus.

Parmi cet effectif supplémentaire, 84 % sont des femmes et 16 % des hommes.

Fonctions



Avancements de carrière

Avancements de grade

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agents promus	17	4	4	4	23	20
Agents promouvables	72	11	39	20	102	81
Ratio promus / promouvables	24 %	36 %	10 %	20 %	22,5 %	25 %

Parmi les agents titulaires, **6 % des femmes** et **6 % des hommes** ont bénéficié d'un **avancement de grade**.

Promotion interne

11 femmes
dont **10 lauréates à un concours**

8 hommes
dont **4 lauréats à un examen professionnel**

Arrivées

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	3	2	4	2	18	2
Technique		3		2	12	23
Culturelle			2	1		
Sociale	11					
Médico-Sociale	5					
TOTAL	19	5	6	5	30	25

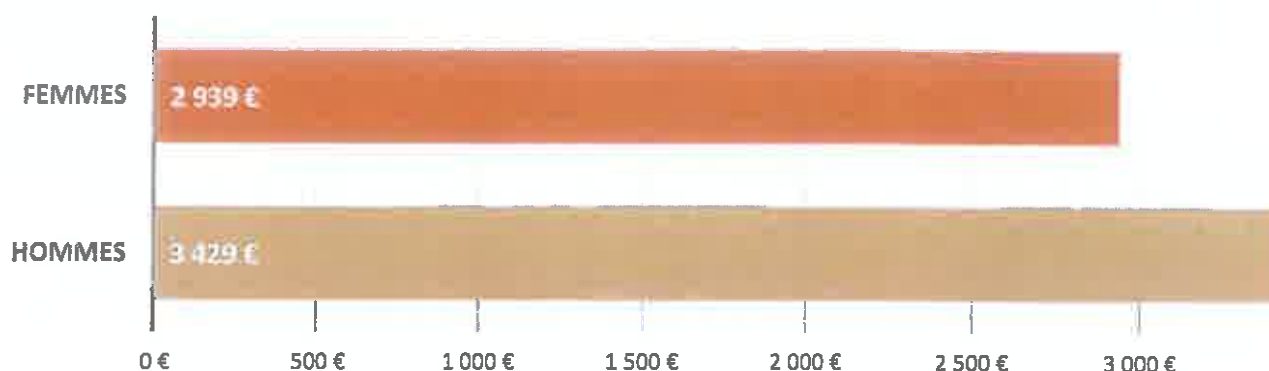
Fonctionnaires

Femmes	50
Hommes	32

Contractuels permanents

Femmes	5
Hommes	3

Salaire brut moyen



En 2022, l'écart de rémunération brute entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes et à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente, est de 14 %. Toutefois, cet écart s'explique, pour partie, par l'impact sur la paye d'une activité exercée à temps partiel.

Les 10 rémunérations les plus hautes

Le cumul des 10 rémunérations brutes les plus hautes s'élève à 862 298 € en 2022. 3 femmes et 7 hommes figurent parmi ces 10 rémunérations les plus élevées.

Rémunération brute moyenne par équivalent temps plein

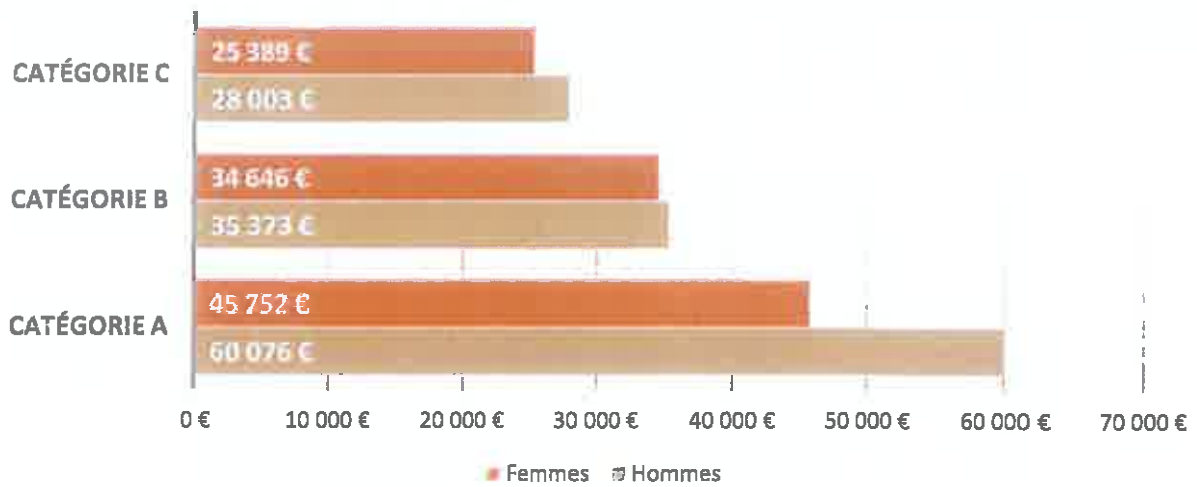
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	46 090 €	55 530 €	35 306 €	38 502 €	27 656 €	27 058 €
Technique	53 924 €	56 122 €	33 851 €	35 340 €	22 858 €	28 053 €
Sociale	39 643 €	41 484 €				
Médico-Sociale	46 749 €		29 164 €	s*		
Culturelle	50 620 €	47 283 €	30 984 €	30 927 €	27 722 €	27 992 €
Sportive				s*		

Salaire brut moyen par catégorie

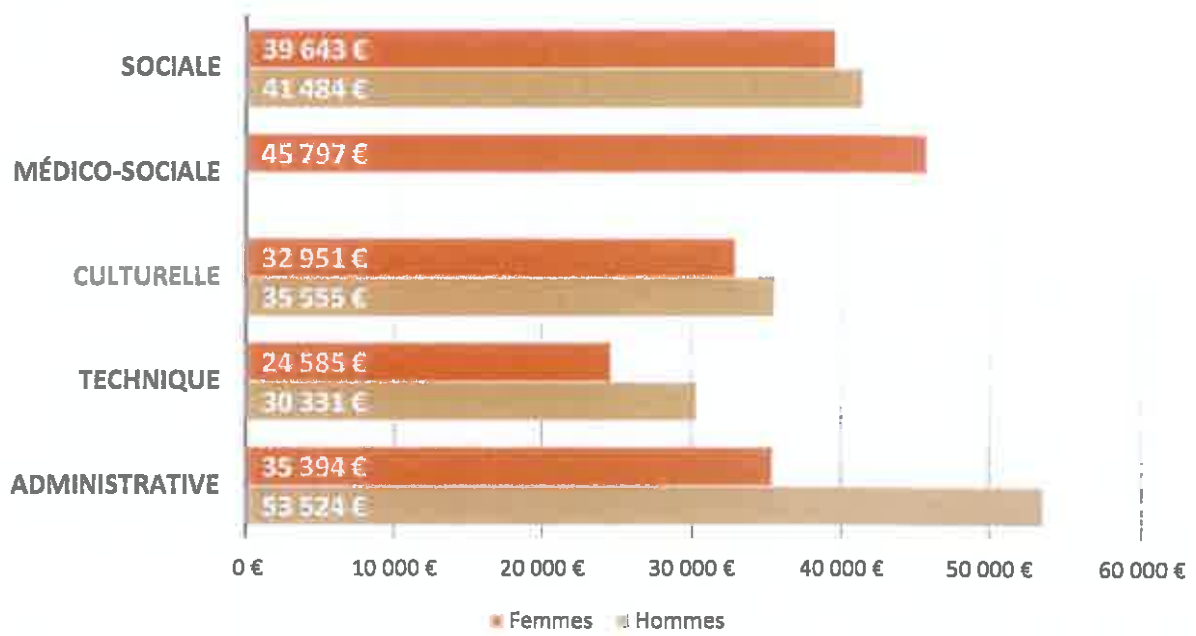
L'écart moyen de rémunérations entre les femmes et les hommes masque des disparités en fonction des filières et des catégories hiérarchiques.

Ainsi, on constate des situations d'égalité salariale entre les agents de catégorie C des filières administrative et culturelle, ou encore entre ceux de catégorie B de la filière culturelle.

* Secret statistique en dessous de 2 etp



Salaire brut moyen par filière

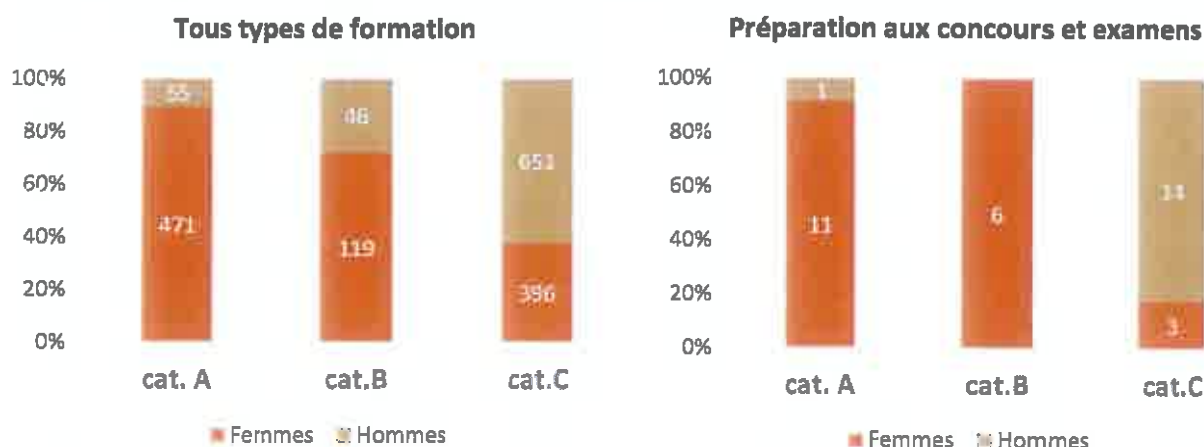


Formation

54 % des personnes ayant suivi une formation sont des femmes



Répartition par catégorie parmi les agents ayant suivi une formation en 2022



Alors que les femmes recourent majoritairement à la formation en catégorie A et B, elles constituent moins de 40 % des effectifs formés en catégorie C.

Temps partiel

94 % des personnes à temps partiel sont des femmes



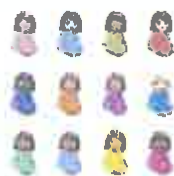
Télétravail

86 % des personnes en télétravail sont des femmes



Congés familiaux

Congés maternité



21

Congés paternité



18

1 579 jours de congé maternité
151 jours de congé paternité

Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)

427 agents permanents dont 66 % de femmes et 34 % d'hommes ont été absents au moins un jour pour autorisation spéciale (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives...).

Le nombre de jours d'Autorisations Spéciales d'Absences des femmes est 2 fois supérieur à celui des hommes (1 008 jours pour les femmes contre 507 jours pour les hommes).

Absentéisme pour raisons de santé

Absence médical compressible

	Accidents de travail				Maladie ordinaire	
	Accidents de service		Accidents de trajet		Agents	Jours
	Agents	Jours	Agents	Jours		
Femmes	18	489	5	383*	443	9 315
Hommes	28	1 005	3	0	277	4 724
TOTAL	46	1 494	8	383	720	14 039

*dont 365 jours liés à des accidents de travail survenus avant 2022

84 % des accidents de service concernent des agents de la filière technique, masculinisée à 60 %.

Accidents de travail, taux d'occurrence

Hommes	Ensemble des agents	Femmes
6,4	4,4	1,9

Violences sexistes et sexuelles

Harcèlement sexuel

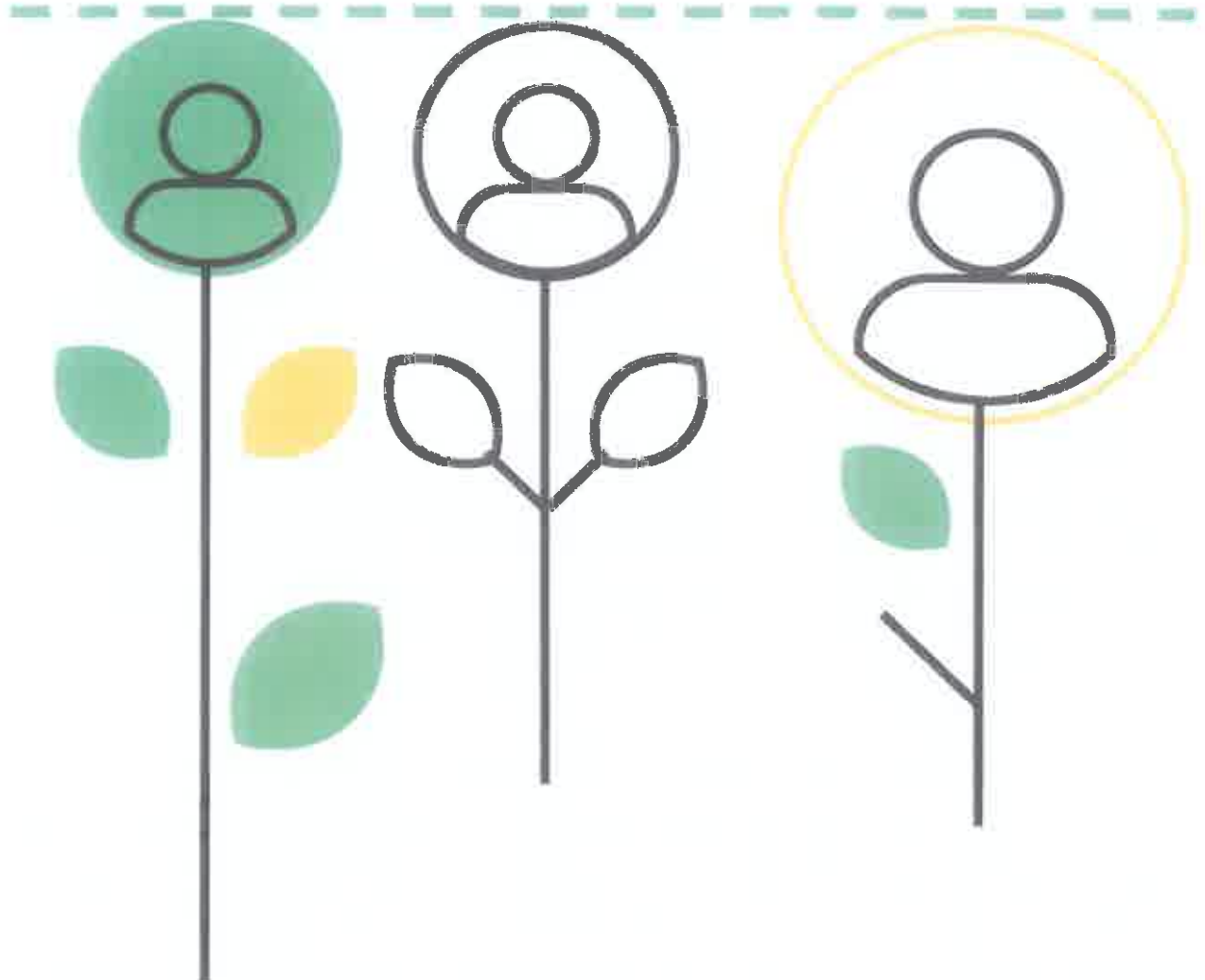
1 signalement

Agissement sexiste

1 signalement

Partie 2

Plan d'actions 2024 – 2026



SOMMAIRE

Axe 1. Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération	21
Action 1. Mettre en place un outil d'analyse des écarts de rémunération selon le modèle réalisé par la DGFAP	21
Action 2. Mettre en place l'index égalité professionnelle prévu pour la fonction publique territoriale	23
Action 3. Evaluer les effets de la mise en place du RIFSEEP en matière d'égalité salariale	25
Axe 2. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emploi, grades, emplois et formations	26
Action 1. Recueillir le ressenti des agentes et des agents en matière de parcours professionnel et mixité des métiers	26
Action 2. Valoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité et développer des actions innovantes	28
Action 3. Faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux formations	30
Action 4. Favoriser la mixité au travail	31
Axe 3. Faciliter l'articulation vie professionnelle – vie personnelle	32
Action 1. Amorcer une réflexion sur la culture managériale de la collectivité en termes de temps de travail	32
Action 2. Informer les agents des règles, des effets et des possibilités en matière de congés familiaux et temps partiel	34
Action 3. Développer des actions spécifiques en faveur des personnes ayant des charges familiales	35
Action 4. Encourager le sport au travail sur les différents sites de travail	36
Axe 4. Prévenir et lutter contre les agissements et les violences sexistes et sexuelles	37
Action 1. Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes	37
Action 2. Développer une culture de l'égalité visant à lutter contre les discriminations et agissements sexistes	39

Axe 1. Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération

AXE 1 Action 1	Mettre en place un outil d'analyse des écarts de rémunération selon le modèle réalisé par la DGFAP
Objectif	Garantir une égalité salariale entre les femmes et les hommes
Contexte	<p>Aujourd'hui en France, des inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans le monde du travail demeurent. Ainsi, bien que les écarts entre les femmes et les hommes tendent à se réduire depuis plusieurs années, en 2022, le salaire net mensuel moyen des femmes est inférieur à celui des hommes de : -15 % dans le privé et -13% dans la fonction publique (données <i>Rapport annuel Egalité professionnelle dans la fonction publique, 2022</i>).</p> <p>Au sein de la collectivité, le salaire brut moyen des femmes est inférieur de 14% à celui des hommes. Cet écart est supérieur à celui existant au sein de la fonction publique dans son ensemble et de la FPT, en particulier. Surtout, il masque des disparités en fonction des catégories hiérarchiques et des filières.</p> <p>Parmi les agents qui perçoivent les 10 plus hautes rémunérations annuelles de la collectivité, le nombre de femmes est de 3.</p> <p>De la même manière que la publication du montant des 10 plus hautes rémunérations et de sa répartition genrée est devenue obligatoire, les collectivités territoriales de plus 50 agents vont devoir publier tous les ans, à partir de septembre 2024, sur leur site internet les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour y remédier (Loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique).</p>
Description de l'action	<p>Les causes des écarts de rémunération sont multiples et doivent être précisément identifiées et analysées au plus proche des personnels, titulaires et contractuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecartés liés à la quotité du temps de travail, - Ecartés liés à la différence de représentation des femmes et des hommes au sein des cadres d'emploi, - Ecartés liés à la composante indemnitaire, dont les écarts liés aux heures supplémentaires, - Ecartés de rémunération entre les personnels titulaire et contractuels. <p>Il s'agit d'établir un état des lieux de rémunérations qui puissent servir de référentiel pour comparer la situation annuelle de la collectivité dans le temps et se situer vis-à-vis des autres employeurs publics.</p> <p>A cet effet, la DGFAP a mis en place un outil de calcul d'indicateurs de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Il permet d'établir des statistiques sur les effectifs, les rémunérations et leurs écarts et d'analyser de manière détaillée l'effet temps partiel, l'effet ségrégation des cadres d'emploi et les effets primes sur les rémunérations.</p>

	<p>Cet outil Excel est mis à disposition des employeurs publics (gratuit). Pour les employeurs dont la paie n'est pas faite par la DGFIP, il convient de réaliser l'importation des données de rémunération via l'outil de nomenclature de la DGFAP.</p> <p>Cette étape pourra être réalisée au 1^{er} semestre 2024 afin de pouvoir bénéficier dès fin 2024 d'un outil de suivi statistique et d'analyse des écarts de rémunération.</p> <p>Il servira à alimenter la publication annuelle des écarts de rémunération de la collectivité et sera intégré dans l'état de situation comparée entre les femmes et les hommes du rapport social unique.</p>		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	DTN, direction communication, organisations syndicales, Etat	Concertation	
Indicateurs de résultats	Statistiques annuelles genrées	Etat d'avancement	□□□□

Calendrier de réalisation : 2024

AXE 1 Action 2	Mettre en place l'index égalité professionnelle prévu pour la fonction publique territoriale
Objectif	<p>Se mettre en conformité avec l'obligation de publication d'un index égalité professionnelle issue de la loi « parité dans la fonction publique ».</p>
Contexte	<p>La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique prévoit, sur le modèle du secteur privé, la mise en place d'un index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique.</p> <p>Les administrations de plus de 50 agents devront publier tous les ans sur leur site internet des indicateurs sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour les supprimer. En cas de non-respect de la publication, une contribution forfaitaire est due. Cette mesure est applicable à partir de septembre 2024 pour les collectivités territoriales concernées.</p> <p>Si ces chiffres sont inférieurs à une cible définie par décret, des objectifs de progression de chacun de ces indicateurs seront fixés et publiés. Les employeurs disposeront alors de trois ans pour atteindre cette cible. À défaut, ils pourront se voir appliquer une pénalité financière pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale.</p> <p>Le décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat définit ces indicateurs pour l'Etat et le décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 en fixe les modalités de calcul et établit des barèmes.</p> <p>Pour les collectivités, aucun décret d'application de la loi du 19 juillet 2023 dite « parité dans la fonction publique » n'a encore été publié ce qui restreint les délais, pour les employeurs publics, pour se mettre en conformité.</p>
Description de l'action	<p>Action dans l'attente du décret d'application de la loi du 19 juillet 2023 concernant la fonction publique territoriale.</p> <p>A titre d'exemple, le décret du 5 décembre 2023 qui définit l'index égalité professionnelle pour l'Etat permet d'anticiper sur le contenu du futur index égalité professionnelle qui concernera les employeurs territoriaux.</p> <p>Il comprend notamment les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à cadre d'emploi, grade et échelon équivalents et pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente ; - l'écart de taux de promotion de cadre d'emploi et de grade entre les femmes et les hommes ; - le nombre d'agents du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

	<p>En liaison avec l'action 1 (outil DGFAP d'analyse des écarts de rémunération), il s'agit de préparer la mise en place technique de cet index égalité professionnelle, d'organiser une veille juridique sur ce sujet, de préparer les modalités de publication de l'index et de ses indicateurs sur le site internet de la collectivité, et de planifier un temps de dialogue avec les partenaires sociaux sur les mesures correctrices à mettre en œuvre.</p>		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	Directions juridique, direction communication, organisations syndicales, Etat	Concertation	
Indicateurs de résultats	Index égalité ; absence de pénalité financière	Etat d'avancement	□□□□

Calendrier de réalisation : 2024

AXE 1 Action 3	Evaluer les effets de la mise en place du RIFSEEP en matière d'égalité salariale		
Objectif	Prendre en compte le nouveau régime indemnitaire dans l'analyse des écarts de rémunération		
Contexte	<p>Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RISFSEEP) a été adopté en décembre 2022, avec effet au 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Ce nouvel outil indemnitaire remplace l'ancien régime indemnitaire de la collectivité. Sa mise en place pourra être évaluée à partir de 2024, en tenant compte des garanties apportées aux agents pour maintenir leur niveau de régime indemnitaire selon le principe de l'avantage acquis.</p>		
Description de l'action	<p>Une évaluation des impacts du RIFSEEP sur l'égalité salariale sera conduite en s'appuyant notamment sur l'outil DGFAP d'analyse des écarts de rémunération (action 1) pour la partie statistique.</p> <p>Cette évaluation sera intégrée dans l'état de situation comparée entre les femmes et les hommes du rapport social unique, et suivie dans le cadre des instances de dialogue social.</p>		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	Organisations syndicales	Concertation	
Indicateurs de résultats	Evaluation du RIFSEEP ; RSC annuel	Etat d'avancement	□□□□

Calendrier de réalisation : 2024

Axe 2. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emploi, grades, emplois et formations

AXE 2 Action 1	Recueillir le ressenti des agentes et des agents en matière de parcours professionnel et mixité des métiers
Objectif	Etre en mesure de proposer des actions en matière d'accessibilité aux métiers et responsabilités, d'évolution professionnelle et de mixité au travail qui répondent à un besoin exprimé par les personnes employées par la collectivité.
Contexte	<p>Selon le bilan d'application de la loi Sauvadet réalisé en juillet 2022 par le Sénat*, la proportion de femmes occupant un emploi de direction et d'encadrement est de 35 % au sein de la Fonction Publique Territoriale (FPT), en 2020. Cette évolution en hausse de 7 points par rapport à 2015 reste inférieure au taux de féminisation de la FPT (61 %) traduisant le maintien de phénomènes de plafond de verre dans l'accès à certains métiers ou à de hautes responsabilités.</p> <p>Au sein de la collectivité, la proportion de femmes occupant un emploi fonctionnel est de 40 % et des variations existent en fonction des catégories : sous-représentation des femmes en catégorie A+ (40 %) / sous-représentation des hommes en catégorie A (hors A+), et des filières : filières médico-sociale, sociale et administrative féminisées à plus de 85 % / filière technique masculinisée à 60 % et concentrant près de 84 % de l'effectif masculin.</p> <p>Ces différences d'accès à certaines responsabilités, filières et métiers ont impact sur les parcours professionnels et la mixité au travail. Si l'analyse statistique permet de mieux identifier ces phénomènes, le recueil d'éléments de ressenti ou de vécu permet d'apporter un regard complémentaire sur les causes et solutions attendues.</p> <p><i>*Parité dans la haute fonction publique : changer de braquet dix ans après la loi Sauvadet</i></p>
Description de l'action	<p>Les freins d'accès à certains métiers, filières, postes et responsabilités sont multiples et peuvent relever de causes sociétales comme organisationnelles.</p> <p>Il s'agit d'identifier les difficultés et freins exprimés par les agents dans leur ensemble et/ou par certains groupes d'agents pour pouvoir in fine déterminer des solutions susceptibles de recueillir l'adhésion des agents.</p> <p>Cette identification se fera à travers la réalisation d'enquêtes par questionnaire, qui pourront au besoin être complétées par des entretiens.</p> <p>La restitution des résultats de ces enquêtes sera présentée aux partenaires sociaux et aux agents.</p>

<p>Actions déjà réalisées / en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Baromètre social 2023</u> <p>Au 2nd semestre 2023, un questionnaire « Baromètre social » a été diffusé auprès de l'ensemble des agents (900 réponses), en partenariat avec l'ARACT. Ce baromètre social permettra de bénéficier au 1^{er} semestre 2024 d'éléments de ressenti en termes d'accessibilité aux postes et métiers et de discrimination.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Questionnaire flash « Mon métier, ma carrière – regards croisés femmes /hommes"»</u> <p>Le groupe projet Egalité a travaillé lors de sa 3^{ème} réunion (15 décembre 2023) à la construction d'un questionnaire centré sur ces questions (métier, parcours professionnel et mixité).</p> <p>Le cadre global du questionnaire a alors été défini : diffusion à l'ensemble des agents, temps de remplissage de 5 minutes, environ 10 questions organisées en 3 thèmes, et des questions ont été pré-élaborées par le groupe projet.</p> <p>Ce questionnaire sera finalisé début 2024 pour pouvoir être diffusé à l'ensemble des agentes et des agents en 2024. L'analyse sera conduite en interne (Ressources Humaines) et viendra nourrir le Plan Egalité.</p>		
<p>Élu référent</p>	<p>Elue en charge des ressources humaines</p>	<p>Direction pilote</p>	<p>Direction des Ressources et des Relations Humaines</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Agents, partenaires sociaux, ARACT</p>	<p>Concertation</p>	<p>Intelligence Collective mobilisée (2023)</p>
<p>Indicateurs de résultats</p>	<p>Indicateurs présentant les résultats des enquêtes auprès des agents</p>	<p>Etat d'avancement</p>	<p>■ □□□</p>

Calendrier de réalisation : 2024

AXE 2 Action 2	Valoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité et développer des actions innovantes
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre un taux de 50 % de femmes en situation d'encadrement - Bénéficier d'un vivier d'agents féminins susceptibles d'occuper des postes d'encadrement supérieur et de dirigeant (emplois fonctionnels)
Contexte	<p>La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique prévoit un relèvement de 40 % à 50 % du quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction. La mise en œuvre progressive de cette mesure est fixée à 2028 pour les Départements, à l'occasion du prochain renouvellement de l'assemblée délibérante.</p> <p>Actuellement, le non-respect de cette obligation issue de la loi Sauvadet entraîne une pénalité financière de 90 000 € par unité manquante.</p> <p>Le rapport du Sénat sur les 10 ans de la loi Sauvadet* préconise la mise en place de viviers de femmes susceptibles d'occuper les postes entrant dans le périmètre du Dispositif des Nominations Equilibrées (DNE). Dans un contexte de baisse d'attractivité des emplois publics, cette préconisation, appliquée au niveau employeur, doit permettre de prendre en compte les potentielles difficultés à recruter sur certains emplois fonctionnels.</p> <p>Par ailleurs, l'analyse des données issues du Rapport Social Unique montre que si la part des femmes occupant un poste de direction ou direction générale (57 %) est en cohérence avec le taux de féminisation de l'emploi permanent (60 %), le taux de femmes exerçant des fonctions d'encadrement (45 %) pourrait être amélioré dans un souci d'égalité professionnelle.</p> <p><i>*Parité dans la haute fonction publique : changer de braquet dix ans après la loi Sauvadet</i></p>
Description de l'action	<p>1. Mise en valeur des femmes exerçant des fonctions de direction</p> <p>La collectivité bénéficie d'une représentation équilibrée des femmes au sein des postes de direction et des choix de recrutement sont régulièrement faits dans ce sens. Afin de valoriser cette situation et de contribuer à faire évoluer les représentations, les <u>outils de communication interne</u> (journal interne, intranet, campagne d'affichage...) et <u>événements managériaux</u> (CODIR élargi, séminaires encadrants) seront mobilisés pour mettre en avant la place des femmes parmi les encadrants, collectivement ou individuellement.</p> <p>2. Réalisation d'actions innovantes visant à encourager les femmes à prendre des fonctions de responsable</p> <p>A partir des résultats du questionnaire sur le ressenti des agentes et agents en matière de parcours professionnel (action 1), des actions pourront être définies et mises en œuvre pour faciliter l'accès des femmes aux situations d'encadrement et bénéficier d'un vivier de femmes susceptibles d'évoluer vers des emplois fonctionnels. Il pourra s'agir d'actions de type mentorat/tutorat au féminin, coaching, animation de réseaux, cafés ...</p>

	La <u>démarche Intelligence Collective</u> mise en place par la collectivité depuis 2022 pourra être mobilisée pour cette action.		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	CODIR, directions métiers, organisations syndicales	Concertation	Intelligence Collective mobilisable
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'actions de communication ▪ Nombre de femmes participant à une action de facilitation à l'accès aux postes d'encadrement ▪ Evolution du taux de femmes en situation d'encadrement 	Etat d'avancement	□□□□

Calendrier de réalisation : 2024 - 2026

AXE 2 Action 3		Faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux formations	
Objectif	Agir en faveur de l'égalité professionnelle dans l'évolution de carrière des femmes et des hommes au travers de la formation.		
Contexte	<p>La mobilisation des formations permet de faciliter ou d'accélérer l'évolution professionnelle des agents mais aussi de lutter contre le cloisonnement et la stigmatisation des métiers en fonction du sexe.</p> <p>A l'échelle de la collectivité, on constate des variations de mobilisation de la formation en fonction des catégories hiérarchiques et du sexe : surreprésentation des femmes en catégorie A et B, et surreprésentation des hommes en catégorie C.</p> <p>Ce constat est vrai pour l'ensemble des formations (90 % de femmes en catégorie A et 72 % en catégorie B / 62 % d'hommes en catégorie C) comme pour les formations de préparation aux concours et examens professionnels.</p>		
Description de l'action	<p>Pour encourager et poursuivre l'engagement de la collectivité dans l'égal accès des femmes et hommes aux formations, il convient dans le cadre du plan de formation de la collectivité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions de promotion des formations en ciblant les hommes en catégorie A et B, et les femmes en catégorie C ; - Sensibiliser les encadrants de proximité à ces enjeux d'égalité en matière de formation en tenant compte du degré de mixité des services et équipes ; - Développer les formations professionnelles proches du lieu de travail et via des formations en e-learning, en particulier pour les agents de catégorie C. <p>Le suivi annuel du taux de participation à des formations par catégorie hiérarchique et par sexe se fera dans le cadre du RSU, en liaison avec les instances de dialogue social.</p>		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	CODIR, encadrants, organisations syndicales, CNFPT	Concertation	
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre de jours de formation par catégorie et par sexe	Etat d'avancement	□□□□

Calendrier de réalisation : 2024 - 2026

AXE 2 Action 4		Favoriser la mixité au travail	
Objectif	Contribuer à plus de mixité au sein des filières et métiers genrés ainsi qu'au niveau de l'environnement professionnel.		
Contexte	<p>Au niveau national (FPT) comme au niveau de la collectivité, la majorité des filières et certains métiers sont encore trop genrés. Ce manque de mixité a un impact sur l'accès à l'emploi, les parcours professionnels et la rémunération.</p> <p>Par ailleurs, les risques d'agissements sexistes, de discriminations et de violences sexuelles sont plus élevés au sein des environnements professionnels peu mixtes, comme le souligne l'enquête <i>Le plafond de verre et l'Etat</i> (2017).</p> <p>Enfin, au niveau employeur, la trop grande féminisation ou masculinisation de certains métiers contribue à réduire le vivier de recrutement au niveau local, alors même que certains de ces métiers connaissent des difficultés de recrutement (métiers en tension).</p>		
Description de l'action	<p>A partir des résultats du questionnaire sur le ressenti des agentes et agents en matière de parcours professionnel et de mixité au travail (action 1), un panel d'actions permettant d'agir à court terme sur les représentations et stéréotypes de genre liés aux métiers seront développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation sur les stéréotypes liés aux métiers ; - Valorisation en interne d'exemples de parcours de femmes travaillant sur des métiers dits masculins et inversement d'hommes travaillant sur des métiers dits féminins ; - Travail sur la formulation des annonces de recrutement et les modes de diffusion, en priorité sur les métiers genrés et en tension ; - Retour sur expérience du choix de regroupement des agents de la Maison Départementale des Solidarités et de la subdivision sur un même site à Montmorillon (environ 20 agents concernés). <p>La <u>démarche Intelligence Collective</u> mise en place par la collectivité depuis 2023 pourra être mobilisée pour cette action.</p>		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	Directions métiers	Concertation	Intelligence Collective mobilisable
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de communication (nombre et impact) ▪ Recrutements ciblés ▪ Impact sur les candidatures et recrutements sur des métiers genrés 	Etat d'avancement	□□□□

Calendrier de réalisation : 2024 - 2026

Axe 3. Faciliter l'articulation vie professionnelle – vie personnelle

AXE 3 Action 1	Amorcer une réflexion sur la culture managériale de la collectivité en termes de temps de travail
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter l'articulation vie professionnelle – vie personnelle ➤ Améliorer le bien-être au travail et lutter contre les préjugés liés à la culture du présentisme
Contexte	<p>En raison d'inégalités persistantes dans la société, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est plus difficile à atteindre pour les femmes que pour les hommes.</p> <p>Ainsi, une culture managériale fondée sur des temps de présence longs au travail tend à freiner l'évolution professionnelle des femmes (renoncement à des postes, persistance de préjugés de genre...) et peut-être source de stress au travail ainsi que d'inégalités salariales.</p> <p>Le développement du télétravail (86 % des agents en télétravail sont des femmes) et des outils de travail à distance, l'évolution des modes d'organisation professionnelle, les attentes en termes d'équilibre des temps de vie de la société et notamment des jeunes générations, viennent pourtant bousculer cette culture du présentisme.</p>
Description de l'action	<p>Le travail réalisé par le groupe projet Egalité sur la thématique de l'articulation entre vie professionnelle et personnelle a permis d'engager une réflexion sur la culture managériale au sein de la collectivité en termes de temps de travail et de présence sur site.</p> <p>Plusieurs freins à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jugements ou auto-jugement sur les horaires de présence au travail, - Stéréotypes de genre sur les horaires, les missions ou l'implication au travail, - Fatigue liée à la charge de travail, - Horaires tardifs ou liés à de « fausses urgences » ayant un impact sur la vie personnelle (renoncement aux soins, aux loisirs...). <p>Exprimée en lien avec un besoin de souplesse et d'adaptation aux différentes réalités professionnelles (300 métiers au sein de la collectivité), cette 1^{ère} étape de réflexion sur l'articulation entre les temps de vie est amenée à déboucher sur des expérimentations managériales concrètes qui pourront être proposées dans le cadre de la démarche d'innovation managériale portée par la collectivité.</p>

Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	CODIR, encadrants	Concertation	Intelligence Collective mobilisable (groupe Innovation managériale)
Indicateurs de résultats	Expérimentations menées au sein des services	État d'avancement	■ □ □ □

Calendrier de réalisation : 2024-2026

AXE 3		Informer les agents des règles, des effets et des possibilités en matière de congés familiaux et temps partiel	
Action 2			
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agentes et agents à la mobilisation des dispositifs de temps partiel et de congés familiaux - Lutter contre les stéréotypes en la matière en préconisant l'implication des deux parents indifféremment ou de manière complémentaire 		
Contexte	Les agentes et agents, principalement des femmes (94 % des agents à temps partiel) n'ont pas toujours conscience que des choix professionnels opérés pour des raisons familiales auront des conséquences à terme sur leur déroulement de carrière, leur rémunération et le niveau de leur retraite.		
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informer l'ensemble des agents et des agents des conséquences professionnelles des temps partiels et des congés parentaux 2. Valoriser auprès de l'ensemble des agents les dispositifs mobilisables en tant que parent, notamment le congé paternité et le don de congés. 		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	Encadrants	Concertation	
Indicateurs de résultats	Outils de communication déployés	Etat d'avancement	□□□□

Calendrier de réalisation : 2024-2026

AXE 3 Action 3		Développer des actions spécifiques en faveur des personnes ayant des charges familiales	
Objectif	Accompagner au mieux les agents ayant des charges familiales		
Contexte	<p>En fonction des situations personnelles et familiales, la question de l'articulation des temps de vie ne se pose pas de la même manière et peut répondre à des besoins variables et évolutifs.</p> <p>La prise en compte de la diversité des situations sources de charges familiales accrues : parents de jeune(s) enfant(s), parents d'enfant handicapé ou gravement malade, familles monoparentales, aidants familiaux, implique de pouvoir s'adapter de manière souple et pragmatique aux besoins des agents, pour faciliter l'articulation des temps de vie et contribuer à l'attractivité des métiers, en particulier ceux en tension.</p>		
Description de l'action	<p>Il s'agit de réaliser dans un premier temps une cartographie des besoins et mesures existantes avant de proposer et d'expérimenter la mise en place de propositions spécifiques en fonction des situations familiales.</p> <p>Une communication sera mise en place auprès des agents concernés, des encadrants et de l'ensemble des agents, et certaines propositions pourront être valorisées dans les procédures de recrutement de la collectivité.</p> <p>La <u>démarche Intelligence Collective</u> mise en place par la collectivité depuis 2022 pourra être mobilisée pour cette action.</p>		
Actions déjà réalisées / en cours	Le groupe projet Egalité a initié une réflexion sur ce sujet et formulé des propositions en matière d'accompagnement des agentes et agents ayant des charges familiales spécifiques : création de groupes de parole pour les aidants familiaux, attention portée aux familles monoparentales par la mise en place de propositions spécifiques, création de salles d'allaitement, places spécifiques en crèche...		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	Communication, encadrants, organisations syndicales	Concertation	Intelligence collective mobilisable
Indicateurs de résultats	Nombre et portée des actions mises en place	Etat d'avancement	■ □□□

Calendrier de réalisation : 2024-2026

AXE 3 Action 4		Encourager le sport au travail sur les différents sites de travail	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux loisirs sportifs, en particulier pour les femmes - Favoriser le bien-être et la santé des agents 		
Contexte	<p>Certaines inégalités entre les femmes et les hommes perdurent en matière de pratique sportive et d'accès aux loisirs sportifs.</p> <p>La collectivité a mis en place une initiative favorisant le sport au travail, pendant la pause méridienne. Cette action proposée sur le site de l'Hôtel du Département connaît un certain succès, notamment auprès des femmes, et pourrait être étendu sur d'autres sites de la collectivité.</p>		
Description de l'action	<p>En fonction des sites (nombre d'agents, accès à des équipements sportifs, environnement adapté à la pratique en extérieur...), des activités sportives pourront être proposées aux agents sur la pause méridienne et organisées en autonomie ou de manière encadrée.</p> <p>Afin de créer une dynamique globale et de valoriser ces différentes initiatives, un temps de convivialité réunissant l'ensemble des personnes pratiquant une activité sportive au travail sera organisé, de manière ponctuelle ou régulière.</p>		
Actions déjà réalisées / en cours	<p>Cette action est issue des propositions formulées par la groupe projet Egalité, lors de l'atelier organisé le 12 octobre 2023 sur l'articulation entre vie professionnelle et personnelle.</p>		
Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote	Direction des Ressources et des Relations Humaines
Partenaires	Direction des sports, ACOLAD	Concertation	Intelligence Collective mobilisable
Indicateurs de résultats	Nombre de sites et d'activités proposées ; nombre de pratiquants et part des femmes	Etat d'avancement	□□□□

Calendrier de réalisation : 2024-2026

Axe 4. Prévenir et lutter contre les agissements et les violences sexistes et sexuelles

AXE 4 Action 1	Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, - Accompagner les victimes de tels actes et les orienter vers les personnes compétentes, - Traiter ces actes et notamment protéger les victimes et témoins.
Contexte	<p>Les violences de toutes sortes au travail, notamment le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, sont difficiles à identifier, à recenser et à sanctionner en raison des difficultés qu'éprouvent les victimes à témoigner.</p> <p>Il s'agit de créer un dispositif de signalement apportant des garanties aux agentes et agents au niveau de la procédure (confidentialité, neutralité, réactivité, impartialité dans le traitement des situations) et de les informer de cette possibilité de signalement complémentaire aux autres voies déjà existantes (recours hiérarchique, saisine des représentants du personnel, procédure pénale, défenseur des droits).</p> <p>Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique définit les modalités de mise en œuvre par les employeurs publics de cette obligation issue de la loi Transformation de la Fonction Publique (TFP) du 6 août 2019.</p>
Description de l'action	<p>L'autorité territoriale peut mettre en place le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) selon différentes modalités : interne, mutualisée ou externalisée, au choix après avis du Comité Social Territorial.</p> <p>Après avoir déterminé le mode de mise en œuvre, la collectivité doit identifier et mobiliser les membres du dispositif. Dans le cas d'une externalisation, cela se fait via un conventionnement.</p> <p>Elle doit ensuite faire connaître le dispositif auprès de l'ensemble des agents, et notamment les canaux de signalement suivants : adresse mail et ligne téléphonique dédiées.</p> <p>En cas de signalement, les agents compétents dans le traitement des situations de violences sont associés et l'autorité territoriale doit mettre en œuvre les mesures appropriées dans les meilleurs délais possibles.</p> <p>Un bilan annuel des signalements et des suites données est présenté chaque année au Comité Social Territorial. Il est aussi intégré dans l'état de situation comparée entre les femmes et les hommes du rapport social unique.</p>

<p>Actions déjà réalisées / en cours</p>	<p>Les élus du Comité de Pilotage Egalité réunis le 6 juillet 2023 ont opté pour une mise en œuvre externalisée via un conventionnement avec le Centre de Gestion de la Vienne (CDG 86).</p> <p>Cette option a été présentée au Comité Social Territorial du 19 décembre 2023 qui a émis un avis favorable et à l'Assemblée départementale lors de la Commission Permanente du 8 février 2024.</p> <p>Suite à la signature de la convention d'adhésion au dispositif du CDG 86, la communication sur le dispositif sera déployée dès le printemps 2024. Pour rendre l'information accessible à tous les agents, et notamment ceux éloignés d'un accès à Internet, une utilisation de tous les supports possibles (affichages, flyers, information jointe à la fiche de paye, journal interne, intranet) est nécessaire.</p> <p>L'adhésion des managers sur l'affichage dans les différents espaces de travail sera recherchée et la communication diffusée pourra chercher à s'inscrire dans le cadre du déploiement du « Facile à lire et à comprendre » au sein de la collectivité.</p> <p><u>Coût estimatif de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion au dispositif AVDHAS du CDG 86 : 1 500 €/an - Frais d'intégration : 500 €, au démarrage de la convention. 		
<p>Elu référent</p>	<p>Elue en charge des ressources humaines</p>	<p>Direction pilote</p>	<p>Direction des Ressources et des Relations Humaines</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Encadrants, organisations syndicales, MDPH</p>	<p>Concertation</p>	<p>Intelligence Collective mobilisable (groupe EGH)</p>
<p>Indicateurs de résultats</p>	<p>Bilan annuel des signalements ; outils de communication déployés</p>	<p>Etat d'avancement</p>	<p>■ ■ ■ □</p>

Calendrier de réalisation : 2024

AXE 4 Action 2	Développer une culture de l'égalité visant à lutter contre les discriminations et agissements sexistes
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques de violences sexistes et sexuelles en interne, - Enrayer les phénomènes de continuum de violence.
Contexte	<p>Dans son <i>Rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France</i>, le Haut Conseil à l'Egalité constate une « acceptabilité des situations sexistes encore très forte ». Ce « constat d'une société française qui demeure très sexiste » concerne toutes les sphères : espace public, privé, professionnel, numérique...</p> <p>Ainsi, selon la 2^{ème} édition du Baromètre Sexisme, le monde du travail se situe à la 3^{ème} place des sphères perçues comme particulièrement inégalitaires (46 % des situations sexistes vécues), après la rue et les transports, et le foyer.</p> <p>Alors que 55 % des femmes ont déjà subi des blagues ou des remarques sexistes au travail, ces faits qui constituent des agissements sexistes sont rarement signalés pour plusieurs raisons : banalisation des situations de sexisme, méconnaissance des sanctions, manque de confiance dans les institutions.</p> <p>Ainsi, les agissements sexistes représentent 0,2 % des motifs de saisine des dispositifs de signalement mis en place au sein de la Fonction Publique (enquête DGAFP, juin 2021).</p> <p>Dans ce contexte, la sensibilisation et la formation des agents apparaissent comme des leviers complémentaires au dispositif de signalement des actes de violence sexiste et sexuelle (action 1) permettant de lutter, le plus en amont possible, contre les agissements sexistes et/ou discriminants, et de manière préventive contre les violences.</p>
Description de l'action	<p style="text-align: center;">1. Formation des publics prioritaires à la prévention</p> <p>La formation des publics prioritaires à la prévention des violences sexistes et sexuelles fait partie des actions devant obligatoirement figurer au Plan Egalité professionnelle*.</p> <p>Après identification des publics cibles (2024), cet axe de formation sera inscrit au plan de formation annuel de la collectivité (2025 et 2026), et suivi par le Comité Social Territorial (bilan annuel et propositions de formation).</p> <p style="text-align: center;">2. Sensibilisation des agents à la lutte contre les stéréotypes sexistes, les discriminations et les violences</p> <p>Dans le cadre de la politique managériale développée par la collectivité, une action de sensibilisation de l'ensemble des agents et/ou encadrants sera menée et évaluée chaque année.</p> <p>Pour 2024 et 2025, cette action de sensibilisation pourra faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat via l'appel à projets annuel « Fonds Egalité Professionnelle » (FEP). Pour 2024, les candidatures sont à déposer avant le 17 novembre 2023.</p>

	*Décret du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.		
Actions déjà réalisées / en cours	<p>1. Formation des publics prioritaires à la prévention</p> <p>Le groupe projet Egalité réuni le 6 novembre 2023 a travaillé à l'identification de publics à outiller prioritairement en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.</p> <p>Parmi les agents de la collectivité, les managers ont été identifiés en priorité ainsi que les femmes. Ces 2 groupes cibles peuvent être formés de manière directe ou via des référents « lutte contre les violences sexistes et sexuelles » préalablement formés, selon une proposition formulée par le groupe et placée en 3^{ème} position.</p> <p>Par ailleurs, le groupe projet a identifié les acteurs de prévention de la collectivité, les représentants du personnel, les personnes isolées sur leur lieu de travail ainsi que les nouveaux arrivants parmi les publics cibles à former.</p> <p>Ce travail fourni par le groupe projet Egalité (Intelligence Collective) sera repris en 2024 par la DRRH pour pouvoir être intégré au plan de formation de la collectivité, dans le cadre du dialogue social.</p> <p>2. Sensibilisation des agents à la lutte contre les stéréotypes sexistes, les discriminations et les violences</p> <p>Le groupe projet Egalité réuni le 6 novembre 2023 a identifié 3 actions de sensibilisation des agents de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Théâtre-forum* sur cette thématique, - Violentomètre permettant d'identifier différents types de comportements relevant des violences sexistes et sexuelles, et d'évaluer leur degré de gravité, - Campagne de sensibilisation pour tous (affichage). <p>La mise en œuvre de ces 3 actions pourra se faire selon le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2024 : réalisation et diffusion en interne d'une campagne d'affichage, - 2025 : réalisation et diffusion en interne d'un Violentomètre, avec demande de financement FEP, - 2026 : accueil d'une ou de plusieurs sessions de théâtre-forum, avec demande de financement FEP. <p>La <u>démarche Intelligence Collective</u> pourra être mobilisée pour ces 3 actions de sensibilisation, dès la phase de conception.</p> <p>*Le théâtre-forum est un spectacle de théâtre interactif qui permet par le biais du jeu théâtral de faire émerger la parole et la réflexion autour d'un thème choisi.</p>		
	Elu référent	Elue en charge des ressources humaines	Direction pilote
Partenaires	CODIR, encadrants, syndicats, CNFPT, compagnies théâtrales	Concertation	Intelligence Collective mobilisée (2023) et mobilisable

Indicateurs de résultats	Agents formés; nombre d'actes de violence signalés ; baromètre social.	Etat d'avancement	■ □ □ □
---------------------------------	--	--------------------------	---------

Calendrier de réalisation : 2024-2026

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

ÉTAT DES LIEUX DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : RAPPORT SUR LA SITUATION 2023 ET PLAN D'ACTIONS 2024-2026

L'article L. 3311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de l'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes précise que le Président du Conseil Départemental doit présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et sur le territoire, ainsi que sur les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'article D. 3311-9 du CGCT précise le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit.

Les articles L. 231-2 et L.231-3 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) prévoient que le rapport social unique présente l'état de situation comparée des femmes et des hommes en Comité Social Territorial, afin de servir de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines.

Ce rapport de situation comparée comprend notamment des données dans les domaines suivants :

- conditions générales de l'emploi ;
- rémunération ;
- formation ;
- conditions de travail ;
- congés ;
- organisation du temps de travail.

Par ailleurs, l'article L. 132-1 du CGFP impose aux collectivités d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans le respect des diverses réglementations, le plan pour l'égalité professionnelle 2024-2026, présenté et joint en **annexe**, se base sur des informations recueillies au 31 décembre 2022.

Ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial qui s'est réuni le 11 mars 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de prendre acte du rapport de situation comparée 2023 et du plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes 2024-2026, joint en annexe.

■ ■
■

Je vous invite à prendre acte.

Le rapport 37.

37. Dépenses liées aux personnels et aux élus

Marie-Renée DESROSES : Le rapport 37, c'est les dépenses liées aux personnels et aux élus. Vous avez également tout le détail sur ce rapport. Je voulais bien sûr remercier l'ensemble des élus qui ont félicité les agents sur les différentes compétences, et moi-même remercier l'ensemble des services des Ressources humaines avec l'action qui est faite au quotidien. On vous demande d'inscrire au titre des dépenses de personnel un crédit de paiement de 67 320 000 € en dépenses et un crédit d'un montant de 421 450 € en recettes, un crédit de 1 650 000 € pour les indemnités des élus dont vous avez le détail dans le tableau page 170, un crédit de 519 100 € en dépenses et un crédit de 259 550 € en recettes pour le dispositif des Titres restaurant, un crédit de 18 000 € en dépenses pour le remboursement partiel des trajets domicile travail. Nous en avons parlé en début de séance, avec notamment les déplacements en bus. Et un crédit de paiement en subvention d'équilibre de 100 000 € au profit de l'Association mutuelle de retraite des anciens conseillers généraux de la Vienne.

Alain PICHON : Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Un mot sur ce budget. Je voulais le faire tout à l'heure, mais je le fais maintenant. On remercie évidemment tout le travail effectué par les services. Même si je n'ai pas été maire, cher Henri, je sais ce que cela veut dire de préparer un budget. Aussi, bravo aux services. Simplement dire que sur le budget du Personnel, nous l'avons déjà dit précédemment et nous le redisons aujourd'hui, il est dommage que la prime pouvoir d'achat dont l'État proposait la mise en œuvre n'ait pas été appliquée au niveau du Département. Un certain nombre de maires dans cette assemblée l'ont fait dans leurs communes. Des Vice-Présidents aussi l'ont mise en œuvre à Grand Châtellerault, Poitiers, Grand Poitiers, Chauvigny. Félicitations au maire de Chauvigny d'avoir accordé cette prime pouvoir d'achat. C'est vrai que cela n'a pas été fait pour le Département. Nous le regrettons. Nous pensons que cela aurait pu être appliqué utilement. Bien sûr, il y a un rattrapage sur le salaire des agents – c'est indiscutable et cela nous a été présenté en Commission des finances et repris tout à l'heure. Cependant c'est un rattrapage par rapport à l'inflation que les agents publics ont subie. Depuis une décennie, le point d'indice avait très peu progressé. Apparemment,

au SDIS aussi, la prime pouvoir d'achat va être mise en œuvre, ce qui est une bonne chose. C'est donc dommage, sur ce coup, pour le Département.

Alain PICHON : Nous en avons déjà parlé. Nous avons fait déjà bien mieux avec le RIFSEEP à hauteur de 2 000 000 € et il est durable. Et ce n'est pas un coût imposé par l'État.

Marie-Renée DESROSES : Et nous continuons de travailler, puisque nous conservons des échanges tout à fait constructifs avec les représentants syndicaux, sur les ratios d'avancement. Je voulais vous le dire, car ce sont des travaux qui avancent bien. Il y a eu encore un rendez-vous le jeudi 21 mars. Nous préférons justement travailler et améliorer ces ratios d'avancement pour la retraite, car ils comptent dans le traitement indiciaire, qui est la seule référence pour le calcul de la retraite, contrairement à cette prime de pouvoir d'achat versée en une seule fois et qui, en plus, ne concernait pas tous les agents.

Alain PICHON : Un vrai travail de fond, durable. Donc sur ce rapport 37, des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

DEPENSES LIEES AUX PERSONNELS ET AUX ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du
Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire :

- au titre des dépenses de personnel 2024, un crédit de paiement de 67 320 000 € en dépenses et un crédit d'un montant de 421 450 € en recettes,
- un crédit de 1 650 000 € pour les indemnités des élus,
- un crédit de 519 100 € en dépenses .et un crédit de 259 550 € en recettes pour le dispositif des « titres-restaurant »,
- un crédit d'un montant de 18 000 € en dépenses, pour le remboursement partiel des trajets « domicile travail » des personnels du Département qui empruntent les transports publics de voyageurs,
- en crédit de paiement, une subvention d'équilibre de 100 000 € au profit de l'association Mutuelle de Retraite des Anciens Conseillers Généraux de la Vienne.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAULT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-00000000008992-DE
Date de publication	12/04/2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 37

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

DEPENSES LIEES AUX PERSONNELS ET AUX ELUS



1/ Périmètre d'intervention de la politique publique

Ce rapport détaille les dépenses liées aux personnels et aux élus dans les domaines suivants :

- les dépenses de personnel liées à la masse salariale,
- les indemnités de fonction des élus,
- le dispositif des titres restaurant,
- la prise en charge partielle des titres d'abonnement des déplacements effectués par les agents publics,
- la subvention d'équilibre au profit de l'Association Mutuelle de Retraite des Anciens Conseillers Généraux de la Vienne.

2/Grandes orientations pour le budget primitif 2024

Les dépenses de personnel liées à la masse salariale

Ce rapport ne comprend pas les dépenses affectées à la formation et aux prestations sociales, la rémunération des assistants familiaux et les frais de déplacement des agents qui font l'objet de rapports particuliers.

Les dépenses de personnel liées à la masse salariale sont prévues à hauteur de 67 320 000 € pour l'année 2024.

En 2024, les dépenses de personnel feront de nouveau l'objet d'une attention particulière. Ainsi, la gestion rigoureuse sera poursuivie pour maîtriser les dépenses et contenir la masse salariale après une année 2023 réglementairement très chargée :

- Hausse de la valeur du point d'indice,
- Hausse du SMIC.

Par ailleurs, la politique de remplacement et de recrutement restera des plus soucieuses de l'objectif de maîtrise de la masse salariale tout en conservant une attention particulière aux situations individuelles et collectives.

Enfin, dès janvier 2024, sera mise en œuvre la 2^e et dernière phase du déploiement de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) qui repose sur la formalisation précise des critères professionnels liés aux fonctions et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle des agents afin de valoriser l'ensemble des parcours professionnels.

3/ Synthèse budgétaire par programme

La proposition budgétaire 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Programme / Action	Fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition 2024
Dépenses liées à la masse salariale	60 257 254 €	64 511 158 €	67 320 000 €
Indemnités des élus	1 579 761 €	1 659 169 €	1 650 000 €
Titres restaurant	428 000 €	461 125 €	519 100 €
Participation aux frais de transports publics	10 848 €	11 844 €	18 000 €
Association mutuelle de retraite des anciens Conseillers Généraux de la Vienne	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Total	62 375 864	66 743 297	69 607 100

4/ Présentation détaillée par programme

Précisions concernant les dépenses et recettes de personnel liées à la masse salariale

Le budget de dépenses de personnel se compose, entre autres, des éléments suivants :

- 7 500 000 € sont dédiés au régime indemnitaire dont 750 000€ de crédits nouveaux au motif de la mise en œuvre de la 2^e phase de l'IFSE ;

- 5 000 000 € représentent la masse salariale prévue pour les agents contractuels, mis à disposition par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Vienne ;
- 314 456 € sont destinés à la rémunération des collaborateurs des groupes d'élus ;
- 389 443 € concernent la cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale sur la base du taux de cotisation de 0,9% du traitement brut des agents ;
- 254 000 € sont affectés à l'assurance du personnel ;
- 92 760 € sont évalués pour la protection sociale complémentaire.

Les recettes sont, quant à elles, estimées en 2024 à hauteur de 421 450 €.

Le Département recouvre des recettes pour le remboursement des indemnités journalières et le remboursement des rémunérations d'agents mis à disposition auprès de divers organismes, notamment le Syndicat Mixte de l'Aéroport Poitiers-Biard, la régie Vienne Numérique, l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte...

Les indemnités de fonction des élus

Les indemnités de fonction des élus sont fixées selon les dispositions prévues par les articles L3123-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Le montant des crédits inscrits en 2024 au titre des indemnités des élus et des cotisations sociales, retraites comprises, s'élèvera à la somme de 1 650 000 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les indemnités de fonctions brutes sont assujetties aux cotisations sociales (salariales et patronales) du régime général de la Sécurité Sociale.

Pour l'année 2024, le crédit tient compte de cette dépense, qui évolue chaque année ainsi que de la cotisation DIF (Droit Individuel à la Formation), mise en place depuis octobre 2016, prélevée sur les indemnités des élus.

Pour information, le montant des indemnités des élus est calculé par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et suit, le cas échéant, l'augmentation de la valeur du point d'indice.

En outre, conformément à l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'annexe 1 présente un état des indemnités perçues par les Conseillers Départementaux au titre de leurs fonctions au Conseil Départemental et le cas échéant, celles perçues au titre des fonctions exercées au sein de syndicats ou de sociétés publiques locales en raison des fonctions départementales.

Le dispositif des titres restaurant

Le dispositif des titres restaurant a été mis en place depuis le 1^{er} mars 2008. Il repose sur les principes arrêtés lors du Comité technique Paritaire du 29 juin 2007.

Par délibération du 17 décembre 2007, le Conseil Général a approuvé l'attribution de titres restaurant aux agents qui exercent leur activité pour la collectivité et qui ne bénéficient pas d'une restauration collective à proximité de leur lieu de travail.

La valeur faciale du titre est de 5 €. Il est attribué pour chaque journée entière travaillée sachant que la collectivité finance chaque titre à hauteur de 50 % de la valeur.

Aucun cumul n'est possible avec le remboursement des frais professionnels et la prise de repas dans un restaurant administratif.

Le nombre de bénéficiaires est actuellement de 541 en décembre 2023, pour environ 600 agents remplissant les conditions d'octroi. Un agent bénéficie en moyenne de 17 titres par mois.

Pour l'année 2024, la dépense est estimée à 519 100 € dont 259 550 € au titre de la participation des agents.

La prise en charge partielle des titres d'abonnement des déplacements effectués par les agents publics

Depuis le 1^{er} mars 2008, le Département participe au remboursement partiel des frais de transport des agents rémunérés par le Département qui empruntent les transports publics de voyageurs entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Le décret n°2010-676 du 21 juin 2010, modifié par décret n°2023-812 du 21 août 2023, rend obligatoire les règles de prise en charge partielle des titres d'abonnement des déplacements effectués par les agents publics. Ainsi, le montant de la participation de l'employeur est passé à 75% du coût annuel des abonnements cumulés, sur la base du tarif le plus économique.

Pour l'année 2024, la dépense est estimée à 18 000 €.

La subvention d'équilibre au profit de l'Association Mutuelle de Retraite des Anciens Conseillers Généraux de la Vienne

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et plus particulièrement son article 32 codifié à l'article L 3123-25 du Code général des collectivités territoriales, pose le principe selon lequel les pensions de retraites et les droits acquis avant la date d'effet de la loi continuent d'être honorés par les institutions et organismes auprès desquels ils ont été constitués. Les charges correspondantes sont couvertes, le cas échéant, par une subvention d'équilibre versée par les collectivités concernées.

Ce dispositif garantit ainsi le maintien des droits à la retraite acquis par les élus locaux auprès d'associations constituées avant l'entrée en vigueur de cette loi, celles-ci demeurant compétentes pour honorer les pensions de retraite déjà liquidées et les droits acquis avant la date d'effet de la loi du 3 février 1992. En outre, les collectivités pourront,

en cas de besoin, verser à ces organismes, une subvention d'équilibre afin de leur permettre de répondre aux charges correspondant à leur mission.

C'est sur le fondement de ces dispositions que le Conseil Départemental vote, chaque année depuis 1993, une subvention d'équilibre au profit de l'Association Mutuelle de Retraite des Anciens Conseillers Généraux de la Vienne, afin de pourvoir au paiement des allocations de retraite des anciens Conseillers Généraux ou de leurs ayants-droits.

Le versement de cette somme sur le compte ouvert au nom de l'Association est échelonné sur les 4 trimestres et intervient sur présentation par l'Association au Département, d'une demande exprimant ses besoins.

Pour l'année 2024, la dépense est estimée à 100 000€.

Je vous propose d'inscrire :

- **au titre des dépenses de personnel 2024, un crédit de paiement de 67 320 000€ en dépenses et un crédit d'un montant de 421 450 € en recettes,**
- **un crédit de 1 650 000 € pour les indemnités des élus,**
- **un crédit de 519 100 € en dépenses au chapitre 011-0201-6288 et un crédit de 259 550 € en recettes pour le dispositif des « titres-restaurant »,**
- **un crédit d'un montant de 18 000 € en dépenses au chapitre 011-0202-6251, pour le remboursement partiel des trajets « domicile travail » des personnels du Département qui empruntent les transports publics de voyageurs,**
- **en crédit de paiement, une subvention d'équilibre de 100 000€ au profit de l'association Mutuelle de Retraite des Anciens Conseillers Généraux de la Vienne.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	67 320 000	Chapitres 011 - 012 - 016-017 - 6586
	1 650 000	Chapitre 65
	519 100	011-0201-6288
	18 000	011-020-6251
	100 000	65-021-6574
RECETTES	421 450	
	259 550	74-021-74788

Le rapport 38, Marie.

38. Rapport du personnel. Personnel départemental

Marie-Renée DESROSES : C'est toujours sur le rapport du personnel, vous avez différentes annexes qui vous présentent les différents tableaux par direction, mais également, comme d'habitude, quand on a des modifications, des créations de postes et des conventions. C'est le rapport 38.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**RAPPORT DU PERSONNEL
Personnel départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des effectifs du personnel du Département de la Vienne au 31 décembre 2023, tels que présentés en annexes 1, 2, 3 et 4,

DECIDE :

- de se prononcer favorablement sur les propositions relatives :
 - aux créations de postes figurant en annexe 5,
 - aux transformations de postes figurant en annexe 6,
 - aux modifications de contrats figurant en annexe 7.
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions de mises à disposition, conformément aux projets de conventions joints en annexes 8 et 9.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS

Brigitte ABAUX, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, Catherine BOURGEON, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Aline FONTAINE,

	Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, François BOCK, Anthony BROTTIER, Claude EIDELSTEIN, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX et Alain PICHON pour le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard Anne-Florence BOURAT pour le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers

CERTIFIÉ CONFORME

La Première Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Valérie DAUGE

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-00000000008993-DE
Date de publication	12/04/2024

ANNEXE N° 1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS
au 31 DÉCEMBRE 2023

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FILIERE	CATEGORIE	Moyens budgétaires (ETP) par l'Assemblée Départementale - Emplois				Postes pourvus - Effectifs						Postes vacants			Observations	
				Total des Postes de l'Assemblée au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	dont agents stagiaires et étudiants rémunérés par le Département	dont agents contractuels recrutés par le Département	Agents de l'Etat ou en mission par le Département	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	Postes Etat				
CABINET DU PRÉSIDENT Secrétariat, accueil, courrier, garage	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	2	2	1	1											
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	4	4	4	4											
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	9	9	8	8											
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	4	4	4	4											
	Agent de maîtrise	TECHNIQUE	C	1	1	1	1											
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	2	2	2	2											
Restauration	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	3	3	3	3											
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	1	1	1	1											
Ancienne de Chalaisaault Antenne de Montmorillon				25	25	24	24											

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

P732	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	2	2	2	2											
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	A	4	4	3	3											
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	B	1	1	1	1											
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	5	5	3	3											
				15	15	10	10											

**ANNEXE N° 1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS
au 31 DECEMBRE 2023**

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FLIERE	CATEGORIE	Postes pourvus (titulaires) - Emplois permanents			Postes pourvus - Effectifs			Postes vacants			Observations	
				Total des postes en 31/12/2023	dont postes à Temps Complet (TNC en ETP)	Postes Etablis	dont agents sur postes à temps Non Complet (TNC en ETP)	dont agents temporaires et intérimaires rattachés par le Département	Agents de l'Etat en affectation temporaire au Département	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)		Postes Etablis
DIRECTION GENERALE DES SERVICES DU DEPARTEMENT														
	Directeur Général des Services	EMPLOI FONCTIONNEL	A	1	1		1				1			
	Directeur Général Adjoint	EMPLOI FONCTIONNEL	A	1	1									
	Attaché	ADMINISTRATIVE	B	1	1		0,70							
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	1	1		1							
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	1	1		1							
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	1	1		1							
				5,70	5,70	4,70	4,70				1			non 1 poste TNC 70% pourvu

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FLIERE	CATEGORIE	Postes pourvus (titulaires) - Emplois permanents			Postes pourvus - Effectifs			Postes vacants			Observations	
				Total des postes en 31/12/2023	dont postes à Temps Complet (TNC en ETP)	Postes Etablis	dont agents sur postes à temps Non Complet (TNC en ETP)	dont agents temporaires et intérimaires rattachés par le Département	Agents de l'Etat en affectation temporaire au Département	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)		Postes Etablis
DIRECTION DES RESSOURCES ET DES RELATIONS HUMAINES														
	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	5	5		5							
	Catégorie A filière adm - contractuel	ADMINISTRATIVE	A	3	3		3							
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	8	8		8							
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	16	16		16							
	Assistant Socio-Educatif	SOCIALE	A	0,50	0,50		0,50							1 poste TNC 50% pourvu
	Catégorie A psychologie - contractuel	MEDICO-SOCIALE	A	1	1		1							
	Médecin	MEDICO-SOCIALE	A	1	1		1							1 poste TNC 50% non pourvu
	Infirmier en soins généraux	MEDICO-SOCIALE	A	0,50	0,50		0,50							
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	1	1		1							
				35	35	30,50	30,50				0,50			

ANNEXE N° 1
- ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS

au 31 DECEMBRE 2023

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FLERE	CATEGORIE	Postes pourvus (dont par l'Association déléguée) - Emplois permanents			Postes pourvus - Effectifs						Postes vacants			Observations
				Total des Postes au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Partiel (TNC en ETP)	dont agents sur postes à Temps Complet (TNC en ETP)	dont agents stagiaires et rémunérés par le Département	dont agents contractuels rattachés au Département	Agents de l'Etat ou à disposition du Département	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Partiel (TNC en ETP)	Postes Etat		
D.O.A. DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION ET DE L'EMPLOI																
Direction	Directionnel Administrative		A B	1 1	1 1		1 1		1 1							
DIRECTION DE L'EDUCATION	Attaché Rédacteur Adjoint administratif Agent de maîtrise Adjoint technique Adjoint technique des Etab. d'Enseig.	ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE TECHNIQUE TECHNIQUE	A B C C C	2 2 1,60 21 1 256	2 2 1 21 1 256	0 0 0,60 0 0 0	2 2 1,60 21 1 237	2 1 1,60 21 1 236	2 1 1,60 21 1 236	0 0 0,60 0 0 0	0 0 0 0 0 0	2 1 1,60 21 1 237	2 1 1,60 21 1 236	1 1 1 19 19	1 1 1 19 19	1 poste TNC 80% pourvu 1 contractuel (art. 352 4 CSE P)
DIRECTION DES BATIMENTS	Attaché Rédacteur Adjoint administratif Ingénieur Catégorie A Maître tech - contractuel Technicien Adjoint technique	ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE TECHNIQUE TECHNIQUE TECHNIQUE	A B C A A A B C	18 2 5 1 8	18 2 5 1 8		18 2 5 1 8	18 2 5 1 8	18 2 5 1 8			18 2 5 1 8	18 2 5 1 8	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	
DIRECTION DES SPORTS ET DE LA SOUVERAINETE INTERNATIONALE	Attaché Adjoint administratif Educateur des A.P.S.	ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE SPORTIVE	A C B	2 5 1	2 5 1		2 5 1	2 5 1	2 5 1			2 5 1	2 5 1	1 1 1	1 1 1	
DIRECTION DE LA CULTURE ET DU TOURISME	Attaché Catégorie A Maître adm - contractuel Rédacteur Adjoint administratif Technicien	ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE TECHNIQUE	A A B C B	2 1 4 1 1	2 1 4 1 1		2 1 4 1 1	2 1 4 1 1	2 1 4 1 1			2 1 4 1 1	2 1 4 1 1	1 1 1 1 1	1 1 1 1 1	1 poste TNC 70% pourvu
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA VIENNE	Rédacteur Conservateur de Bibliothèque Bibliothécaire Associé de conservation Adjoint du maître Agent de maîtrise Adjoint technique	ADMINISTRATIVE CULTURELLE CULTURELLE CULTURELLE CULTURELLE TECHNIQUE TECHNIQUE	B A A B C C	1 1 3 10 1 1 3	1 1 3 10 1 1 3		1 1 3 10 1 1 3	1 1 3 10 1 1 3	1 1 3 10 1 1 3			1 1 3 10 1 1 3	1 1 3 10 1 1 3	1 1 3 10 1 1 3	1 1 3 10 1 1 3	

ANNEXE N° 1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS
au 31 DECEMBRE 2023

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FLEIRE	CATEGORIE	Postes réglementaires titrés par l'Assemblée départementale - Emplois permanents			Postes pourvus - Effectifs						Postes vacants			Observations
				Total des postes de Direction au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	Postes Etat	dont postes à Temps Complet (TNC en ETP)	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	dont agents titrés et régularisés par le Département	dont agents contractuels rattachés par le Département	Agents de l'Etat mis à disposition	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	Postes Etat	
Direction Départementale de l'Éducation et de la Jeunesse	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Conservateur du Patrimoine Etat	CULTURELLE	A			2			2							agents de l'Etat mis à disposition
	Chargé de documentation Etat	CULTURELLE	A			2			2							agents de l'Etat mis à disposition
	Adjoint de conservation	CULTURELLE	A	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Adjoint de conservation contractuel	CULTURELLE	A	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Auxiliaire de conservation	CULTURELLE	B	3	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Auxiliaire de conservation	CULTURELLE	C	6	6	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Adjoint du patrimoine	CULTURELLE	C	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
				16	0	15	1	0	0	0	0	0	0	0		
Direction Départementale de l'Éducation et de la Jeunesse	Auxiliaire	ADMINISTRATIVE	A	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
Direction Départementale de l'Éducation et de la Jeunesse	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTALITE D G.A. DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION ET DE L'EPANOUISSSEMENT				398,60	398	398,60	398	0	398,60	0	0	0	0	0	0	

**ANNEXE N°1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS
au 31 DECEMBRE 2023**

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FLIERE	CATEGORIE	Postes pourvus (titulaires) - Emplois de l'Assemblée communale		Postes pourvus - Effectifs		Postes vacants			Observations
				Tout-à-fait pourvus au 31/12/2023	dont postes à temps complet (TNC en ETP)	ont agents sur postes à temps complet (TNC en ETP)	ont agents sur postes à temps non complet (TNC en ETP)	ont agents sur postes à temps non complet (TNC en ETP)	ont postes à temps non complet (TNC en ETP)	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	
D.G.A. DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE											
Direction	EMPLOI FONCTIONNEL		A	1	1	1	0	1	0	0	
	Directeur Général Adjoint		A	1	1	1	0	1	0	0	
	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	1	1	1	0	1	0	0	
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	1	1	1	0	1	0	0	
	Ingénieur en chef	TECHNIQUE	A	1	1	1	0	1	0	0	
				4	4	4	0	4	0	0	
	Attachés :	ADMINISTRATIVE	A	2	2	2	0	2	0	0	
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	7	7	7	0	7	0	0	
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	19	18	17	0	17	0	1,00	
	Ingénieur en chef	TECHNIQUE	A	1	1	1	0	1	0	0	
	Ingénieur	TECHNIQUE	A	8	8	7	0	7	0	1	
	Catégorie A filière tech - contractuel	TECHNIQUE	A	1	1	1	0	1	0	0	
	Technicien	TECHNIQUE	B	29	29	29	0	29	0	0	
	Adjoint de maîtrise	TECHNIQUE	C	38	38	34	0	34	0	4	
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	151	151	142	0	142	0	9	
	Quatre des Perce et Adairers	TECHNIQUE	C								2 agents de l'Etat mis à disposition
				234	233	238	0	238	1	1,00	
DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT											
	Attachés :	ADMINISTRATIVE	A	2	2	2	0	2	0	0	
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	1	1	1	0	1	0	0	
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	4	4	4	0	4	0	0	
	Ingénieur en chef	TECHNIQUE	A	1	1	2	0	2	0	1	
	Ingénieur	TECHNIQUE	A	4	4	2	0	2	0	2	
	Technicien	TECHNIQUE	B	4	4	3	0	3	0	1	
	Catégorie B filière tech - contractuel	TECHNIQUE	B								
				16-50	16	12	0,80	12	0,80	0,80	
	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	1	1	1	0	1	0	0	
	Catégorie A filière adm - contractuel	ADMINISTRATIVE	A	1	1	1	0	1	0	0	
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	2	2	2	0	2	0	0	
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	3	3	3	0	3	0	0	
	Ingénieur en chef	TECHNIQUE	A	1	1	1	0	1	0	0	
				8	8	7	0	7	0	1	

**ANNEXE N° 1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS**

au 31 DECEMBRE 2023

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FLIERE	CATEGORIE	Postes existants (créés par l'Assemblée départementale) - Emplois permanents			Postes pourvus - Effectifs						Postes vacants			Observations	
				Total des Postes de (catégorie) au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet (TNC en ETP)	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	dont agents à temps plein et à temps partiel par le Département	dont agents éligibles et rémunérés par le Département	dont agents contractuels rémunérés par le Département	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	Agents de l'Etat ou à temps partiel par le Département	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet		dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)
DIRECTION DES TECHNIQUES ET DES ETES DU TERRITOIRE	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	3	3		3										
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	2	2		2										
	Agent administratif	ADMINISTRATIVE	C	1	1		1										
	Technicien	TECHNIQUE	B	2	2		2										
	Chargé B filière tech - contractuel	TECHNIQUE	B	1	1		1		1			1					
	Adjoint de maîtrise	TECHNIQUE	C	1	1		1										
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	3	5		5		4		1					1 contractuel (art. 359-4 L31 F)	
				15	15		15	0	13	2		0	0	0	0		
Mission Administrative et Juridique	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	1	1		1										
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	1	1		1										
	Technicien	TECHNIQUE	B	1	1		1										
				3	3		3	0	3	0		0	0	0	0		
TOTALITE D.G.A. DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE				382,300	401	1,247	373,000	2,881	275	4,000	2	71	82	1,000	0		

**ANNEXE N° 1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS**

au 31 DECEMBRE 2023

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FILIÈRE	CATEGORIE	Postes budgétaires (titulaires par l'Assemblée délibérante) - Emplois permanents			Postes pourvus - Effectifs						Postes vacants			Observations		
				Total des postes de l'Assemblee au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	Postes ESR (TNC en ETP)	Sur des emplois à temps partiel	dont agents sur postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	dont agents stagiaires et remplaçants par le Département	dont agents contractuels remplaçant par le Département	Agents de l'ESR en 1 ^{er} degré en 1 ^{er} degré	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	Postes Etat			
																	1	1
D.G.A. DES FINANCES, DES MOYENS ET DU NUMERIQUE																		
Direction	Directeur Général Adjoint	EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIVE	A	1	1		1	1										
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	1	1		1	1										
				2	2		2	2						0	0			
DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	3	3		3	3						1	1			
	Catégorie A filière adm - contractuel	ADMINISTRATIVE	A	1	1		1	1										
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	6	6		6	6										
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	6	6		6	6										
					16	16		16	16						1	1		
					3	3		3	3									
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	3	3		3	3										
	Catégorie B filière adm - contractuel	ADMINISTRATIVE	B	1	1		1	1										
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	8	8		8	8										
	Agent de maîtrise	TECHNIQUE	C	3	3		3	3										
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	6	6		6	6										
	Adjoint technique	TECHNIQUE	C	3	3		3	3										
				24	24		24	24						1	1			
DIRECTION DE LA COMMUNICATION NUMERIQUE	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	1	1		1	1										
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	1	1		1	1										
	Ingénieur	TECHNIQUE	A	9	9		9	9										
	Technicien	TECHNIQUE	B	15	15		15	15										
	Catégorie B filière tech - contractuel	TECHNIQUE	B	1	1		1	1										
	Agent de maîtrise	TECHNIQUE	C	1	1		1	1										
				13	13		13	13										
				41	41		41	41						1	1			
DIRECTION JURIDIQUE ASSIMILEE	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	4	4		4	4										
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	1	1		1	1										
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	1	1		1	1										
				6	6		6	6						0	0			
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	1	1		1	1										
	Catégorie A filière adm - contractuel	ADMINISTRATIVE	A	1	1		1	1										
	Catégorie B filière adm - contractuel	ADMINISTRATIVE	B	1	1		1	1										
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	1	1		1	1										
				4	4		4	4						2	2			

ANNEXE N° 1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS
au 31 DECEMBRE 2023

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FILIERE	CATEGORIE	Postes (Assemblée déléguée) - Emplois permanents			Postes pourvus - Effectifs							Postes vacants			Observations	
				Total des postes de l'Assemblée déléguée au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Partiel	dont agents sur postes à Temps Complet	dont agents sur postes à Temps Partiel (TNC en ETP)	dont agents stagiaires et rémunérés par le Département	dont agents contractuels rémunérés par le Département	Agents de l'Etat en position et en attente de nomination au Département	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Partiel (TNC en ETP)	Postes Etat			
																1		2
Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port	Rédacteur Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	A	1	1		1							1				
			B	1	1	1												
			C	1	1	1												
				3	3		2	0		2	0			1	1			
Commissariat de la Ville de Saint-Jean-Pied-de-Port	Catégorie A filière adm - contractuel	ADMINISTRATIVE	A	1	1		1							1				
				1	1	1	0				0	0			1	1		
TOTALITE D.G.A. DES FINANCES, DES MOYENS ET DU NUMERIQUE				97	97	0	17	0	0	17	0	0	1	17	17	0	0	0

**ANNEXE N°1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS
au 31 DECEMBRE 2023**

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FILIERE	CATEGORIE	Postes disponibles (tous par l'Assemblée départementale) - Emplois disponibles				Postes pourvus - Effectifs				Postes vacants			Observations	
				dont postes à Temps Complet (TNC en ETP)		dont postes à Temps Partiel (TNP en ETP)		dont agents titulaires et adjoints du Département		dont agents contractuels embauchés par le Département		Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet (TNC en ETP)	dont postes à Temps Partiel (TNP en ETP)		Postes Ept
				Tous les postes à temps complet	Postes à temps complet	Tous les postes à temps partiel	Postes à temps partiel	Agents de l'Etat	Agents du Département	Agents contractuels	Agents titulaires et adjoints					
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES																
Direction de l'économie sociale Direction de l'économie et de la formation Direction de l'économie Direction de l'économie et de la formation Direction de l'économie Direction de l'économie et de la formation Direction de l'économie	Directeur Général Adjoint	EMPLOI FONCTIONNEL	A	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0		
	Administrateur	ADMINISTRATIVE	A	2	2	2	0	0	0	1	0	0	0	0		
	Attaché	ADMINISTRATIVE	A	35	35	32	0	0	0	3	0	0	0	0		
	Catégorie A filière adm. - contractuel	ADMINISTRATIVE	A	11	11	11	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Rédacteur	ADMINISTRATIVE	B	37	37	37	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Catégorie B filière adm. - contractuel	ADMINISTRATIVE	B	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE	C	118	118	118	0	0	0	0	0	0	0	0		
					204	204	201	0	0	0	14	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE																
	Agents de maîtrise	TECHNIQUE	C	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
				1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE SOCIALE																
	Conseiller Socio-Educatif	SOCIALE	A	11	11	9	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Chargé de A filière socio conseiller socio-éducatif - contractuel	SOCIALE	A	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Assistant Socio-Educatif	SOCIALE	A	141	141	131	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Collaborateur A filière socio-éducatif - contractuel	SOCIALE	A	20,80	20,80	20	0,80	0,80	0,80	0	0	0	0	0		
	Educateur de jeunes enfants	SOCIALE	A	6	6	5	0	0	0	0	0	0	0	0		
				179,60	179,60	166	0,80	0,80	0,80	143	23,80	13	13	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
	Médecin	MEDICO-SOCIALE	A	14,60	14	13	0,60	0,60	0,60	13,60	0	0	0	0		
	Psychologue	MEDICO-SOCIALE	A	12,40	11	9	1,40	1,40	1,40	10,40	0	0	0	0		
	Chargé de A psychologue - contractuel	MEDICO-SOCIALE	A	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Sage-femme	MEDICO-SOCIALE	A	8	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Publicitaire	MEDICO-SOCIALE	A	19	19	19	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Publicitaires (sans d'emploi en vote d'adhésion)	MEDICO-SOCIALE	A	5	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Infirmier en soins généraux	MEDICO-SOCIALE	A	8	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Catégorie A infirmier en soins généraux - contractuel	MEDICO-SOCIALE	A	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Infirmier (sans d'emploi en vote d'adhésion)	MEDICO-SOCIALE	B	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Auxiliaire de Puériculture	MEDICO-SOCIALE	C	4	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0		
				78	77	69	2,00	2,00	2,00	69	2	2	2	0		
				459,00	459	417	2,00	2,00	2,00	407	28,00	21	21	0		
TOTALITE D.G.A. DES SOLIDARITES																
				1302,90	1296	1240	0,60	0,60	0,60	1193,60	41,60	6	6	0		

TOTALITE DGA / DIRECTIONS / SERVICES du Département	1302,90	1296	1240	0,60	0,60	0,60	1193,60	41,60	6	6	0
--	----------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	----------------	--------------	----------	----------	----------

**ANNEXE N° 1
ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - PAR DIRECTION ET PAR CADRE D'EMPLOIS**

au 31 DECEMBRE 2023

EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTIONS	CADRE D'EMPLOIS	FILIERE	CATEGORIE	Postes pourvus (cadres par l'Assemblée Départementale) - Emplois permanents				Postes pourvus - Effectifs				Postes vacants			Observations			
				Total des Postes par le Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	Postes Etsi	dont agents sur postes à Temps Complet	dont agents sur postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	dont agents stagiaires et bénévoles rétribués par le Département	dont agents contractuels rétribués par le Département	Agents de l'Etat mis à disposition et non imputés au Département	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet		dont postes à Temps Non Complet (TNC en ETP)	Postes Etsi	
																		5
SERVICES EXTERIEURS																		
M.D.P.M. (Maison Départementale des Personnes Handicapées)	Attaché Médical Adjoint administratif	ADMINISTRATIVE MEDICO-SOCIALE ADMINISTRATIVE	A	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	
A.D.J.E.A. (Association Départementale pour la Recherche de l'Enfant à l'Adopté)	Assistant Socio-Educatif	SOCIALE	A	1	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	
M.D.A.L.M. (Association)	Assistant Socio-Educatif	SOCIALE	A	1	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	
TOTALITE SERVICES EXTERIEURS				5	5	5	0	5	5	5	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL GENERAL (Emplois permanents)				1187,00	1104	6,00	0	1218,40	1214	3,00	1157,60	67,00	88,50	0	1,50	0		
				1225,40														

P741

Les emplois budgétaires permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps-non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail faite par déduction.
Les emplois non-permanents figurent en annexe 4.

RECAPITULATIF DES PERSONNELS DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE

au 31 DECEMBRE 2023

DIRECTIONS	Postes budgétaires (crés par l'Assemblée délibérante) - Emplois permanents				Postes pourvus - Effectifs						Postes vacants		
	Total des Postes du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non-Complet (TNC en ETP)	Postes Etat	Total des agents stagiaires et titulaires	dont agents à Temps Complet (TNC en ETP)	dont agents contractuels rémunérés par le Département	Agents de l'Etat (mis à disposition et non rémunérés par le Dép.)	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet	dont postes à Temps Non-Complet (TNC en ETP)	Postes Etat	
CABINET DU PRESIDENT	26	26			24	24			2	2			
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	15	15			10	10	2		5	5			
DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX	5,70	5	0,70		4,70	4,70			1	1			
DIRECTION DES RESSOURCES ET DES RELATIONS HUMAINES	36	35	1,00		35,50	35	4		0,50	0	0,50		
DGA DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION ET DE L'EPANOUISSEMENT	359,60	359	0,60	4	335,60	335	5	4	24	24			
DGA DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	302,80	301	1,80	2	279,80	279	4,80	2	23	22	1,00		
DGA DES FINANCES, DES MOYENS ET DU NUMERIQUE	97	97			85	85	6		12	12			
DGA DES SOLIDARITES	460,80	458	2,80		439,80	437	39,80		21	21			
TOTALITE Services du Département	1302,90	1295	6,90	6	1214,40	1209	61,6	6	88,50	87	1,50	0	
TOTALITE Services Extérieurs	5	5			5	5	0						
TOTAL GENERAL (Emplois permanents)	1307,90	1301	6,90	6	1219,40	1214	61,60	6	88,50	87	1,50	0	
									1225,40				

Les emplois budgétaires permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps-non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail fixée par délibération.
Les emplois non-permanents figurent en annexe 4.

ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - EMPLOIS PERMANENTS - PAR FILIERE, CATEGORIE ET CADRE D'EMPLOIS

au 31 DECEMBRE 2023

FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	Postes budgétaires (créés par l'Assemblée départementale) - Emplois permanents			Postes pourvus - Effectifs							Postes vacants				Observations sur les postes budgétaires	
			Total des Postes du Département au 31/12/23	dont postes à Temps Complet	Postes Etat (TNC ou ETP)	Total des postes à Temps Complet	dont agents sur postes à Temps Complet	dont agents stagiaires et titulaires rémunérés par le Département	dont agents contractuels rémunérés par le Département	Agents de l'Etat (hors à disposition et non rémunérés par le Dépt.)	Total des postes vacants du Département au 31/12/2023	dont postes à Temps Complet (TNC ou ETP)	dont postes à Temps Non Complet (TNC ou ETP)	Postes Etat				
EMPLOI FONCTIONNEL	A	Total Directeur Général des Services	1	1		1	1		1									
	A	Total Directeur Général Adjoint	5	5		4	4								1			
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS			6	6		5	5		5					1				
ADMINISTRATIVE	A	Total Administrateur	2	2		2	2											
ADMINISTRATIVE	A	Total Attaché	78,70	78	0,70	68	0,70		68,70						10			1 poste TNC 70% pourvu
ADMINISTRATIVE	A	Total Catégorie A filière administrative - contractuel	21	21		21			62						4			
ADMINISTRATIVE	B	Total Rédacteur	68	68		62			62						4			
ADMINISTRATIVE	B	Total Catégorie B filière administrative - contractuel	4	4		4			201,60						10			1 poste TNC 60% pourvu / et 2 postes TNC (ETP) non pourvus
ADMINISTRATIVE	C	Total Adjoint administratif	213,60	212	1,60	202	0,60								10	1,00		1 poste TNC 80% pourvu
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			405,30	405	0,30	375	0,30		375,30						20	2,00		
TECHNIQUE	A	Total Ingénieur en chef	5	5		3			3						2			
TECHNIQUE	A	Total Ingénieur	23	23		17			17						6			
TECHNIQUE	A	Total Catégorie A filière technique contractuel	3	3		3			54						2			
TECHNIQUE	B	Total Technicien	58	58		54			54						2			
TECHNIQUE	B	Total Catégorie B filière technique contractuel	2,90	2	0,90	2	0,90								4			1 poste TNC 80% pourvu
TECHNIQUE	C	Total Agent de maîtrise	67	67		63			63						4			
TECHNIQUE	C	Total Adjoint technique	197	197		184			183						13			1 poste TNC 80% pourvu
TECHNIQUE	C	Total Adjoint technique des Etab. d'Enseign.	256	256		237			238						19			
TECHNIQUE	C	Total Ouvrier des Prates et Ateliers	216	216		202			206						14			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			609,60	609	0,60	561	0,60		561,60						44	4,00		
SOCIALE	A	Total Conseiller Socio-Educatif	11	11		9			9						2			
SOCIALE	A	Total Assistant Socio-Educatif	143,60	143	0,60	133	0,60		131,60						10			2 postes contractuels (et 1, 382 4 CCFP)
SOCIALE	A	Total Educateur de jeunes enfants	6	6		5			5						1			1 poste TNC 80% pourvu
SOCIALE	A	Total Catégorie A Conseiller socio-éducatif - contractuel	1	1		1			1						1			
SOCIALE	A	Total Catégorie A exerçant socio-éducatif - contractuel	20,80	20	0,80	20	0,80		20,80						1			1 poste TNC 80% pourvu
TOTAL FILIERE SOCIALE			182,40	180	2,40	168	2,40		168,40						11	1,00		

ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE - AGENTS CONTRACTUELS

au 31 DECEMBRE 2023

EMPLOIS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS / CATEGORIE	FILIERE	Total des agents contractuels rémunérés par le Département au 31/12/2023	Quotité de l'emploi		Motif du contrat					Nature du contrat		Observations	
			Temps Complet	Temps Non-Complet (TNC en ETP)	Contrat de droit public					C.D.I.	C.D.D.		
					Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (correspondance Code Général de la Fonction Publique)	article 38 travailleurs en situation de handicap	article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels	statut 110 : collaborateurs de Cabinet	article 110-1 collaborateurs de groupes d'élus				article 3 II surinvoque de projets
Catégorie A filière administrative - contractuel	ADMINISTRATIVE	21	21								14	7	
Catégorie B filière administrative - contractuel	ADMINISTRATIVE	4	4									4	
Catégorie C filière administrative - contractuel	ADMINISTRATIVE	1	1	1								1	
Catégorie A filière technique - contractuel	TECHNIQUE	3	3									3	
Catégorie B filière technique - contractuel	TECHNIQUE	2,80	2	0,80	2,80						1,80	1	pour 1 poste TNC 80%
Catégorie C filière technique - contractuel	TECHNIQUE	2	2									2	
Catégorie A filière sociale - contractuel	SOCIALE	23,80	23	0,80	19	2				2,80	5	18,80	pour 1 poste TNC 80%
Catégorie A infirmier en soins généraux - contractuel	MEDICO-SOCIALE	1	1		1							1	
Catégorie A Psychologue - contractuel	MEDICO-SOCIALE	2	2		2							2	
Catégorie A Attaché de conservation - contractuel	CULTURELLE	1	1		1								
TOTAL DES CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS		61,60	60	1,60	53,80	5				2,80	21,80	38,80	

Collaborateur de Cabinet	ADMINISTRATIF	5,60	5	0,60						5,60		5,60	pour 1 poste TNC 80%
Collaborateur de groupes d'Elus	ADMINISTRATIF	3,80	3	0,80				3,80			2	1,80	pour 1 poste TNC 80%
Contrats de projets	ADMINISTRATIF	8	8						8			8	
TOTAL DES CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON-PERMANENTS		17,40	16	1,40				3,80	8	5,60	2	15,40	

Contrat CUI-CAE PEC		8	8									8	
Contrat d'Apprentissage		8	8									8	
TOTAL DES CONTRACTUELS BENEFICIAIRES DE CONTRATS AIDES		16	16	0								16	

Les emplois budgétaires à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps-non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail fixée par délibération.

CREATIONS DE POSTES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

➤ Il conviendrait de créer deux postes non-permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux auprès de la Direction de l'Autonomie de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

Le premier poste aurait la fonction de chargé de mission « stratégie et pilotage des politiques publiques de l'autonomie », dans le cadre de la sollicitation du budget d'intervention de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et de la conduite des chantiers structurants dans le champ des politiques de l'autonomie à l'échelle départementale et de la coordination avec les acteurs locaux.

Le second poste aurait la fonction de chargé de mission « attractivité des métiers de l'autonomie », dans le cadre de la sollicitation du budget d'intervention de la CNSA et du contexte national de tensions en ressources humaines des métiers de l'autonomie.

A cet effet, les agents recrutés pour occuper ces postes non-permanents bénéficieraient d'un contrat de projet pour une durée fixée à 3 ans, en application des articles L. 332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération, par un contrat à durée déterminée dont l'échéance maximale est la réalisation du projet ou de l'opération, et dans la limite d'une durée totale ne pouvant excéder 6 années.

Ces postes feront l'objet d'un financement par une subvention de la CNSA pour une durée fixée à 3 ans et dans la limite du budget alloué de 600 000 euros pour les deux postes.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, les rémunérations des agents contractuels qui seraient recrutés pour occuper ce poste pourraient être fixées sur la base d'un indice majoré relevant du grade d'attaché territorial, avec le bénéfice mensuel d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise.

Annexe 6

TRANSFORMATION DE POSTE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

➤ Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux en un poste du cadre d'emplois des puéricultrices territoriaux auprès de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

MODIFICATIONS DE CONTRATS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES, DES MOYENS ET DU NUMERIQUE

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des techniciens territoriaux avec la fonction de gestionnaire d'applications dans le domaine social auprès de la Direction de la Transition Numérique de la Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique, ce poste ayant été transformé par une précédente délibération du 21 décembre 2023.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 373 de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION ET DE L'EPANOUISSEMENT

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux avec la fonction d'ingénieur Bâtiments chargé d'opérations de construction auprès de la Direction des Bâtiments de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 826 de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction de conseiller(ère) en économie sociale et familiale auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 409 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des psychologues territoriaux avec la fonction de psychologue auprès de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 395 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des médecins territoriaux avec la fonction de médecin évaluateur du Pôle médical auprès de la Direction de l'Autonomie de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 1129 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction de conseiller(ère) en économie sociale et familiale auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 395 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction d'assistant(e) sociale(e) auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 395 de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux avec la fonction de chargé de communication événementielle auprès de la Direction de la Communication.

Il conviendrait de transformer ce poste budgétaire en un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 376 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des attachés territoriaux avec la fonction de chargé de communication et des relations avec la presse auprès de la Direction de la Communication.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 550 de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES RELATIONS HUMAINES

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps non-complet à une quotité de 50%, relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux avec la fonction d'infirmier en santé au travail relevant de la médecine préventive auprès de la Direction des Ressources et des Relations Humaines.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 580 de la grille indiciaire de la fonction publique.

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

RAPPORT DU PERSONNEL

Personnel départemental

En application du Code Général de la Fonction Publique, le Département de la Vienne compte 1225,40 emplois permanents pourvus (en équivalent temps plein) au 31 décembre 2023, auxquels il convient d'ajouter 28,20 emplois non-permanents ainsi que 230 emplois occupés par des assistants familiaux.

Dans le cadre de la gestion du personnel, afin d'adapter les services à l'évolution des missions et en conformité avec les dispositions statutaires et réglementaires, il convient :

- de prendre acte des effectifs du personnel du Département de la Vienne au 31 décembre 2023, tels que présentés :
 - en **annexe 1** (tableau par Direction et cadre d'emplois),
 - en **annexe 2** (tableau récapitulatif par Direction),
 - en **annexe 3** (tableau par filière, catégorie et cadre d'emplois),
 - en **annexe 4** (tableau relatif aux agents contractuels rémunérés par le Département),
- de procéder aux propositions relatives :
 - aux créations de postes figurant en **annexe 5**,
 - aux transformations de postes figurant en **annexe 6**,
 - aux modifications de contrats figurant en **annexe 7**.

Par ailleurs, le Département de la Vienne a mis à disposition du personnel pour assurer le fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, par la signature d'une convention.

La mise à disposition d'un nouvel agent, titulaire du grade de rédacteur territorial, est envisagée avec son accord à hauteur de 20% de son temps de travail.

Le projet de convention en **annexe 8** précise que le Syndicat Mixte remboursera au Département de la Vienne le montant de la rémunération et des charges salariales du fonctionnaire mis à disposition.

Enfin, le Département de la Vienne envisage de mettre à disposition un fonctionnaire territorial auprès du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers, par la signature d'une convention, pour contribuer à développer la prévention, le repérage des difficultés et les soins en santé sexuelle, en partenariat avec les professionnels du CHU.

La mise à disposition de cet agent, titulaire du grade de médecin territorial hors classe, est envisagée avec son accord à hauteur de 20% de son temps de travail.

Le projet de convention en **annexe 9** précise que le CHU de Poitiers remboursera au Département de la Vienne le montant de la rémunération et des charges salariales du fonctionnaire mis à disposition.

Je vous propose :

- **de prendre acte des effectifs du personnel du Département de la Vienne au 31 décembre 2023, tels que présentés en annexes 1, 2, 3 et 4,**
- **de vous prononcer favorablement sur les propositions relatives aux postes budgétaires en annexes 5, 6 et 7,**
- **de m'autoriser à signer les conventions de mises à disposition, conformément aux projets de conventions joints en annexes 8 et 9.**

▪ ▪
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Le rapport 39.

39. Budget Primitif 2024. Politique de recrutement, de mobilité, de formation et de communication interne

Marie-Renée DESROSES : Ce point concerne la politique de recrutement, de mobilité, de formation et de communication interne. Là aussi, vous avez tout dans le détail. On récapitule le montant demandé : 574 950 € en fonctionnement. Il se décompose pour les formations non assurées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la formation des élus, les frais de concours et de recrutement, et la communication interne pour les différents événements en lien avec le service des Ressources humaines.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport 39 est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

BUDGET PRIMITIF 2024
Politique de recrutement, de mobilité, de formation et de communication interne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la politique publique recrutement, mobilité, formation et communication interne, d'inscrire un crédit de paiement de 574 950 € en fonctionnement qui se décompose comme suit :

▪ formations non assurées par le CNFPT	504 950 €,
▪ formations des élus	22 000 €,
▪ frais de concours et de recrutement	36 000 €,
▪ communication interne – évènementiels ressources humaines	12 000 €.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis
-----------------	---

	LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000008994-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024

Politique de recrutement, de mobilité, de formation et de communication interne

1/ Périmètre d'intervention de la politique publique

La politique publique Recrutement, Mobilité, Formation et Communication interne comprend les domaines d'interventions suivants :

- La gestion optimisée des ressources humaines en termes de recrutement et de mobilité des agents,
- La formation des agents,
- La communication interne.

2/ Grandes orientations pour le budget 2024

Pour l'année 2024, les orientations sont les suivantes :

Recrutement – Mobilité :

- Mise en œuvre de l'ensemble des recrutements, remboursements des frais liés à l'organisation des concours auprès des centres de gestion lorsque la collectivité nomme un agent(e) lauréat(e) et prise en charge des frais de recrutement liés à la parution des annonces dans les supports professionnels (emploi-collectivités, emploi public...).
- Poursuite de l'accompagnement de l'ensemble des agent(e)s souhaitant réfléchir et travailler à la construction de leur projet professionnel (mobilité interne ou externe à la collectivité, parcours de formation, concours et examens professionnels, immersion, journée découverte métier, atelier d'évolution professionnelle...).

Formation :

- Pour la valorisation des ressources humaines, les grands axes de formation seront les suivants :
 - La poursuite de la démarche d'intelligence collective et d'innovation collaborative sous l'impulsion de la Direction Générale des Services avec, pour objectif, à terme, de fédérer l'ensemble des agents sur cette thématique,
 - La mise en place d'une proposition de co-développement à destination des membres du Comité de direction élargi,
 - La poursuite du plan de formation mutualisé sur la thématique du management pour les collectivités du Poitou (Deux-Sèvres et Vienne),
 - La poursuite de l'accompagnement et la formation des agent(e)s à la nouvelle application Microsoft 365 avec la mise en place d'ateliers dédiés à l'utilisation de la messagerie Outlook et à l'outil collaboratif Teams,
 - La poursuite des ateliers bureautiques et des accompagnements personnalisés.
- L'accompagnement des agents au titre de la formation de perfectionnement pour l'adaptation et la mise à jour des compétences liées au poste de travail (formations, colloques, séminaires, ...),
- L'accompagnement individuel des agents dans le cadre des projets d'évolution professionnelle (formations au titre du Compte Personnel de Formation (CPF), ateliers d'évolution professionnelle, bilans de compétences, Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), congés de formation, ...),
- La mise en œuvre d'actions de formation issues des projets des services et des directions,
- La poursuite des dispositifs d'accompagnement : analyses des pratiques professionnelles,
- La formation des élus.

Communication interne :

- La poursuite, en 2024, de l'organisation d'évènements internes à destination des agents tels que les cérémonies en l'honneur des retraités et les journées d'accueil des nouveaux arrivants, ou encore les journées thématiques diverses (Octobre Rose, Movember, collecte de sang en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang...),
- La réalisation de différents documents d'information à destination des agents (vidéo, plaquette, flash hebdo, affiches...).

3/ Synthèse budgétaire par programme

La proposition budgétaire 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Programme / Action	Fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition 2024
Versement à des organismes de formation	266 145	368 574	420 800
Cotisations réseaux professionnels	14 522	15 130	15 000
Inscriptions colloques	3 134	1 745	4 000
Locations immobilières	8 441	0	2 500
Séminaires Hôtellerie	11 426	13 832	10 000
Versement à des organismes de formation DGAS	49 267	42 400	50 000
Impression plaquette bilan social	1 260	0	1 000
Réception communication interne - Formation	5 082	6 248	9 000
Acquisition petits matériels	0	13 923	1 200
Achat de crédits images vidéo template	0	0	800
Publicités annonces	13 343	20 208	26 000
Remboursements frais de concours	1 734	5 820	10 000
Location de matériel	2 879	4 200	2 650
Formation des élus	4 820	9 817	22 000
Total	382 053	501 897	574 950

■ ■
■

Je vous propose au titre du budget primitif 2024 relatif à la politique publique Recrutement, Mobilité, Formation et Communication interne, un crédit de paiement de 574 950 € en fonctionnement qui se décompose comme suit :

- formations non assurées par le CNFPT 504 950 €,
- formations des élus 22 000 €,
- frais de concours et de recrutement 36 000 €,
- Communication interne – Évènementiels ressources humaines 12 000 €.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

DEPENSES	MONTANT en euros	IMPUTATION
Versement à des organismes de formation	420 800	011- 021 6184
Cotisations réseaux professionnels	15 000	011 021 6281
Inscriptions colloques	4 000	011 021 6185
Locations immobilières	2 500	011 020 6132
Séminaires Hôtellerie	10 000	011 021 6188
Versement à des organismes de formation DGAS	50 000	011 420 6184
Impression plaquette bilan social	1 000	011 021 6236
Réception communication interne - Formation	9 000	011 021 6234
Acquisition petits matériels	1 200	011 021 6068
Achat de crédits images vidéo template	800	011 021 6238
Publicités annonces	26 000	011 021 6231
Remboursements frais de concours	10 000	011 021 62878
Location de matériel	2 650	011 021 61358
Formation des élus	22 000	65-031-65315

Le rapport 40.

40. Budget Primitif 2024 Action sociale en faveur du personnel départemental

Marle-Renée DESROSES : C'est l'action sociale en faveur du personnel départemental, A.C.O.L.A.D., que vous connaissez bien. On vous demande d'inscrire 272 450 € en fonctionnement qui se répartissent à hauteur de 23 000 € pour les prestations sociales, 246 000 € pour les autres actions, 1 200 € pour l'Association des membres actifs et retraités des interventions sanitaires et sociales, et 2 250 € pour l'Amicale des agents de la Préfecture et du Département.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport 40 est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la politique publique de l'action sociale en faveur du personnel départemental, d'inscrire un crédit de paiement global de 272 450 € en fonctionnement réparti comme suit :

- 23 000 € pour les prestations sociales payées directement sur le budget départemental,
- 246 000 € pour les autres actions sportives, culturelles et de loisirs versés sous forme de subventions à l'Association pour la Culture, les Œuvres Sociales et les Loisirs des Agents Départementaux (A.C.O.L.A.D.),
- 1 200 € pour l'Association des Membres Actifs et Retraités des Interventions Sanitaires et Sociales (A.M.A.R.I.S.S.),
- 2 250 € pour l'Amicale des agents de la Préfecture et du Département de la Vienne.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAUT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-00000000008995-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL

• •
•

1/ Périmètre d'intervention

Depuis 1990, le Département a mis en place une politique d'action sociale en faveur du personnel départemental qui permet de renforcer la cohésion des équipes et d'apporter des prestations sociales, culturelles et sportives.

L'Association pour la Culture, les Œuvres Sociales et les Loisirs des Agents Départementaux (A.C.O.L.A.D.), créée pour gérer ces actions sociales, permet aux agents de bénéficier de nombreuses prestations (gardes d'enfants, prestations vacances, aide pour des enfants handicapés, arbre de Noël, chèques évènements, ...).

Cette association, qui a pour vocation de rassembler les agents de tous les services du Département, organise également des activités sportives (séjours de ski, randonnées, squash, ...), des activités culturelles (journées et soirées à thème, voyages, billetteries diverses) et propose des locations pour les vacances.

Depuis 2000, l'A.C.O.L.A.D. permet aux agents de bénéficier de chèques-vacances selon un barème de ressources défini par les textes. Cette aide qui est versée par l'A.C.O.L.A.D. fait l'objet d'une prise en charge sur le budget du Département.

2/ Proposition budgétaire

Programme	Fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition 2024
Prestations sociales	13 540 €	15 207 €	23 000 €
Action sociale : A.C.O.L.A.D.	246 000 €	246 000 €	246 000 €
Action sociale : Association des Membres Actifs et Retraités des Interventions Sanitaires et Sociales	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Action sociale : Amicale des Agents de la Préfecture et du Département de la Vienne	2 250 €	2 250 €	2 250 €
Total	262 990 €	264 657 €	272 450 €

Je vous propose, au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la politique publique de l'action sociale en faveur du personnel départemental, d'inscrire un crédit de paiement global de 272 450 € en fonctionnement réparti comme suit :

- 23 000 € pour les prestations sociales payées directement sur le budget départemental,
- 246 000 € pour les autres actions sportives, culturelles et de loisirs versés sous forme de subventions à l'A.C.O.L.A.D.,
- 1 200 € pour l'Association des Membres Actifs et Retraités des Interventions Sanitaires et Sociales (A.M.A.R.I.S.S.),
- 2 250 € pour l'Amicale des Agents de la Préfecture et du Département de la Vienne.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE) (1 ligne par imputation)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	11 500 €	011-0201-62878
	11 500 €	011-50-62878
	249 450 €	65-0201-6574

Le 41.

41. Budget Primitif 2024 Santé et sécurité au travail

Marle-Renée DESROSES : Alors le 41, Santé et sécurité au travail, vous disposez également d'un récapitulatif page 708. On vous demande d'inscrire 154 500 € en fonctionnement, 120 000 € en investissement et de prévoir des recettes à hauteur de 90 000 € dans le cadre de la convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport 41 est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la politique de prévention et de santé au travail du Département :

- d'inscrire des crédits de paiement pour 154 500 € en fonctionnement,
- d'inscrire des crédits de paiement pour 120 000 € en investissement,
- de prévoir des recettes à hauteur de 90 000 € dans le cadre de la convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE.
-----------------	---

	Guillaume DE RUSSE, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAUT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-00000000008996-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL

1/ Périmètre d'intervention :

Les actions de prévention et de santé au travail du Département de la Vienne recouvrent les domaines d'interventions suivants :

- La prévention des risques professionnels pour les agents,
- La médecine du travail et le suivi médical obligatoire,
- L'intégration et le maintien des personnes en situation de handicap.

2/ Grandes orientations pour le budget 2024 :

L'année 2024 sera marquée par les actions suivantes :

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels :

- Finaliser le diagnostic sécurité pour la Direction de l'Education et la Direction des Routes et initier celui de la Direction Générale Adjointe des Solidarités ;
- Définir un programme annuel de prévention des risques par direction ;
- Exploiter les résultats du baromètre social en lien avec la démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ;
- Définir un plan d'action QVCT ;
- Déployer le nouveau protocole d'accompagnement des agents agressés ;
- Former les assistants de prévention de la Direction des Routes et développer les autres réseaux d'assistants de prévention de la collectivité (Direction de l'Education et Direction Générale Adjointe des Solidarités) ;
- Signer la convention relative à la mission d'inspection en santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne (CDG 86) ;
- Mettre en œuvre le dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le CDG 86 ;
- Renouveler les éthylotests et sensibiliser sur le risque alcool.

Dans le domaine de la médecine du travail :

- Suivi médical des agents :
 - Continuer les visites médicales dans l'année suivant l'arrivée des agents entrant dans la collectivité par voie de mutation ;
 - Augmenter les visites médicales sur site pour les agents des collègues ;
 - Améliorer le suivi médical des assistants familiaux ; présenter le service de médecine préventive lors de leur formation ; mettre en place une première visite médicale après un an d'exercice ;
 - Avec le recrutement de l'infirmier en santé au travail, développer la visite d'information et de prévention des agents qui n'ont pas bénéficié d'une visite depuis plus de 5 ans.
- Continuer le suivi des agents en situation de handicap psychique avec l'aide d'Espoir 86 (UDAF) qui intervient depuis fin 2018 sur le handicap psychique, mental et cognitif ;
- Poursuivre le suivi des agents ayant une problématique de maintien dans l'emploi, afin de travailler en amont à l'aménagement des postes nécessaire à la reprise des agents concernés ;
- Maintenir l'accompagnement des agents soumis aux Risques Psychosociaux ;
- Initier des actions collectives en lien avec l'équipe de la Mission Prévention Santé Hygiène et Sécurité.

Dans le domaine de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap :

- Continuer à développer le recrutement par la voie de l'apprentissage, des emplois aidés ainsi que les recrutements directs, avec l'aide des organismes de placement spécialisés (OPS) et ceci afin (entre autres) de :
 - favoriser l'insertion des jeunes en situation de handicap ;
 - rajeunir la pyramide des âges des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Poursuivre l'adaptation et l'aménagement des postes de travail et déployer des aides individuelles pour la compensation du handicap ;
- Déployer les Périodes Préparatoires au Reclassement (PPR) pour les agents dont les postes de travail ne sont plus compatibles avec l'état de santé ;
- Renforcer des actions en faveur du handicap psychique, grâce au partenariat lié avec Espoir 86 (UDAF) ;
- Poursuivre le financement par la collectivité de certains aménagements pour s'adapter aux nouvelles règles de financement du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;
- Expérimenter de nouvelles approches pour accompagner les agents atteints de cancer ou d'autres maladies chroniques ;
- Elaborer le projet « préparation professionnelle » en lien avec le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'Association de Bienfaisance de Sèvres-Anxaumont (ABSA).

3/ Synthèse budgétaire :

La proposition budgétaire 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement			Investissement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition 2024	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition 2024
Trousse de secours	3 553 €	5 000 €	3 000 €			
Équipement de Protection Individuelle (EPI)	1 018 €	1 000 €	3 000 €			
Prestations intellectuelles (ACFI, QVCT)	11 045 €	14 100 €	14 000 €			
Honoraires médicaux	22 572 €	30 000 €	30 000 €			
Produits pharmaceutique	1 712 €	4 000 €	4 000 €			
Autres fournitures médicales	0 €	500 €	500 €			
Petit matériel ergonomique	18 487 €	15 000 €	17 000 €			
Prothèses / Orthèses	15 410 €	10 000 €	15 000 €			
Transport adapté	13 202 €	10 000 €	15 000 €			
Formation individuelle liée au handicap	1 336 €	10 000 €	7 000 €			
Accès à l'emploi (apprentissage, PEC, stagiaire)	0 €	30 000 €	7 000 €			
Aides individuelles	2 250 €	5 000 €	3 000 €			
Actions d'accompagnement	30 124 €	20 000 €	36 000 €			
Matériel ergonomique administratif				32 578 €	30 000 €	30 000 €
Matériel ergonomique technique				112 122 €	80 000 €	90 000 €
Total	120 709 €	154 600 €	154 500 €	144 700 €	110 000 €	120 000 €

■ ■
■

Je vous propose au titre du budget primitif 2024 relatif à la politique de prévention et de santé au travail du Département :

- **d'inscrire des crédits de paiement pour 154 500 € en fonctionnement,**
- **d'inscrire des crédits de paiement pour 120 000 € en investissement,**
- **de prévoir des recettes à hauteur de 90 000 € dans le cadre de la convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

DEPENSES	MONTANT en euros	IMPUTATION
Trousse de secours	3 000 €	011-0202-60668
Equipement de Protection Individuelle (EPI)	3 000 €	011-0202-60636
Prestations intellectuelles (ACFI, QVCT)	14 000 €	011-0202-00617
Honoraires médicaux	30 000 €	011-0201-62261
Produits pharmaceutique	4 000 €	011-0201-60661
Autres fournitures médicales	500 €	011-0201-60668
Petit matériel ergonomique	17 000 €	011-0201-60632
Prothèses / Orthèses	15 000 €	011-0202-60688
Transport adapté	15 000 €	011-0202-6247
Formation individuelle liée au handicap	7 000 €	011-0201-6184
Accès à l'emploi (apprentissage, PEC, stagiaire)	7 000 €	011-0201-60632
Aides individuelles	3 000 €	011-0201-62878
Actions d'accompagnement	36 000 €	011-0201-6288
Matériel ergonomique administratif	30 000 €	21-0201-21848
Matériel ergonomique technique	90 000 €	21-0202-2188
TOTAL	274 500 €	
RECETTES	MONTANT en euros	IMPUTATION
convention avec le FIPHFP	90 000 €	74-0201-74788

Le 42.

42. Budget Primitif 2024 Administration Générale

Marie-Renée DESROSES : Le 42, c'est l'Administration Générale donc il se décompose avec notamment la Mission Affaires Budgétaires et certains crédits de la Direction du Budget et des Finances. On récapitule les inscriptions de crédits pour 3 745 666 € en dépenses de fonctionnement et 331 000 € en dépenses d'investissement. Il faut aussi prévoir des recettes à hauteur de 100 000 € en fonctionnement.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
ADMINISTRATION GENERALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif à l'administration générale :

- d'inscrire des crédits de paiement pour :
 - 3 745 666 € en dépenses de fonctionnement,
 - 331 000 € en dépenses d'investissement,
- de prévoir des recettes à hauteur de 100 000 € en fonctionnement.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis
-----------------	---

	GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000008997-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction des Affaires Générales

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 ADMINISTRATION GENERALE

1/ Périmètre d'intervention de la politique publique

La Direction des Affaires Générales, en tant que direction support, contribue à donner aux directions du Département les moyens d'assurer leurs missions.

L'enjeu majeur est de maintenir un niveau de prestation élevé et de répondre aux demandes nouvelles avec l'objectif d'une maîtrise des budgets concernés.

La rationalisation et la mutualisation des dépenses avec nos partenaires sont systématiquement recherchés, ce qui permet de maîtriser les crédits inscrits malgré la forte inflation sur l'ensemble des prestations (évolution du SMIC, des prix des matières premières et des fluides et des conditions tarifaires des nouveaux marchés).

Les actions suivantes sont mises en œuvre :

- les prestations de service d'entretien des locaux, de gardiennage, de restauration collective, d'entretien des espaces verts,
- les marchés d'assurance (flotte automobile, dommages aux biens, responsabilité civile),
- la gestion de l'affranchissement, des abonnements professionnels,
- le renouvellement de la flotte automobile ainsi que l'entretien et le carburant des véhicules, frais d'autoroute et les abonnements annuels de stationnement,
- le renouvellement du mobilier,
- les achats de fournitures de bureau, de papier à imprimer,
- la dotation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et des vêtements de travail,
- les impôts et taxes (redevance des ordures ménagères, redevance incitative, Redevance d'Occupation du Domaine Public notamment),
- le suivi du site mutualisé Préfecture/Hôtel du Département et de ses charges partagées : la Préfecture reverse au Département sa quote-part de fluides, de maintenance des bâtiments et achats divers pour un montant évalué à 100 000 euros par an.

2/ Grandes orientations pour le budget 2024

- La poursuite du verdissement du parc automobile en intégrant dans la mesure du possible des véhicules moins émetteurs de CO2 pour répondre aux objectifs réglementaires de renouvellement des flottes automobiles.
- Le renouvellement des marchés d'assurances pour la responsabilité civile et les dommages aux biens suite aux majorations de prime pour 2024 (de 25 à 30 %). Une attention toute particulière doit être portée sur ce marché en forte tension pour les collectivités afin de se prémunir de marchés infructueux.
- L'analyse et l'attribution de marché d'achat de mobilier avec l'intégration de la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) sur l'obligation d'achat d'au moins 20 % de mobiliers issus « du réemploi ou de la réutilisation ».
- Le contrôle d'accès des bâtiments : suite à l'audit de sûreté, mise en place des recommandations de manière collaborative avec les directions concernées et utilisatrices de bâtiments connectés.
- La poursuite et le renforcement de la rationalisation de l'affranchissement du courrier afin de contenir le budget alloué et faire face aux hausses extrêmement élevées (augmentation du prix du timbre : plus 45% entre 2019 et 2024).
- Le suivi de la gestion du site mutualisé Département et Préfecture (frais partagés, sécurité incendie, gestion des locaux et gestion du parc avec un programme important d'entretien des arbres) et reprise des réunions de concertation.

3/ Synthèse budgétaire

La proposition budgétaire 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous

Programme / Action	Fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition
			2024
Administration Générale	2 160 440	2 613 890	2 374 000
Frais communs des solidarités (Mission des Affaires Budgétaires)	681 397	554 813	534 000
Frais communs des autres directions (Direction du Budget et des Finances)	194 890	835 166	837 666

Programme / Action	Investissement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition
			2024
Acquisition matériel / véhicules	235 482	166 108	290 000
Autres investissements (direction du Budget et des Finances)	0	0	41 000

Pour couvrir l'ensemble de ces achats de prestations et de fournitures, la répartition des dépenses serait la suivante :

Investissement : 290 000 euros
Fonctionnement : 2 374 000 euros
Total Général : 2 664 000 euros

La recette prévisionnelle sur le remboursement des charges partagées sur le site mutualisé Préfecture/Département est évaluée à 100 000 euros.

4/ Présentation des principales actions du budget :

Les principales dépenses correspondant à ce budget sont les suivantes :

Entretien des locaux	691 000 €
Affranchissement	375 900 €
Acquisition de véhicules	200 000 €
Assurances	280 000 €
Gardiennage	213 800 €
Carburant	115 000 €
Fournitures de bureau/papier à imprimer	110 000 €

Par ailleurs, afin d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des directions et missions, la collectivité dispose d'un budget pour financer les frais communs. Ces frais communs portent essentiellement sur les dépenses suivantes :

- frais de déplacement et de transport,
- gratification de stagiaires,
- frais d'actes, frais d'avocats et de contentieux,
- gestion des titres annulés sur exercice antérieurs, remboursements de trop perçus.

La gestion de ces frais communs est assurée par la Direction du Budget et des Finances et par la Mission Affaires Budgétaires en ce qui concerne les compétences de solidarités.

Pour couvrir l'ensemble de ces frais, les budgets suivants sont nécessaires :

Mission affaires budgétaires

- **534 000 euros** pour les frais communs de solidarités

Direction du Budget et des finances

- **837 666 euros** pour les frais communs des autres directions de l'administration départementale en fonctionnement,
- **41 000 euros** en investissement.

▪ ▪

▪

Je vous propose au titre du Budget Primitif 2024 relatif à l'administration générale :

- **d'inscrire des crédits de paiement pour :**
 - **3 745 666 € en dépenses de fonctionnement,**
 - **331 000 € en dépenses d'investissement,**
- **de prévoir des recettes à hauteur de 100 000 euros en fonctionnement.**

▪
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	3 745 666	011/012/65/67/68
	331 000	20/21
RECETTES	100 000	

Le rapport 43.

43. Avantages en nature 2024

Marle-Renée DESROSES : Avantages en nature, comme tous les ans, nous vous présentons ce rapport pour vous informer des agents bénéficiaires de véhicules de fonction et de logements de fonction, dont vous avez le détail. On vous demande d'approuver la liste nominative de ces bénéficiaires et d'approuver également l'attribution du logement de fonction pour nécessité absolue de service au bénéfice selon l'annexe jointe.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport 43 est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

AVANTAGES EN NATURE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la liste nominative des bénéficiaires d'un véhicule de fonction pour l'année 2024, selon l'annexe jointe, et de retenir comme base de calcul de l'avantage en nature celui du forfait annuel de l'URSSAF incluant les frais de carburant établi comme suit :
 - 12 % du coût d'achat pour un véhicule de moins de cinq ans,
 - 9 % du coût d'achat pour un véhicule de plus de cinq ans,
- d'approuver l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service au bénéficiaire selon l'annexe jointe.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE.
-----------------	---

	Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-00000000008998-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction des Affaires Générales

RAPPORT DU PRESIDENT

AVANTAGES EN NATURE 2024

L'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, codifié à l'article L 3123-19-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose que les collectivités indiquent de façon précise, dans une délibération annuelle et nominative, les avantages en nature accordés.

Les avantages en nature existant au sein du Département de la Vienne sont listés ci-après :

I – Véhicules de fonction :

L'utilisation privée du véhicule en dehors des heures de service constitue un avantage en nature imposable pour la valeur fiscale déclarée selon les règles établies par l'URSSAF.

Les fonctions permettant de disposer d'un véhicule de fonction sont les suivantes :

- un collaborateur du Cabinet du Président du Conseil Départemental,
- le Directeur Général des Services,
- les Directeurs Généraux Adjointes.

Pour l'année 2024, les bénéficiaires proposés sont les suivants :

- le Conseiller spécial du Président,
- le Directeur Général des Services,
- la Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable,
- la Directrice Générale Adjointe des Solidarités,
- le Directeur Général Adjoint de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement.

Cet avantage en nature constitue un élément de rémunération pour les bénéficiaires, qui est, à ce titre, soumis aux cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

Il est proposé de retenir pour le calcul de l'avantage en nature, soumis à déclaration fiscale pour les véhicules de fonction, le forfait annuel établi selon les règles de l'URSSAF comme suit :

- 12 % du coût d'achat pour un véhicule de moins de cinq ans,
- 9 % du coût d'achat pour un véhicule de plus de cinq ans.

Ce forfait annuel englobe l'assurance, l'entretien et le carburant.

II – Logements de fonction :

Les emplois pour lesquels les agents peuvent bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue de service sont les suivants :

- le Directeur Général des Services,
- le Directeur de Cabinet du Président du Conseil Départemental,
- la Directrice des Archives Départementales.

Pour l'année 2024, le bénéficiaire proposé est le suivant :

- la Directrice des Archives Départementales.

■ ■
■

En conséquence, je vous propose :

- **d'approuver la liste nominative des bénéficiaires d'un véhicule de fonction pour l'année 2024, selon l'annexe jointe, et de retenir comme base de calcul de l'avantage en nature celui du forfait annuel de l'URSSAF incluant les frais de carburant établi comme suit :**
 - 12 % du coût d'achat pour un véhicule de moins de cinq ans,
 - 9 % du coût d'achat pour un véhicule de plus de cinq ans,
- **d'approuver l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service au bénéficiaire selon l'annexe jointe.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Le rapport 44.

44. Budget Primitif 2024 Transition numérique

Marie-Renée DESROSES : On passe sur la Transition numérique où des axes importants vous ont été présentés. Ce sont les grandes orientations pour le budget 2024 sur la page 717. Le budget est important, puisque nous vous demandons d'inscrire 2 620 000 € en fonctionnement et 2 780 000 € en investissement et d'adopter également la modification d'échéancier des crédits de paiement pour l'autorisation de programme.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport 45 est adopté. Merci Marie.

Marie-Renée DESROSES : Alors c'était le rapport 44 mais je suis au 45.

Alain PICHON : Ah pardon, 44.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
TRANSITION NUMERIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la politique publique de la transition numérique :

- d'inscrire des crédits de paiement pour 2 620 000 € en fonctionnement,
- d'inscrire des crédits de paiement pour 2 780 000 € en investissement,
- d'adopter la modification de l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme, tel qu'indiqué dans l'annexe jointe.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE,
-----------------	---

	Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAUT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	Benoît PRINÇAY
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000008999-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction de la Transition Numérique

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 TRANSITION NUMERIQUE

1 – Périmètre d'intervention de la politique publique

La politique de la transition numérique du Département porte sur la mise en place, la maintenance et la sécurité de l'ensemble des outils numériques au service des différents métiers de la collectivité, chargés de mettre en œuvre les politiques publiques conduites au plus près des citoyens et des territoires de la Vienne.

La crise sanitaire de 2020 et la Cyberattaque en janvier 2021 ont mis en exergue d'une part, la place fondamentale du numérique dans notre quotidien et, d'autre part, la nécessité d'améliorer nos infrastructures et nos services numériques aussi bien pour nos usages professionnels internes que pour le lien avec nos usagers.

Dans ce contexte et dans le but d'inscrire la stratégie des systèmes d'information et des usages du numérique dans une perspective de sécurisation et d'optimisation du service rendu, il a été convenu de construire un **plan pluriannuel de transition numérique de l'administration départementale**. Celui-ci a été adopté par délibération du Conseil Départemental du 9 mars 2023.

2 - Grandes orientations pour le budget 2024

L'orientation budgétaire de la Direction de la Transition Numérique (D.T.N) est définie par les 5 axes stratégiques du plan de transition numérique et les 3 principes d'action jusqu'en 2027 :

- axe 1 : disposer d'infrastructures et d'équipements numériques fiables, performants et sécurisés,
- axe 2 : accompagner tous les agents pour une meilleure utilisation des outils numériques d'aujourd'hui et de demain,
- axe 3 : améliorer l'efficacité de l'administration grâce au numérique,
- axe 4 : développer des téléservices pour simplifier les démarches des usagers et améliorer leur information,
- axe 5 : améliorer la gestion des données de la collectivité et leur valorisation.

Le déploiement opérationnel de la stratégie de la « Transition numérique » devra respecter les 3 principes d'actions suivants :

- prendre en compte systématiquement les impacts environnementaux,
- prendre en compte systématiquement la protection des données et la sécurité, des systèmes d'information,
- placer l'expertise des usagers au cœur des projets.

L'objectif de ce plan est la mise en œuvre de 58 projets techniques et applicatifs. Cette démarche entraînant mécaniquement un surcoût dès 2024 en fonctionnement relatif à la maintenance et parfois à l'hébergement des logiciels comme cela avait été annoncé par délibération de la réunion du Conseil Départemental du 9 mars 2023.

Un élément majeur intervient dans le budget de la DTN à partir de 2024 puisque celle-ci doit constituer un budget concernant le fonctionnement et l'investissement pour les infrastructures collèges. Ce budget vient en complément de la somme transférée par la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Éducation et de l'Epanouissement (DGAJ2E) (180 000 €) afin de délivrer les abonnements d'accès à internet.

Les grandes actions à mener en 2024 s'articulent autour des priorités suivantes :

- la sécurisation du Système d'Information,
- l'acquisition et la maintenance des applications,
- les projets logiciels du Plan de Transition Numérique (PTN),
- le remplacement des matériels des agents.

3 – Synthèse budgétaire

La proposition budgétaire 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition
			2024
Dépenses	1 910 418 €	1 784 808 €	2 620 000 €
Recettes			96 000 €

	Investissement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition
			2024
Dépenses	1 485 644 €	1 988 607 €	2 780 000 €

4 – Présentation détaillée du budget

Les principaux postes de dépenses en évolution sont les suivants :

En fonctionnement :

- **la maintenance des logiciels et progiciels (722 000 €)** : évolution exponentielle sous l'effet de la hausse des prix, des révisions de prix et de nouveaux modules (soit 34% de besoins supplémentaires) ;
- **la maintenance des matériels et logiciels techniques Département et collèges (402 000 €)** : nécessité de développer et renforcer la maintenance dans les collèges (maintenance des boîtiers de sécurité Fortinet, serveurs d'infrastructures collèges, maintenance des serveurs pédagogiques KoXo collèges) ;

- **l'assistance technique des projets (85 000 €)** : mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) sur nos instances de bases de données, mise en place d'une application d'assistance post déploiement pour la nouvelle application de gestion de temps (INCOVAR) ;
- **l'assistance technique (120 000 €)** : besoins évolutifs dus aux changements de matériels d'impression, prestations associées à Microsoft 365 et un accompagnement technique à l'évolution du système d'information ;
- **l'abonnement et l'hébergement des logiciels/progiciels (301 000 €)** : une augmentation des abonnements d'hébergements d'applications externalisées, acquisitions de nouvelles applications (DASTRA, ARCHINOE, OPENRDV, OPENCRM), migration de l'hébergement ;
- **l'abonnement internet des collèges (180 000 €)** : cette nouvelle ligne de crédits transférée de la Direction de l'Education vers la Direction de la Transition Numérique, dès l'année 2024, permet de payer les abonnements Internet pour les collèges du Département (hors projet Territoire Numérique Educatif).

L'ensemble des besoins applicatifs (maintenance, assistance et hébergement) et consommation de frais de télécommunication représentent près de 50 % du budget de fonctionnement qui sont fortement impactés par l'inflation.

D'autres dépenses annexes sont prévues : les renouvellements des marchés publics (frais de publication et d'adhésion) ainsi que les frais divers relatifs à l'assistance technique pour les projets et la sécurité.

En investissement :

- **l'acquisition des licences, logiciels, progiciels (963 400 €)** : le montant est lié à la hausse des prix et des besoins nouveaux pour les collèges et les sites du Département (solutions de sauvegarde et licences Microsoft 365, logiciels d'infrastructure) ;
- **l'acquisition des matériels infrastructures (370 100 €)** : pour les remplacements des matériels d'infrastructures des collèges, systèmes de téléphonie, onduleurs, sauvegarde et remplacements des actifs réseaux ;
- **l'acquisition de matériels bureautique et informatique (45 000 €)** : pour le renouvellement du parc bureautique (petits matériels bureautiques et PC) ;
- **la réalisation de l'autorisation de programme PTN** :
 - o **matériels infrastructures (470 000 €)** : pour la sécurisation du Système d'Information, augmentation des débits internet sur l'ensemble des sites et les outils de télédistribution pour les collèges ;
 - o **logiciels progiciels licences (931 500 €)** : pour les acquisitions et évolutions de plus de 18 projets applicatifs.

L'échéancier de l'autorisation de programme est détaillé en annexe.

Je vous propose au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la politique publique de la Transition Numérique :

- **d'inscrire des crédits de paiement pour 2 620 000 € en fonctionnement,**
- **d'inscrire des crédits de paiement pour 2 780 000 € en investissement,**
- **d'adopter la modification de l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme, tel qu'indiqué dans l'annexe jointe.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Le 45.

45. Budget Primitif 2024 Commission locale d'Information (CLI) sur la Centrale Électronucléaire de Civaux

Marie-Renée DESROSES : La Commission locale d'Information (CLI) sur la Centrale Électronucléaire de Civaux. Je remercie à nouveau le Professeur Gilles, car il est vrai qu'il nous accompagne sur l'animation de ces CLI. Nous vous rappelons que le budget pour la CLI s'élève à 55 260 €, dont 50 % sont reversés par l'autorité de sûreté nucléaire. Nous vous proposons sur le budget primitif un crédit de paiement de 12 500 € en fonctionnement et de prévoir une recette de fonctionnement de 27 630 €.

Alain PICHON : Le rapport 45, des avis contraires ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci Marie. Pardon d'être allé un peu vite.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LA CENTRALE
ÉLECTRONUCLEAIRE DE CIVAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la Commission Locale d'Information de Civaux :

- d'inscrire un crédit de paiement de 12 500 € en fonctionnement,
- de prévoir une recette de fonctionnement de 27 630 € provenant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis
-----------------	---

	GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAULT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000009000-DE
Date de publication	12/04/2024

ANNEXE

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CIVAUX
BUDGET PREVISIONNEL 2024**

Dépenses		Recettes	
Masse salariale	33 177,00		
<i>Lettre de Civaux (15%)</i>	<i>4 976,55</i>		
<i>Newsletter (5%)</i>	<i>1 658,85</i>		
<i>Veille documentaire (20%)</i>	<i>6 635,40</i>		
<i>Site Internet (20%)</i>	<i>6 635,40</i>		
<i>Séance Plénière et réunions diverses (20%)</i>	<i>6 635,40</i>		
<i>Journée Nationale de la Résilience (10%)</i>	<i>3 317,70</i>		
<i>Tâches administratives associées et temps de déplacements (10%)</i>	<i>3 317,70</i>		
		Participation ASN	27 630,00
Charges administratives directes	12 500,00		
<i>Frais d'affranchissement Lettre de Civaux</i>	<i>4 000,00</i>		
<i>Frais d'impression Lettre de Civaux</i>	<i>6 800,00</i>	Financement CD86	27 630,00
<i>Concours divers (Adhésion Anccll)</i>	<i>1 000,00</i>		
<i>Frais de gardiennage</i>	<i>200,00</i>		
<i>Frais de déplacement</i>	<i>500,00</i>		
Organisation d'un déjeuner annuel avec les membres de la CLI	700,00		
Charges Indirectes forfaitaires	8 883,00		
<i>Prestation communication (accompagnement annuel internalisé)</i>	<i>1 000,00</i>		
<i>Prestation juridique</i>	<i>500,00</i>		
<i>Prestation financière</i>	<i>200,00</i>		
<i>Mise à disposition de bureaux</i>	<i>4 000,00</i>		
<i>Mise à disposition de mobiliers, assurances, entretien</i>	<i>1 080,00</i>		
<i>Mise à disposition de matériels Informatiques, logiciels, maintenance</i>	<i>1 080,00</i>		
<i>Redevance Spéciale - Ordures Ménagères</i>	<i>520,00</i>		
<i>Centre d'impression</i>	<i>503,00</i>		
	55 260,00		55 260,00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LA CENTRALE ÉLECTRONUCLEAIRE DE CIVAUX



Les articles L125-17 et suivants du Code de l'environnement, modifiés par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique avec notamment l'ajout d'un alinéa sur la réunion publique annuelle et complétés par le décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire, définissent les missions des Commissions Locales d'Information (C.L.I.) auprès des sites nucléaires.

La C.L.I. est instituée par décision du Président du Conseil Départemental du département sur lequel s'étend le périmètre de l'installation concernée. Elle est présidée par le Président du Conseil Départemental ou par une personnalité qu'il nomme parmi ses membres.

Par arrêté du Président du Conseil Départemental du 20 octobre 2011, Monsieur Roger GIL, membre de la C.L.I. au titre des personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine de la communication et de l'information, a été nommé Président-Délégué. Il est chargé de suppléer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

La mission de la C.L.I. est une mission d'information générale, de suivi, de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site nucléaire.

Pour mener à bien cette mission, la C.L.I. reçoit les informations nécessaires de la part de l'exploitant Electricité de France (E.D.F.), de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.) et des autres services de l'Etat.

En application de l'article L125-31 du Code de l'environnement, la C.L.I. est financée par le Département à hauteur de 55 260 € pour ses missions sur la centrale nucléaire de Civaux, l'A.S.N. lui accordant un concours financier à hauteur de 50 %, soit 27 630 €.

Les crédits concernant la masse salariale sont intégrés dans le rapport du personnel à hauteur de 33 177 € (dépenses de personnel intégrées à la masse salariale 2024). Les charges administratives directes s'élèvent à 12 500 €, les charges indirectes et autres à 9 583 € comme précisé en **annexe**.

Je vous propose au titre du Budget Primitif 2024 relatif à la Commission Locale d'Information de Civaux :

- d'inscrire un crédit de paiement de 12 500 € en fonctionnement,
- de prévoir une recette de fonctionnement de 27 630 € provenant de l'Autorité de Sécurité Nucléaire.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	12 500 €	011.91
RECETTES	27 630 €	74-011-74718

Guillaume pour le rapport 46 sur la Maison-Dieu.

46. Maison-Dieu de Montmorillon.

Guillaume DE RUSSÉ : Le rapport 46 concerne la convention qui a été signée il y a deux ans maintenant avec l'Établissement Public Foncier (EPF) relatif à la reconversion du site de la Maison-Dieu à Montmorillon. Nous avons accompagné cette convention d'une somme de 1 500 000 € avec d'ailleurs la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 10 % et la Commune à hauteur de 5 %. Je dois remercier les services de l'État qui ont fait diligence pour faire en sorte que nous ayons divers financements sur cette opération. Ces différents financements représentent quand même une somme de 591 000 €. Il convient donc de prévoir un avenant à cette convention pour intégrer ces 591 000 € à la somme initialement versée, ce qui fait que nous disposons de 2 091 000 € sur cette opération qui concerne d'ailleurs entre autres l'achat, mais aussi le curage de la Maison-Dieu, curage qui vient de commencer voici quelques jours.

Alain PICHON : Des avis... Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Merci de cette présentation. Serait-il possible, pas forcément aujourd'hui, d'avoir une présentation sur l'avancée du projet global Robuchon, car je me souviens que lors de ce mandat ou du précédent, une présentation globale avec les différents sites nous avait été faite. Il est vrai que depuis quelque temps nous n'en entendons plus trop parler. Nous, élus départementaux, sommes intéressés par ce projet pour notre territoire. Il serait intéressant d'avoir un état d'avancement sur les prochaines étapes et la date prévue où cela s'achèvera. Je pense que cela nous intéresserait tous. Merci.

Alain PICHON : Avec plaisir.

Guillaume DE RUSSÉ : Très bien. On fera le nécessaire le moment venu, puisque nous avons des contacts à l'heure actuelle avec d'éventuels investisseurs. Dès que nous aurons quelque chose, nous vous le ferons savoir.

Alain PICHON : Les choses avancent, néanmoins c'est un dossier complexe. Sur le rapport 46, des avis contraires ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci Guillaume.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

MAISON-DIEU DE MONTMORILLON**Avenant à la convention avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'établissement d'un avenant à la convention en faveur de la reconversion du site de la Maison-Dieu de Montmorillon du 14 juin 2022 entre le Département de la Vienne, l'Etat, la Communauté de Communes Vienne & Gartempe, la Commune de Montmorillon, et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est à Poitiers (Vienne), 107 boulevard du Grand-Cerf, afin d'intégrer au montant de l'engagement financier maximal autorisé audit établissement public dans le cadre de son intervention, celui des financements obtenus en dehors de l'engagement conventionnel précité et de porter ledit engagement financier maximal autorisé au montant hors taxes de 2 091 000 €,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à arrêter les termes et conditions dudit avenant dont le projet figure en annexe et à signer l'acte correspondant.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 34
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Ludovic DEVERGNE, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	Brigitte ABAUX et Marie-Renée DESROSES pour le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe Claude EIDELSTEIN et Gérard PEROCHON pour le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000009001-DE
Date de publication	12/04/2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2023 - 2027



**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE REALISATION N°86-22-043
EN FAVEUR DE LA RECONVERSION DU SITE DE LA MAISON DIEU
DE MONTMORILLON**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE (86), L'ETAT,

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE, LA
COMMUNE DE MONTMORILLON**

ET

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

ENTRE

Le Département de la Vienne, personne morale de droit public, dont le siège est situé à l'Hôtel du Département de la Vienne : Place Aristide Briand - CS 80319 - 86008 POITIERS Cedex, représenté par **Monsieur Alain PICHON**, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération n° *** du Conseil Départemental du 29 mars 2024,

Ci-après dénommé « **le Département** » ;

L'Etat, représenté par le Préfet du Département de la Vienne, **Monsieur Jean-Marie GIRIER**, agissant en ce qui concerne la dotation de soutien au développement local en application d'un arrêté de délégation de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Gironde, du 18 mars 2020,

Ci-après dénommé « **l'Etat** » ;

La Communauté de Communes de Vienne et Gartempe, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé 6 rue Daniel Cormier - BP 200179 - 86502 MONTMORILLON, représentée par **Monsieur Michel JARRASSIER**, **Président du Conseil Communautaire**, autorisée à l'effet des présentes par délibération n° *** du Conseil communautaire en date du ***,

Ci-après dénommée « **l'EPCI** » ;

La Commune de Montmorillon, personne morale de droit public ; dont le siège est situé 15 rue du Four, 86500 MONTMORILLON, représentée par **Monsieur Bernard BLANCHET**, son maire, autorisée à l'effet des présentes par délibération n° *** du Conseil municipal en date du ***,

Ci-après dénommée « **la Commune** » ;

d'une part,

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, dont le siège est au 107 Boulevard du Grand Cerf, CS 70432 - 86011 POITIERS Cedex – représenté par **Monsieur Sylvain BRILLET**, son directeur général, nommé par arrêté ministériel du 23 avril 2019 et agissant en vertu de la délibération du Bureau n° *** en date du ***,

Ci-après dénommé « **l'EPFNA** » ;

d'autre part.

PRÉAMBULE

Le 14 juin 2022, l'EPFNA, le Département de la Vienne, l'Etat, la Communauté de communes de Vienne et Gartempe et la Commune de Montmorillon ont signé une convention de réalisation en faveur de la reconversion du site de la Maison Dieu de Montmorillon. L'intervention de l'EPFNA porte sur l'ensemble immobilier qui correspond à l'ancien site vacant de la Maison Dieu.

Dans le cadre du projet de reconversion du site de la Maison Dieu, l'EPFNA a procédé, en octobre 2022 à l'acquisition de l'intégralité du site pour un montant de 600 000 €. Au cours du portage, l'EPFNA assure l'entretien du site. En parallèle, l'EPFNA procède aux travaux de curage et de désamiantage des bâtiments afin de donner de la visibilité et de la lisibilité pour de futurs investisseurs.

Enfin, afin d'évaluer la pertinence d'un projet hôtel-restaurant-spa d'une part et d'un projet culturel-événementiel d'autre part, portés par des opérateurs privés, des études de reconversion ont été réalisées au premier semestre 2023. Ainsi, une étude d'opportunité définissant la pertinence, le potentiel et la faisabilité économique de ce type de projets et une étude de programmation visant à définir un plan d'aménagement, un phasage ainsi que les montages opérationnels et financiers ont été menées.

Au regard de l'ensemble des dépenses engagées à ce jour, l'enveloppe financière de 1,5 millions d'euros allouée au départ dans le cadre de la convention se trouve consommée dans sa quasi-totalité. Pour autant, des frais d'entretien et gestion restent forcément à prévoir jusqu'au terme du portage.

Aussi, cet avenant a pour objet de rehausser le plafond des dépenses de la convention du montant des financements obtenus jusqu'ici au cours du portage (soit 591 000 € répartis comme suit : FNADT acquisition 256 000 € - FNADT Destination France 28 000 € - Fonds revitalisation Saint-Saviol 7 000 € - Fonds Vert 300 000 €) pour permettre le bon entretien et la bonne gestion.

Enfin, cet avenant est l'occasion de modifier la présentation de l'EPFNA suite à l'approbation de son nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) pour la période 2023-2027.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. – Mise à jour du Programme pluriannuel d'intervention (PPI)

Ledit préambule est désormais rédigé comme suit :

« L'EPFNA, a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

Il est un acteur permettant la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste via l'acquisition de terrains nus ou bâtis destinés aux projets d'aménagement des collectivités.

L'EPFNA est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

L'EPFNA intervient au titre de son décret de création et du code de l'urbanisme pour :

- des projets de logements,
- de développement économique,
- de revitalisation urbaine et commerciale des centres-bourgs et centres-villes,
- de lutte contre les risques et de protection de l'environnement.

Conformément au Plan national Biodiversité dévoilé le 4 juillet 2018, l'EPFNA contribuera par son action à atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette édicté par le Gouvernement. Au sein d'un modèle de développement économe en foncier, l'Etablissement s'inscrit pleinement dans la volonté de réduction de la consommation d'espace et d'équilibre des territoires prônée par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle Aquitaine.

De manière générale, les interventions foncières au bénéfice de projets économes en espace et traduisant une ambition particulière de recyclage du foncier, de densification au sein du tissu urbain constitué ou, de retraitement du bâti ancien, seront prioritairement accompagnées.

Les orientations développées à travers la présente convention sont en cohérence avec les objectifs et axes définis dans le PPI 2023-2027 de l'EPFNA.

Ce dernier établit trois grandes priorités d'action :

- L'aménagement durable des territoires ;
- La mobilisation du foncier pour l'habitat et en particulier pour le logement social ;
- La prévention des risques naturels et technologiques.

L'atteinte de ces objectifs passe par des interventions sur quatre axes :

- L'habitat ;
- Le développement des activités et des services ;
- La protection des espaces naturels et agricoles ;
- La protection contre les risques naturels et technologiques.

Les centre-bourgs et leur revitalisation sont un fil conducteur pour l'EPFNA qui se retrouve dans l'ensemble de ses axes d'intervention.

Par ailleurs, la protection des espaces naturels et agricoles passera nécessairement par une attention particulière à la localisation des interventions et une priorité donnée aux projets réalisés en densification.

La présente convention s'inscrit dans l'axe « **développement économique** ».

Les parties conviennent que la présente convention a été rédigée selon les règles du PPI 2023-2027 voté par le conseil d'administration de l'EPFNA le 24 novembre 2022 et par les règles du Règlement d'Intervention de l'EPFNA en vigueur à la date de signature de la convention d'action foncière.

Les modalités d'intervention de l'EPFNA sont définies dans le règlement d'intervention annexé à la convention (annexe 1).

Cette annexe précise notamment les conditions de réalisations d'études dans le cadre de la convention, les modalités d'intervention en acquisition amiable, préemption au prix ou en révision de prix, expropriation, la gestion des biens acquis, les modalités de cession et le calcul du prix de cession, l'évolution de la convention, ses modalités de résiliation. L'ensemble des signataires déclare en avoir pris connaissance et en accepter toutes les conditions sans réserve. »

ARTICLE 2. – Modification de l'engagement financier global au titre de la convention

L'article 4.1 est désormais rédigé comme suit :

« Sur l'ensemble de la convention, l'engagement financier maximal de l'établissement public foncier est de
2 091 000 HT (DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT ONZE MILLE EUROS HORS TAXES).

Au terme de la durée conventionnelle de portage, le Département est tenu de solder l'engagement de l'EPFNA et donc de racheter les biens acquis par celui-ci, soit le prix d'acquisition augmenté des frais subis lors du portage et des études, avec TVA selon le régime et la réglementation en vigueur, l'EPFNA y étant assujéti.

La Communauté de communes et la Commune s'engagent à soutenir financièrement cette opération. Les montants seront définis ultérieurement dans une convention spécifique, dans la limite de 5% de la charge foncière pour la Commune et de 10% de la charge foncière pour la Communauté de communes.

L'EPF ne pourra engager d'acquisitions foncières, de dépenses d'études de gisement foncier ou de pré-faisabilité et de travaux de démolition dans le cadre de la présente convention que sur accord écrit du Département en la personne du Président du Conseil Départemental ou de son représentant, selon les formulaires annexés à la présente convention. »

ARTICLE 3. – Dispositions finales

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Poitiers, le

en 6 exemplaires originaux

Le Département de la Vienne
représenté par le Président
du Conseil Départemental,

L'Etat
représenté par le Préfet
du département de la Vienne,

Alain PICHON

Jean-Marie GIRIER

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe
représentée par le Président
du Conseil Communautaire,

La Commune de Montmorillon
représentée par son Maire,

Michel JARRASSIER

Bernard BLANCHET

L'Etablissement public foncier
de Nouvelle-Aquitaine
représenté par son Directeur général,

Sylvain BRILLET

Avis préalable du Contrôleur Général Économique et Financier, **Pierre BRUHNES** n° 2023/ *** en date du ***

Annexe n°1 : Convention opérationnelle n°86-22-043

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Mission Affaires Immobilières

RAPPORT DU PRESIDENT

MAISON-DIEU DE MONTMORILLON

Avenant à la convention avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

Par délibération du 17 mars 2022, le Conseil Départemental a approuvé l'établissement d'une convention en faveur de la reconversion du site de la Maison-Dieu de Montmorillon entre le Département de la Vienne, l'Etat, la Communauté de Communes Vienne & Gartempe, la Commune de Montmorillon et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA). Cette convention a été signée le 14 juin 2022.

Dans ce cadre, l'EPFNA a effectué l'acquisition de l'ensemble des immeubles de la Maison-Dieu, moyennant le prix de 600 000 €. Pendant la durée du portage, l'EPFNA doit assurer l'entretien du site, et procéder à des travaux de désamiantage et de curage des bâtiments pour offrir à son terme des lieux dans un état plus propice à la réalisation d'opérations d'aménagement par des investisseurs privés.

Parallèlement, afin d'apprécier les possibilités de reconversion du site autour d'un projet d'hôtel-restaurant-spa d'une part, et d'un projet culturel-évènementiel d'autre part, portés par des opérateurs privés, des études ont été réalisées durant le premier semestre 2023. Une étude d'opportunité portant sur la pertinence, le potentiel et la faisabilité économique des types de projets précités, et une étude de programmation visant à définir un plan d'aménagement du site, un phasage des opérations à réaliser ainsi que les montages juridiques et financiers envisageables ont été conduites.

Aux termes de la convention de 2022, une enveloppe financière de 1 500 000 € hors taxes a été allouée à l'EPFNA pour la réalisation des diverses opérations, à laquelle la Communauté de Communes Vienne & Gartempe et la Commune de Montmorillon se sont engagées à contribuer dans la limite respectivement de 10% et 5%, le Département supportant la totalité du surplus. Au regard de l'ensemble des dépenses engagées à ce jour par l'EPFNA, cette enveloppe financière se trouve presque intégralement consommée.

Pour permettre la poursuite des opérations, notamment de gestion et d'entretien du site de la Maison-Dieu, il est proposé d'augmenter le plafond des dépenses autorisées par la convention du 14 juin 2022, du montant des divers financements obtenus à ce jour, qui s'établissent à un montant total de 591 000 €, comprenant les contributions suivantes :

- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) Acquisition (256 000 €) et Destination France (28 000 €) ;

- Fonds revitalisation Saint-Saviol (7 000 €) ;
- Fonds Vert (300 000 €).

Le projet de l'avenant à la convention de réalisation en faveur de la reconversion de la Maison-Dieu de Montmorillon actant cette modification figure en **annexe**.

Il vous est précisé que cet avenant n'aura pas d'incidence sur la participation budgétaire du Département, qui doit toujours s'établir à 1 530 000 € toutes taxes comprises, étant rappelé que cette somme est provisionnée chaque année pour 300 000 € sur cinq ans.

Je vous propose :

- **d'approuver l'établissement d'un avenant à la convention en faveur de la reconversion du site de la Maison-Dieu de Montmorillon du 14 juin 2022 entre le Département de la Vienne, l'Etat, la Communauté de communes Vienne & Gartempe, la Commune de Montmorillon, et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est à Poitiers (Vienne), 107 boulevard du Grand-Cerf, afin d'intégrer au montant de l'engagement financier maximal autorisé audit établissement public dans le cadre de son intervention, celui des financements obtenus en dehors de l'engagement conventionnel précité et de porter ledit engagement financier maximal autorisé au montant hors taxes de 2 091 000 € ;**
- **de m'autoriser à arrêter les termes et conditions dudit avenant dont le projet figure en annexe et à signer l'acte correspondant.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Claude pour le 47 et suivants.

47. Budget Primitif 2024 Service d'Incendie et de Secours

Claude EIDELSTEIN : Le rapport 47 concerne notre soutien au SDIS. Je rappelle qu'une convention a été signée en 2023 pour trois ans, 2023-2024-2025. Ce rapport confirme l'exécution de cette convention signée avec le SDIS pour une participation au total de 14 193 434 €.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des absentions ? C'est adopté. Vous votez contre ? Vous être combien ? Deux contre. C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer la contribution du Département, au titre de l'année 2024, au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à 13 543 434 euros en fonctionnement et 650 000 euros en investissement, conformément aux échéanciers votés de l'autorisation d'engagement et de programme pour les 3 années de la convention (2023-2024-2025).

ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 36
Contre : 2 : Ludovic DEVERGNE, Florence HARRIS
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil
-----------------	---

	PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000009002-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction des Affaires Générales

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

1 – Périmètre d'intervention de la politique publique

Le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) est un établissement public départemental doté d'instances délibératives propres et placé sous l'autorité d'un Président de Conseil d'Administration désigné par le Président du Conseil Départemental. Placé pour emploi sous l'autorité des Maires et du Préfet agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, il intervient dans les domaines de la prévention, de la planification et de la mise en œuvre des secours.

L'article L.1424-35 du CGCT prévoit que : « Les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle ».

Cette convention consiste à fixer, pour une période de 3 ans, le cadre général des relations entre le Département et le SDIS, les objectifs et engagements réciproques, les résultats attendus ainsi que les modalités de dialogue de gestion mises en œuvre.

Cette démarche est l'accomplissement d'une volonté mutuelle de développer un partenariat fort entre le Département et le SDIS tout en renforçant la coopération déjà existante.

2 – Grandes orientations de la convention (2023-2025) et pour le budget 2024

La convention signée en 2023 pour une durée de 3 ans répond à 4 objectifs partagés :

- garantir la qualité et la continuité de fonctionnement du SDIS dans la conduite de la politique publique de sécurité civile en lui permettant de répondre de façon globale et anticipée aux problématiques de distribution des secours dans le territoire départemental,

- permettre au Département et au SDIS de poursuivre le dialogue de gestion privilégiant la maîtrise de l'évolution des dépenses et le respect des principes de rigueur budgétaire,
- promouvoir entre le SDIS et le Département une culture commune du partenariat en poursuivant la mise en œuvre d'espaces de coopération et/ou de mutualisation d'actions et de moyens,
- définir des principes de pilotage partagés et renforcer la connaissance mutuelle des deux administrations.

L'année 2024 sera marquée par la poursuite de la réalisation des objectifs de la convention 2023-2025. Les partenariats autour des sujets majeurs que sont le dialogue de gestion, la mutualisation des achats, la mise en commun de pratiques professionnelles et la participation à la promotion du volontariat seront poursuivis. Un effort en investissement permettant au SDIS de renouveler son matériel et ses véhicules a été consenti et se traduit par une subvention d'investissement d'un montant de 650 000 euros pour 2024.

L'enjeu majeur et spécifique qui est la finalisation d'un nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) sera un axe prioritaire.

3 – Synthèse budgétaire

Sur le plan financier, la convention fixe, pour l'exercice 2024, la participation départementale en hausse de 2,2 % :

- 14 193 434 € versés pour les dépenses du SDIS, dont :
 - o 13 543 434 € en fonctionnement,
 - o 650 000 € en investissement.

Programme / Action	Fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition
	2024		
Subvention de fonctionnement	12 993 048	13 382 839	13 543 434

Programme / Action	Investissement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition
	2024		
Subvention d'investissement	350 000	500 000	650 000

■ ■
■

Je vous propose de fixer la contribution du Département, au titre de l'année 2024, au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à 13 543 434 euros en fonctionnement et 650 000 euros en investissement, conformément aux échéanciers votés de l'autorisation d'engagement et de programme pour les 3 années de la convention (2023-2024-2025).

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Le 48.

48. Budget Primitif 2024 Communication

Claude EIDELSTEIN : Il s'agit du budget primitif 2024 destiné à la communication pour un montant de 600 000 € – que je signale en baisse par rapport aux deux années précédentes 2022 et 2023.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
COMMUNICATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif aux actions de communication, d'inscrire un crédit de paiement de 600 000 € en fonctionnement.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER

ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000009003-DE
Date de publication	12/04/2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 48

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Cabinet

Direction de la Communication

Cabinet

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNICATION



1/ Périmètre d'intervention

Le Département continue d'utiliser les quatre grands vecteurs de communication que sont :

- le magazine de la Vienne : Vienne Mag,
- les médias locaux ou régionaux,
- internet à travers le site www.lavienne86 et les réseaux sociaux,
- l'événementiel par l'organisation ou l'accompagnement de manifestations ou d'événements.

2/ Synthèse budgétaire

Le budget dédié à la communication pour 2024 s'élève à 600 000 €.

La proposition budgétaire 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Données en €

Programme / Action	Fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition 2024
Actions de Communication	670 155	637 340	600 000

Je vous propose, au titre du Budget Primitif 2024 relatif aux actions de communication, d'inscrire un crédit de 600 000 € en fonctionnement.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	600 000	011-623

Le 49.

**49. Budget Primitif 2024 Futuroscope Palais des Congrès ARENA Futuroscope
Budget annexe 80.**

Claude EIDELSTEIN : Il concerne le budget dit Budget annexe 80 relatif au Futuroscope, le Palais des Congrès et l'Arena Futuroscope. Vous avez tous les éléments de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement pour ces trois sites.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
FUTUROSCOPE PALAIS DES CONGRES ARENA FUTUROSCOPE
BUDGET ANNEXE 80**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre du Budget Primitif 2024 relatif au budget annexe « Futuroscope, Palais des Congrès, Arena », d'inscrire :

- des crédits de paiement pour 8,020 millions d'€ HT en fonctionnement,
- des crédits de paiement pour 5,930 millions d'€ HT en investissement,
- des recettes à hauteur de 8,020 millions d'€ HT en fonctionnement,
- des recettes à hauteur de 5,930 millions d'€ HT en investissement.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brlgitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis
-----------------	---

	GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRAULT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000009004-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Direction des Technopoles et des sites Futuroscope

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 FUTUROSCOPE PALAIS DES CONGRES ARENA FUTUROSCOPE BUDGET ANNEXE 80

1/ Périmètre d'intervention de la politique publique

La politique publique touristique et d'attractivité du territoire s'exprime notamment par le Parc du Futuroscope, le Palais des Congrès et l'Arena Futuroscope. Pour ce faire, le budget annexe 80 comprend les natures d'intervention suivantes :

- travaux de Gros Entretien/ Réparations (GER) sur le Parc du Futuroscope ;
- travaux de GER sur le Palais des Congrès ;
- Arena Futuroscope : paiement des redevances.

2/ Grandes orientations pour le budget 2024

Le périmètre d'intervention est identique à celui des années précédentes et encadré contractuellement par les baux qui ont été signés avec la SA du Parc du Futuroscope et la SEML du Palais des Congrès du Futuroscope.

Ces dépenses permettent, comme chaque année, d'effectuer des travaux de GER sur le Parc du Futuroscope et au Palais des Congrès du Futuroscope afin de maintenir l'ensemble bâti y compris les équipements et le foncier dont le Département est propriétaire en bon état et ainsi offrir aux touristes et congressistes un accueil et une expérience de visite de qualité.

En ce qui concerne l'Arena Futuroscope, le marché de partenariat, qui a été signé avec la société FUTURARENA, prévoit quant à lui le paiement de redevances dont le Département doit s'acquitter annuellement pour couvrir le solde de l'investissement initial lié à la construction et l'équipement du bâtiment mais aussi les différents coûts d'exploitation.

Il est précisé qu'une subvention d'équilibre du budget principal sera versée en recette de fonctionnement à ce budget annexe pour un montant de 2.975 M€ (contre 3.185 M€ en 2023).

4/ Présentation plus détaillée des programmes

I – PARC DU FUTUROSCOPE ET PALAIS DES CONGRES

Le Parc du Futuroscope a enregistré une fréquentation d'un peu plus de 1,9 million de visiteurs en 2023 dégagant un chiffre d'affaires d'environ 125 M€ HT.

Il a fêté, en août 2023, l'accueil du 60 millionième visiteur depuis l'ouverture du Parc au public.

Ces très bons résultats sont le fruit d'une politique très forte de réinvestissement concrétisée par le plan de développement avec notamment la création du parc Futuroscope 2, dont la prochaine livraison sera un parc aquatique « Aquascope » à l'été 2024, après l'ouverture au public des Ecolodgee en 2023.

Conformément au bail emphytéotique administratif (BEA), qui a été signé par le Département de la Vienne au profit de la SA du Parc du Futuroscope le 12 octobre 2020, le budget consacré aux GER est de 1 761 000 € HT (montant actualisé sur la base révisée de l'indice des loyers commerciaux ILC 2023 appliquée au montant brut de GER de 1 616 000 € HT).

Ce budget permet chaque année de mettre en place deux grands types d'actions :

- des actions transversales sur l'ensemble du site du Futuroscope pour maintenir en bon état l'ensemble du bâti et du foncier dont le Département est propriétaire ;
- des travaux sur des pavillons déterminés.

L'année 2024 permettra notamment la poursuite de travaux qui ont commencé en 2023 : travaux de contrôle d'accès dans de nombreux pavillons, restaurants ou bâtiments, des travaux de réhabilitation de l'entrée principale du parc qui accompagnent la création d'une place publique dite Plaza Futuroscope. Des travaux de VRD et d'étanchéité de la verrière du pavillon du Futuroscope seront également réalisés, afin de pouvoir accueillir le pôle numérique pour l'éducation et de la formation « I2 School ».

En contrepartie de ce financement départemental, le Département perçoit des redevances au titre des Parcs 1 et 2.

Le montant de ces redevances a été réévalué en fonction de la variation de l'indice ILC ; il est estimé à 3 480 000 € HT pour 2024.

Des recettes exceptionnelles seront également perçues par le Département cette année : 35 000 € HT pour la vente des robots, dits « Robocoasters » qui équipent

actuellement le pavillon « Danse avec les robots » et qui sont aujourd'hui obsolètes, et 50 000 € HT dans le cadre du co-financement avec Sergies des travaux d'étanchéité de la verrière du Pavillon Futuroscope.

En ce qui concerne le Palais des Congrès, un budget de 200 000 € HT en GER est proposé afin de réaliser notamment les travaux suivants :

- réaménagement de bureaux et de salles de sous-commissions ;
- travaux divers et renouvellements d'équipements.

Il est rappelé que la SAEML du Palais des Congrès, en contrepartie de l'exploitation de cette structure, verse un loyer annuel de base au Département d'un montant de 300 000 € HT affecté d'une part supplémentaire corrélée à la bonne tenue du chiffre d'affaires HT (CA) 2023, supérieur à 1,5 M€, qui sera effectivement constaté lors de la clôture des comptes 2023. Dans ce cas, le loyer est augmenté de 12 500 € HT par tranche de 50 000 € de CA. Cette part variable est versée par l'exploitant l'année suivante, en attendant que les comptes financiers d'exploitation soient définitivement arrêtés. Pour mémoire, la redevance annuelle maximale est fixée à 500 000 € HT.

II - LES ASSURANCES, IMPÔTS, HONORAIRES, ETUDES ET DIVERS

Un budget de 120 000 € HT permettra de faire face à ces dépenses qui concernent notamment :

- 4 000 € HT pour l'assurance propriétaire non occupant du Palais des Congrès ;
- 30 000 € HT d'honoraires et études divers ;
- 53 000 € pour le paiement estimé des impôts fonciers et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du Palais des Congrès, somme qui sera remboursée au Département par cet établissement.

III - ARENA FUTUROSCOPE

Conformément à l'engagement contractuel lié au marché de partenariat signé avec la société FUTURARENA, il est prévu le versement par le Département de la Vienne, d'un ensemble de redevances. Pour mémoire, ces redevances couvrent le solde de l'investissement initial, l'entretien, la maintenance et l'exploitation ainsi que les frais de gestion, pour un montant total de redevances estimé à 2 931 000 € HT :

- 1 949 000 € en fonctionnement ;
- 982 000 € en investissement.

Un crédit de 150 000 € en charges d'intérêts est également prévu dans le cadre du financement de cet équipement.

En contrepartie, le Département percevra des recettes garanties pour un montant estimé de 650 000 € HT.

IV – AVANCES MARCHES PUBLICS

Une inscription de 45 000 € HT sera prévue en dépenses et en recettes afin de faire face aux demandes d'avances faites par les titulaires des marchés publics.

■ ■
■

Je vous propose, au titre du budget primitif 2024 relatif au budget annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Arena » d'inscrire :

- des crédits de paiement pour 8,020 M€ HT en fonctionnement,
- des crédits de paiement pour 5,930 M € HT en investissement,
- des recettes à hauteur de 8,020 M € HT en fonctionnement,
- des recettes à hauteur de 5,930 M € HT en investissement.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Futuroscope et Palais des Congrès		
Charges à caractère général	120 000	011
Charges de gestion courante	100	65
Charges exceptionnelles	900	67
Dotations aux amortissements Futuroscope et Palais des Congrès	4 000 000	042
Aréna Futuroscope		
Charges à caractère général	1 440 000	011
Charges financières Dailly, garantie et charges financières de l'emprunt	659 000	66
Dotations aux amortissements	1 800 000	042

DEPENSES INVESTISSEMENT		
Futuroscope et Palais des Congrès		
Travaux Parc du Futuroscope et Palais des Congrès	<u>1 961 000</u>	<u>23</u>
Avances sur marchés	45 000	23
Transferts entre sections (amortissement)	<u>148 000</u>	<u>040</u>
Aréna Futuroscope		
Redevances Dailly et dette garantie	<u>1 632 000</u>	<u>1675</u>
Amortissement des subventions	214 000	040
Autres travaux Aréna	<u>1 930 000</u>	<u>23</u>

Le rapport 50.

50. Budget Primitif 2024 Affaires Immobilières.

Claude EIDELSTEIN : Il s'agit du Budget Primitif pour les Affaires immobilières avec 738 000 € en dépenses de fonctionnement, 300 000 € en recettes de fonctionnement et 3 000 000 € en recettes d'investissement pour le projet de cession d'un bien du Département.

Alain PICHON : Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

**BUDGET PRIMITIF 2024
AFFAIRES IMMOBILIERES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2024, au titre des affaires immobilières, les crédits suivants :

- 738 000 € en dépenses de fonctionnement,
- 300 000 € en recettes de fonctionnement au titre des revenus du patrimoine immobilier,
- 3 000 000 € en recettes d'investissement.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil
-----------------	---

	PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000009005-DE
Date de publication	12/04/2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 50

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Mission Affaires Immobilières

RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2024 AFFAIRES IMMOBILIERES

1/ Périmètre d'intervention de la politique publique

Les affaires immobilières englobent les activités transversales liées à la mise en œuvre et au suivi juridique et administratif de l'ensemble des opérations foncières et immobilières effectuées par le Département de la Vienne ou auxquelles il est intéressé à un titre quelconque.

Parmi les opérations réalisées, le budget attribué au titre des affaires immobilières s'applique :

- à la location de locaux pour le fonctionnement du Département et pour les besoins des divers services départementaux, en particulier ceux en charge des solidarités, ou de la mise à disposition de locaux au profit d'organismes tiers ;
- au fonctionnement des immeubles soumis au statut de la copropriété dans lesquels le Département est propriétaire de lots ;
- au paiement des impôts fonciers et assimilés auxquels les propriétés départementales sont assujetties ;
- au paiement des prestations diverses nécessaires à la réalisation des opérations immobilières courantes.

2/ Synthèse budgétaire

Programme / Action	Fonctionnement (en €)		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition
			2024
Total	537 155	682 118	738 000

Programme / Action	Investissement (en €)		
	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition
			2024
Total	25 920	1 075 599	0

Par ailleurs, pour 2024, une recette prévisionnelle d'investissement de 3 M€ est inscrite au Budget Primitif, dans la perspective de la cession de l'ensemble immobilier départemental sis à Poitiers, 188 avenue de la Libération et 15 rue des Joncs.

■ ■
■

Je vous propose d'inscrire au Budget Primitif 2024, au titre des affaires immobilières, les crédits suivants :

- **738 000 € en dépenses de fonctionnement ;**
- **300 000 € en recettes de fonctionnement au titre des revenus du patrimoine immobilier ;**
- **3 000 000 € en recette d'investissement.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	738 000	011
RECETTES Fonctionnement	300 000	75
RECETTES investissement	3 000 000	

Le 51.

51. Les recettes départementales et la gestion de la dette

Claude EIDELSTEIN : Pour les trois rapports que nous ferons voter un par un, je propose rapidement un diaporama. Je retiens les éléments essentiels d'hier. Sur ce tableau, vous avez l'ensemble des dépenses réelles pour 543 000 000 € ventilés selon les dépenses par politique. Les quatre plus grandes dépenses portent sur les dépenses sociales. Cela a été rappelé tout à l'heure, 68 % de nos dépenses réelles sont des dépenses sociales et pour 70 700 000 € des dépenses de personnel. Ensuite, nous avons la répartition des autres politiques. En ce qui concerne les recettes prévisionnelles de fonctionnement, aujourd'hui la TVA a pris la main puisque c'est 25 % de nos recettes. Cette TVA pour près de 123 000 000 € remplace le foncier bâti et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Je réexprime ma crainte aujourd'hui pour cette TVA puisqu'elle est liée à la croissance du pays, à l'activité économique du pays. Nous connaissons tous les derniers chiffres dans ce domaine. Nous avons des craintes sur la recette réelle que nous aurons pour cette TVA. En deuxième lieu les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO), ici budgétés pour 49 400 000 € auxquels s'ajoutent 16 000 000 € de recettes liées au Fonds de péréquation, mais pour lequel nous cotisons aussi. Je rappelle que dans les recettes de fonctionnement pour 2024 et pour équilibrer le budget 2024, nous reprenons 17 000 000 € de reprise de résultats, dont 14 000 000 € au titre de 2022 et 3 000 000 € au titre de 2023. J'insiste sur ce point puisque c'est très important. À noter 106 000 000 € de recettes de solidarité pendant que nous dépensons 296 000 000 € par ailleurs. Pour démontrer cette incertitude liée aux DMTO, nous avons un graphe : en rouge 2022, en bleu 2023. Nous remarquons les -15 000 000 € de recettes de ce côté-là. Vous voyez les éléments en vert sur la droite, les trois premiers mois de 2024 qui sont encore en chute par rapport à 2023. Où allons-nous nous arrêter ? C'est vraiment la grosse inquiétude, puisque je le rappelle, c'est une part importante de nos recettes pour pouvoir financer toutes les politiques que nous avons à cœur. Le tableau DMTO lissé sur 12 mois permet de voir d'un coup d'œil comment 2024 en bas à gauche est bien plus bas que ne l'était 2022 (la ligne bleue en haut). 2023, c'est la ligne verte qui fait le plongeon. 2024 est encore plus bas que 2023. Je parlais de la péréquation DMTO tout à l'heure, en effet, nous encaissons 16 000 000 € de recettes de péréquation, mais nous contribuons à hauteur de 3 800 000 €, ce qui fait une recette attendue pour 2024 de 12 200 000 €. Chacun pourra mesurer la perte de 1 000 000 € encore sur cette ligne péréquation puisque nous avons eu 13 200 000 € en 2023. Nous

serons seulement à 12 200 000 € en 2024. Quant à l'incertitude pour la TVA, nous avons déjà vécu la TVA avec 2022 et 2023. Sur ces deux années passées, nous avons dû restituer à l'État des versements en trop (823 000 € à redonner pour 2022, 785 000 € à redonner pour 2023). Nous espérons que pour 2024, même si nous avons prévu une TVA basée non pas sur une croissance de 5,1 %, mais de 3,5 % par précaution, par prudence, espérons au moins que nous tiendrons ce niveau-là, sinon il y aura encore un retour à faire sur ces recettes. Un élément qui ne baisse pas, mais ce n'est pas rassurant, c'est la stabilité des concours de l'État. Attendons les décisions de l'État pour l'aider à équilibrer son budget 2024, 2025, et suivant. On peut constater que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se tient depuis 2021, voire 2020 à 68 000 000 €. On a fait un petit calcul. Si l'on affecte à 2021 l'inflation de 2022 pour 5,2 %, l'inflation de 2023 pour 4,9 % et l'inflation attendue pour 2024 de 2,6 %, ce ne sont pas 68 000 000 € que nous devrions avoir, mais 10 000 000 € de plus si nous devons suivre le niveau d'inflation. Il faut savoir que ces 68 000 000 € nous servent à honorer des dépenses de fonctionnement qui, évidemment, ne sont pas stables du tout. Un zoom sur les dépenses de solidarité pour démontrer que le Département est au cœur de ses responsabilités en termes de social. Je donnerais deux chiffres : en 2021, nous étions à 256 000 000 € et nous sommes à 296 000 000 € en 2024. C'est une hausse de 40 000 000 € sur les quatre exercices, soit en moyenne 10 000 000 € de plus par an. À noter l'accélération avec les décisions en 2022 et 2023 qui ont entraîné un surcoût important entre 2022, 2023 et 2024. Au niveau des éléments de reprise des résultats antérieurs (les 14 000 000 € de 2022), vous rappeler qu'heureusement nous avons mis de côté des réserves pour vivre les moments les plus durs. Je crois que nous serons au cœur des moments les plus durs avec 14 000 000 € sur 2022 et 3 000 000 € sur 2023. Les recettes d'investissement atteignent un total de 112 400 000 € avec les concours de l'État, le Fonds vert, la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), les retours de TVA sur nos investissements pour 6 800 000 €, les participations, les subventions et surtout la vente d'un terrain pour 3 000 000 €. Pour cette section d'investissement, afin d'avoir le recours le moins élevé possible à l'emprunt, en financement extérieur, nous reprenons 10 000 000 € de réserves, c'est-à-dire 8 000 000 € sur les DMTO pour 2025 et 2 000 000 € sur le résultat 2023. Je rappelle que la dette est maîtrisée puisque nous sommes à 188 000 000 € pour le budget principal au 31 décembre 2023. L'emprunt porté par le budget annexe Arena se monte à 14 500 000 €, mais les comptes nous permettront de rembourser, et c'était prévu, 5 000 000 € en crédit *in fine* sur ce dossier. Vous avez le hors bilan à 22 900 000 €.

Le calcul des éléments financiers nous donne notre situation au 1^{er} janvier 2024. Une fois prélevés les 17 000 000 € de fonctionnement pour 2024, il nous reste au 1^{er} janvier 2024 une réserve en fonctionnement de presque 6 000 000 € et, je le rappelle, 8 000 000 € en investissement, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure. On peut noter qu'évidemment, pour assumer les éléments 2023 et le budget 2024, les réserves baissent, puisque vous le voyez, dans la même situation, nous passons de près de 29 000 000 € à 6 000 000 €. Rapidement, les dépenses prévisionnelles qui s'affichent ici et qui, d'un seul coup d'œil vous permettent de voir quelles sont les dépenses majeures pour le Département (en bleu les dépenses sociales, en rouge les dépenses du personnel, en vert le SDIS). Et je dirais que tous les autres secteurs concernent toutes les autres politiques dans lesquelles nous voulons toujours faire aussi bien : la voirie, l'éducation, le sport, la culture. Or, nous voyons très bien d'un coup d'œil sur ce graphe que les politiques majeures que sont les politiques sociales et le personnel prennent beaucoup sur notre budget. Rappelons que 2024 subit l'impact des décisions 2022 et 2023. Cette progression de 10 000 000 € en 2022, de 17 000 000 € en 2023 et de plus de 22 000 000 € en 2024 sont les dépenses supplémentaires liées aux décisions prises par l'État, et celles aussi du Département en interne. Nous voyons très bien cependant la progression très forte de nos dépenses sociales par rapport aux autres. Nous arrivons au bout des dépenses d'investissement. Pour près de 100 000 000 €, nous avons en bleu la politique première : celle de l'investissement dans les collèges, dans les bâtiments, dont le social, le numérique éducatif ; ensuite, en rouge, les routes, en jaune, l'appui aux territoires, les communes et les communautés et bien sûr le remboursement de la dette. Un petit zoom pour rappeler à Henri, mais il le sait, le budget consacré aux collèges, vous avez en bleu les dépenses de fonctionnement pour les collèges et en rouge les investissements. Je fais remarquer, et en tout cas, nous le constatons sur le tableau, que les dépenses de fonctionnement pour les collèges entre 2021 et 2024 ont progressé de 20 %.

Je parlais de l'importance de notre soutien aux territoires. Ce tableau rappelle quelles sont nos dépenses en termes d'ACTIV' 2, 3, 4, 5. Pour finir, le tableau consolidé du budget principal et des cinq budgets annexes pour un total de 543 000 000 € en dépenses réelles, c'est-à-dire hors écritures d'ordre sur les différentes politiques du Département. Voilà ce que je voulais rappeler en synthèse de ce que j'ai présenté hier en Commission des Finances. Néanmoins il est bon de rappeler à chacun quelle va être la difficulté de la réalisation du budget 2024 et du prochain budget 2025. Dans ces conditions, le Président peut faire voter les rapports un à un.

Alain PICHON : L'un après l'autre, et il y a des demandes de prise de parole. On va vous écouter et je ferai voter après, Anthony, puis Francis.

Anthony BROTTIER : Merci Monsieur le Président. Merci à tous. Une intervention générale sur ce budget pour faire suite à cette présentation générale par Claude. Face à cet exercice périlleux qui consiste à construire un budget d'une collectivité dans le contexte des Départements aujourd'hui, et Ludovic l'a justement dit tout à l'heure, les marges de manœuvre sont plus que limitées. D'ailleurs, à ce titre, je salue la décision qui avait été prise d'épargner par le passé, garantissant aujourd'hui au moins pour 2024 un niveau de recettes suffisant pour construire ce budget. C'est un exercice périlleux parce qu'une partie de nos recettes ne sont pas maîtrisées. Je pense notamment aux DMTO. C'est un exercice périlleux parce qu'une partie importante de nos dépenses est contrainte. C'est aussi un exercice périlleux parce que, et cela a été dit, le Département n'a plus de levier fiscal contrairement aux communes et aux EPCI. Entre parenthèses, quand je vois avec quelle facilité notre même rapporteur a augmenté les impôts de 300 % à Grand Poitiers, je ne vous cache pas que je ne suis pas mécontent qu'il ne dispose pas de cette même possibilité au sein du Département de la Vienne. Face à cet exercice périlleux, je tiens à saluer et à remercier le travail fait par les agents du Département de la Vienne pour construire un budget responsable et tenable. J'en profite également pour remercier le temps pris par les élus pour nous présenter le budget, son contenu, vos décisions avec transparence et pédagogie. Des recettes extérieures qui diminuent, des dépenses qui augmentent du fait de bonnes mesures, mais non compensées, de l'augmentation parfois des bénéficiaires des politiques publiques du Département. Il vous a donc fallu faire des choix. Je ne vous cache pas, mais je l'ai dit à l'occasion du temps de présentation que nous avons eu et un peu tout à l'heure sur certains sujets, certains de ces choix nous irritent. C'est le cas par exemple de la réduction significative du budget dédié à la politique sportive en cette année olympique. Vous aviez fait jusqu'à présent du Département de la Vienne un pilote de la politique sportive départementale et il ne faudrait pas que cela cesse. Ce qui nous irrite également, et je l'ai déjà dit tout à l'heure, c'est la réduction de l'accompagnement de certaines associations qui œuvrent dans nos quartiers et notamment dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Les récents événements de juin appellent à un renforcement de la présence dans ces quartiers et certaines décisions vont malheureusement aujourd'hui à contresens. J'appelle à nouveau à ce que ce dialogue engagé puisse se poursuivre pour trouver des solutions qui tendent à l'apaisement dans les quartiers concernés. C'est ainsi, être aux responsabilités impose de faire des choix et certains sont plus difficiles que d'autres. Or,

quelle est la responsabilité d'un élu de cette Assemblée s'il n'est pas capable de regarder avec objectivité ce budget ? C'est ce que l'on a fait et on doit souligner un certain nombre de progrès. Tout d'abord constater que malgré un tel contexte, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 15 000 000 € et celles d'investissement de 13 000 000 €. Derrière ces chiffres globaux se cache notamment une augmentation de 3 000 000 € des dépenses de fonctionnement sur le grand âge, que ce soient des dépenses contraintes ou vos choix sur le point Groupe Iso Ressources (GIR). Se cache également une augmentation de 7 000 000 € sur les politiques handicap pour faire suite aux États généraux du handicap ou à l'augmentation des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) notamment. Nous aurons probablement à l'avenir l'occasion de revenir sur ce sujet tant les lignes bougent difficilement malgré l'engagement des élus et des services. Un soutien réaffirmé malgré les turbulences au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard. Je l'ai dit tout à l'heure. Un soutien aussi réaffirmé aux communes et aux EPCI avec les différents volets d'ACTIV'. Enfin, un investissement sans commune mesure (30 000 000 €) dans les collèges du département. Alors c'est vrai, on aurait aimé plus de sport. On aurait aimé plus de politique sociale. On aurait aimé une transformation plus rapide de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). On aurait aimé une rénovation dès 2024 de tous les collèges et notamment ceux de Poitiers initialement prévus, et ce ne sera pas le cas. Mais qui ne voudrait pas dans cette Assemblée que tout cela soit possible ? Je vois sur tous ces sujets des services à l'œuvre et je ne perds pas espoir que ces transformations prennent effet un jour. La réalité est parfois, voire souvent, différente du rêve. Alors je vous le dis, ce budget ne nous fait pas rêver, mais il a le mérite d'être un budget réel, concret, et qui, c'est important de le souligner même si cela devra être renforcé, fait en 2024 plus pour celles et ceux qui ont moins. Merci.

Alain PICHON : Merci Anthony. Francis.

Francis GOMEZ : Merci Président, Mesdames, Messieurs. À chaque fois que le dernier prenait la parole presque à la dernière minute, je lui tirais dessus à boulet rouge. Je suis désolé, ne me tirez pas dessus. Déjà, beaucoup de choses ont été dites dans les interventions de nos collègues. Merci aux services pour cet excellent travail qui est fastidieux. Merci à Claude pour cette présentation éclairée et très précise. C'est un budget contraint à raison de baisses de recettes et, nous le comprenons. Cependant, concernant la dépendance, la hausse du point GIR est insuffisante, le reste à charge pour les familles étant toujours aussi élevé. De la même façon, la hausse des tarifs de l'aide sociale pour les établissements habilités partiellement à l'aide sociale est tout aussi insuffisante, le reste à

charge de ces établissements étant important et largement en dessous des tarifs pratiqués. Enfin, nous voulons mettre l'accent sur les déserts médicaux en particulier dans les zones rurales, véritable problématique pour nos habitants. Cela, à notre sens, mériterait des études de faisabilité sur, par exemple des Centres publics de santé. Nous aurions également souhaité que l'on s'appuie davantage sur la télé-médecine et les infirmières en pratique avancée. Je ne vais pas donner la parole à Catherine, mais c'est elle qui me l'a soufflé, à moins que Président, vous lui donniez la parole. Elle terminera donc cette présentation.

Alain PICHON : Eh bien Catherine...

Catherine BOURGEON : Simplement, je voulais faire une remarque par rapport à ce qui s'est dit hier sur la parité femmes-hommes. Rien à voir avec le budget. En sortant de la salle, hier, je me suis fait la réflexion que je vous renvoie. Jusqu'à ce jour, il n'y a jamais eu de femmes à la présidence de cette belle Assemblée. Voilà ce que je voulais vous dire.

Alain PICHON : Bravo, très belle remarque. Je note Catherine que tu es très attentive à la politique départementale. On a depuis peu une Sénatrice. Les choses avancent. Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Merci Monsieur le Président. On se souvient avec quelle fraîcheur l'établissement d'un binôme hommes-femmes avait été accueilli dans l'Assemblée de l'époque. C'est bien que les esprits évoluent. On achève un long cheminement avec la présentation du budget, un long travail effectué par tous, par les services, par les élus de la majorité, mais aussi par les élus de l'opposition, puisque cela nous demande un travail colossal d'examiner tous ces documents que vous nous proposez. Nous pensons que nous sommes dans une forme d'impasse budgétaire. Oui, l'État étrangle les Départements. C'est indiscutable. Cet État qui est mal géré. L'annonce du déficit public incontrôlé de 2023 ne laisse rien augurer de bon pour les collectivités territoriales. Que peuvent penser les Français quand l'État s'est privé de 20 milliards d'euros de recettes de taxe d'habitation et qu'il demande trois ans plus tard de faire une économie équivalente ? C'est cette réforme de la taxe d'habitation qui a retiré toute autonomie financière aux Départements. Je me remémore néanmoins, cher Anthony, que lors du mandat passé, la taxe foncière avait ici été augmentée de près de 20 %. Je ne sais pas si tu t'en souviens. Bien sûr, l'État est responsable de la situation financière tendue des Départements, mais la majorité départementale est en responsabilité ici, et nous le regrettons d'ailleurs, depuis plusieurs décennies. Vous portez donc une responsabilité dans cette impasse financière. On a bien senti que le budget 2024 avait été difficile à boucler. Qu'en sera-t-il pour 2025 ? Quel coup

de rabot proposerez-vous alors que les coupes ont été nombreuses cette année ? Nous avons tout lieu d'être inquiets. Plus globalement, nous posons la question : Pourquoi certains Départements réussissent-ils mieux que nous ? Pourquoi certains sont en tête ou dans la moyenne pour la valeur du point GIR ou pour la contribution au SDIS ? Beaucoup de projets dans le budget 2024 sont discutables. La prise en charge du PTGE nous coûte assez cher – ce n'est pas une compétence obligatoire. Nous avons eu l'occasion d'en discuter. L'aéroport nous coûte 1 400 000 € chaque année pour ses fameuses lignes low cost avec des compagnies qui pratiquent le dumping social et fiscal, et qui risquent de nous coûter encore un peu plus cher dans les prochaines années avec la rénovation inévitable de la piste. Le fameux point GIR augmente, mais trop lentement pour rattraper la moyenne. Nous ne savons pas si la contribution au SDIS permettra aux pompiers, dont nous saluons tous le travail et le dévouement, d'avoir des délais d'intervention toujours en phase avec les préconisations réglementaires. Les aides aux vacances sont supprimées. La sonorisation va coûter 700 000 € pour la salle René Monory. Les subventions culture ont baissé, notamment le FCAL que nous apprécions tous parce qu'il nous permet de soutenir les projets des associations sur nos cantons. La subvention à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADSEA) a baissé de 20 %, alors que le travail des éducateurs de rue est plus que nécessaire, notamment à la suite des émeutes urbaines de l'été dernier. On a une forme de fuite en avant concernant le château de Monts-sur-Guesnes comme mon collègue l'a évoqué. Puis, nous avons des dépenses d'investissement mal contrôlées avec des explications peu convaincantes concernant notamment Henri IV. Ces dépenses d'investissement mal contrôlées aboutissent à des reports sur d'autres projets (Ronsard, Jardin des Plantes). Nous n'avons pas eu de réponse ce matin sur le Centre d'exploitation de Châtellerault qui peut-être serait décalé de deux ans. Je ne sais pas si votre réflexion est aboutie sur ce sujet, mais il était important en Commission pour certains de nos collègues. De fait non, nous ne pourrions pas approuver votre budget, parce que nous avons un projet différent en 2021. C'est la démocratie. Nous voterons contre le budget que vous nous proposez. Je vous remercie pour votre écoute.

Alain PICHON : Sur le rapport 51, les avis contraires ? 4. Les abstentions ? Il est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

LES RECETTES DEPARTEMENTALES ET LA GESTION DE LA DETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

▪ d'inscrire au Budget Primitif 2024 les recettes suivantes :

Budget Principal :

en fonctionnement :

- 95 250 000 € au titre de la fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée compensatoire de la Taxe sur le Foncier Bâti,
- 24 750 000 € au titre de la fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée compensatoire de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises,
- 2 900 000 € au titre de la fraction complémentaire sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- 49 400 000 € au titre du droit départemental d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière,
- 16 000 000 € au titre du fonds globalisé de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO),
- 54 250 000 € au titre des différentes fractions de la Taxe Sur les Conventions d'Assurance (TSCA),
- 4 450 000 € au titre de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) complémentaire à la Taxe Sur les Conventions d'Assurance (TSCA),
- 5 335 000 € au titre de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE),

- 1 300 000 € au titre de la part départementale de la taxe d'aménagement, le produit de cette taxe étant affecté au financement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- 200 000 € au titre de la taxe additionnelle de séjour,
- 5 050 000 € au titre de l'attribution de la compensation régionale du transfert d'une partie de la CVAE et des frais des transports interurbains et scolaires,
- 7 000 000 € au titre des recettes issues de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
- 5 675 000 € au titre des recettes issues du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).
- 56 300 000 € au titre de la dotation globale de fonctionnement,
- 2 917 000 € au titre de la dotation générale de décentralisation,
- 500 000 € au titre du fonds de compensation de la TVA (fonctionnement),
- 5 700 000 € au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle,
- 2 400 000 € au titre des compensations fiscales,
- 28 060 000 € au titre de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques,
- 6 585 000 € au titre de la partie Allocation Parents Isolés du Revenu de Solidarité Active,
- 3 680 000 € au titre du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion,
- 9 100 000 € au titre de la Dotation de Compensation Péréquée (frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti),
- 269 100 au titre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et du Pacte Local des Solidarités,
- 18 300 000 € de dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- 2 140 000 € au titre du concours Aide Personnalisée à l'Autonomie 2ème part (loi ASV - Adaptation de la Société au Vieillessement),
- 2 361 300 € au titre des revalorisations salariales consécutives à l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile (personnes âgées),
- 3 550 000 € au titre des revalorisations consécutives au Ségur et du volet qualité CNSA (personnes âgées),
- 1 110 000 € au titre du concours des aides techniques et prévention (loi ASV),
- 500 000 € au titre du concours Forfait Autonomie (loi ASV),
- 5 660 000 € au titre de la Prestation de Compensation du Handicap,
- 695 000 € au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- 1 789 000 € au titre du SEGUR et du volet qualité CNSA (handicap),
- 300 000 € au titre la subvention de l'Etat pour l'amélioration de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés,
- 1 071 700 € au titre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance et du Pacte Local des Solidarités,
- 1 000 000 € au titre du Fonds Social Européen,

- 322 400 au titre des dispositifs SLIME (solution pour agir contre la précarité énergétique), FSL (Fonds de Solidarité Logement) et du Pacte des Solidarités,
- 19 560 000 euros au titre de la récupération sur tiers et autres recettes,
- 1 404 000 € au titre des recettes en lien avec l'aménagement du territoire et le développement durable,
- 2 339 000 € au titre des recettes en lien avec l'éducation, la jeunesse et l'épanouissement,
- 2 632 500 € au titre des recettes en lien avec les ressources humaines, les moyens généraux et les finances,
- 8 000 000 € au titre de la reprise de la réserve des Droits de Mutation à Titre Onéreux,

en investissement :

- 6 835 000 € au titre du fonds de compensation de la TVA,
- 2 200 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements,
- 1 638 000 € au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges,
- 1 060 000 € au titre du Fonds Vert,
- 9 625 000 € au titre des recettes hors dotations de l'Etat et emprunts,
- 33 000 000 € au titre des emprunts,
- 2 000 000 dans l'attente de la reprise du résultat 2023,
- 9 000 000 € pour le suivi des crédits long terme revolving,

Budgets annexes :

en fonctionnement :

- 3 480 000 € au titre de la location du Parc du Futuroscope (budget annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Arena),
- 500 000 € au titre de la location du Palais des Congrès (budget annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Arena),
- 650 000 € au titre des recettes garanties prévues par le marché public de partenariat de l'Aréna,
- 1 085 000 € au titre de la location des immeubles de bureaux et des charges récupérables (budget annexe Location Hôtels d'Entreprises),
- 987 000 € au titre des recettes du budget annexe Eau et Assainissement,
- 205 000 € au titre des recettes du budget annexe Réseau Images,
- 34 600 € au titre des recettes du Vigeant,

en investissement :

- 130 000 € de recettes exceptionnelles au titre du budget annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna,
- 128 000 € d'emprunt dans l'attente de la reprise du résultat au titre du budget annexe Réseaux Image,

- 28 000 € suite à une cession immobilière au titre du budget annexe du Vigeant,
- ▣ d'inscrire les dépenses suivantes au titre du budget principal :
- 3 800 000 € en dépenses de fonctionnement au titre du prélèvement pour le fonds globalisé de péréquation des droits de mutation à titre onéreux,
 - 4 600 000 € en dépenses de fonctionnement au titre des intérêts d'emprunts et autres frais financiers,
 - 22 100 000 € en dépenses d'investissement au titre de l'amortissement des emprunts,
 - 9 400 000 € en dépenses d'investissement pour le suivi des crédits long terme revolving.

ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 34
 Contre : 4 : Ludovic DEVERGNE, Florence HARRIS, Sarah RHALLAB, Grégory VOUHÉ
 Abstention(s) : 0
 Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légallité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000009006-DE
Date de publication	12/04/2024

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction du Budget et des Finances

RAPPORT DU PRESIDENT

LES RECETTES DEPARTEMENTALES ET LA GESTION DE LA DETTE

Les hypothèses budgétaires en recettes ont fait l'objet d'un travail d'analyse basé à la fois sur les projections de réalisation 2023 et également sur les tendances détaillées dans la loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

A date de préparation du Budget Primitif 2024, l'exercice budgétaire 2023 est en phase de clôture. Les références aux principales recettes 2023 sont donc connues et ont été intégrées au présent rapport. Celles-ci ne modifient toutefois pas les hypothèses d'équilibre du budget 2024, qui sont identiques à la maquette présentée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, le 8 février 2024.

■ ■
■

A. Recettes de fonctionnement

1. Fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée

Rappel des transferts de fiscalités

Depuis le 1er janvier 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée au bloc communal. En compensation, le Département perçoit désormais une fraction de TVA dont le montant est notifié par l'Etat. Initialement prévue en 2024, la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) va se faire progressivement jusqu'au 1er janvier 2027. Cette disposition figure dans la loi de Finances pour 2024. Les collectivités du bloc communal ainsi que les Départements ne reçoivent plus de CVAE mais perçoivent une fraction de TVA compensatrice depuis 2023.

Prévisions budgétaires 2024

La fraction de TVA versée aux Départements bénéficie de la dynamique mécanique de l'inflation et de la croissance qui est estimée dans le Projet de Loi de Finances (PLF).

Le PLF 2023 prévoyait une évolution des recettes de TVA de +5,2%. L'atterrissage prévisionnel de cette recette était évalué à +3,7% en octobre 2023. Début 2024, le taux de croissance des recettes de TVA pour l'année 2023 a été actualisé et serait de l'ordre de 2,8%. Cette révision à la baisse altérera concrètement le budget 2024 avec une régularisation estimée de 800K€ à reverser en 2024. Pour mémoire, en 2023, le Département de la Vienne a reversé 824K€ à l'Etat au titre du trop-perçu de TVA 2022.

La loi de Finances pour 2024 a retenu une prévision initiale de +5,1% des recettes de TVA. Toutefois, par prudence au vu des évolutions des années passées, le scénario retenu pour le Budget Primitif 2024 du Département consiste à positionner la recette à + 3,5 %, soit un montant de fraction de TVA à hauteur de 120 M€ (95,25 M€ pour la TVA ex-taxe foncière et 24,75 M€ pour la TVA ex-CVAE).

➤ *Détail des taux de croissance de TVA Ex-Foncier bâti et recettes prévisionnelles :*

Fraction de TVA - Ex-Foncier Bâti	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Taux de croissance de TVA prévu au Projet de Loi de Finances	5,5%	5,2%	5,1%
Taux de croissance de TVA annuelle ajusté en octobre (A)	9,6%	3,7%	NC
Taux de croissance de TVA définitif (B) ou estimé	8,6%	2,8%	

Recette de TVA constatée au Compte Administratif sur la base du taux communiqué en octobre (A)	89 613 163,00 €	92 059 594,00 €	
"trop perçu de TVA" réalisé en N à reverser en N+1 (si (A)>(B))		823 994,00 €	784 328,27 €
TVA nette de l'exercice	88 789 169,00 €	91 275 265,73 €	

Recette de TVA inscrite au Budget primitif	95 250 000,00 €
Taux de croissance de TVA retenu dans la prévision budgétaire	3,5%
Remboursement de TVA prévisionnel inscrit au budget primitif	800 000,00 €

En complément, la collectivité est éligible depuis 2021 à la fraction supplémentaire de TVA. Suivant les modalités de répartition basées sur une éligibilité compte tenu du montant des DMTO par habitant et d'un taux de pauvreté supérieur à 12 %, la recette est estimée à hauteur de 2,9 M€ en 2024.

Les recettes liées à la TVA sont donc prévues en augmentation globale de +4% pour 2024. Aujourd'hui, les recettes issues de la fraction de TVA représentent plus de 25% des recettes réelles de fonctionnement du Département.

➤ Synthèse des recettes prévisionnelles relatives à la fraction de TVA :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévision	BO 2024
Taxe foncière	81 608,14				
Fraction de TVA (ex : taxe foncière)		81 778,48	59 613,00	92 060,00	95 250,00
CVAE	22 001,80	22 100,30	20 065,00		
Fonds péréquation CVAE	1 106,00	1 105,00	1 911,00	-	
Fraction de TVA (ex : CVAE)				23 900,00	24 750,00
Fraction supplémentaire de TVA		2 625,80	2 618,00	2 860,00	2 900,00
TVA corrigée sur réalisé			- 824,00	- 800,00	
TOTAL	104 715,94	107 609,58	113 583,00	118 020,00	122 900,00
Variation en %		2,8%	5,4%	4,1%	4,1%

2. Les dotations de l'Etat

Pour 2024, le montant global des recettes issues des dotations de l'Etat a été évalué à 67 817 000 € contre 68 115 000 € en 2023.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Depuis 2005, la DGF départementale comprend trois composantes : la dotation forfaitaire, la dotation de compensation et la dotation de fonctionnement minimale.

Au regard des simulations réalisées, il est proposé d'inscrire, pour 2024 au titre de la dotation globale de fonctionnement, un montant estimé à **56,3 M€**.

La dotation générale de décentralisation

Cette dotation est destinée à compenser les transferts de compétences intervenus entre l'Etat et les Départements depuis la décentralisation. Elle est incluse dans le périmètre de l'enveloppe des dotations allouées par l'Etat aux collectivités territoriales mais, pour l'instant, son montant demeure figé, hors mesures nouvelles. Pour 2024, il est proposé d'inscrire un montant de **2,917 M€**.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

A compter de 2017, le périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités a été élargi à la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions. La DCRTP diminuera légèrement en 2024 pour s'établir à **5,7 M€** contre 6,1 M€ en 2023.

Les compensations fiscales

Les compensations fiscales correspondent à la contrepartie de la perte du produit fiscal constatée à l'issue des différentes réformes entreprises par l'Etat au fil des ans. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale intervenue en 2010, l'Etat a décidé de maintenir l'attribution de ces compensations aux collectivités territoriales.

Ces compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale, selon leur nature et leur objet, sont parties intégrantes du périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

En 2023, le produit des compensations fiscales notifiées au Département s'est élevé à 2,53 M€. Pour 2024, le produit des compensations fiscales versées par l'Etat est estimé à **2,4 M€**.

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

La Loi de Finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie payées à compter du 1er janvier 2016. Le produit du FCTVA perçu en fonctionnement relatif aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie est évalué à **0,5 M€** pour 2024

3. Les Droits de Mutations à titre onéreux (DMTO) et la péréquation

Les DMTO

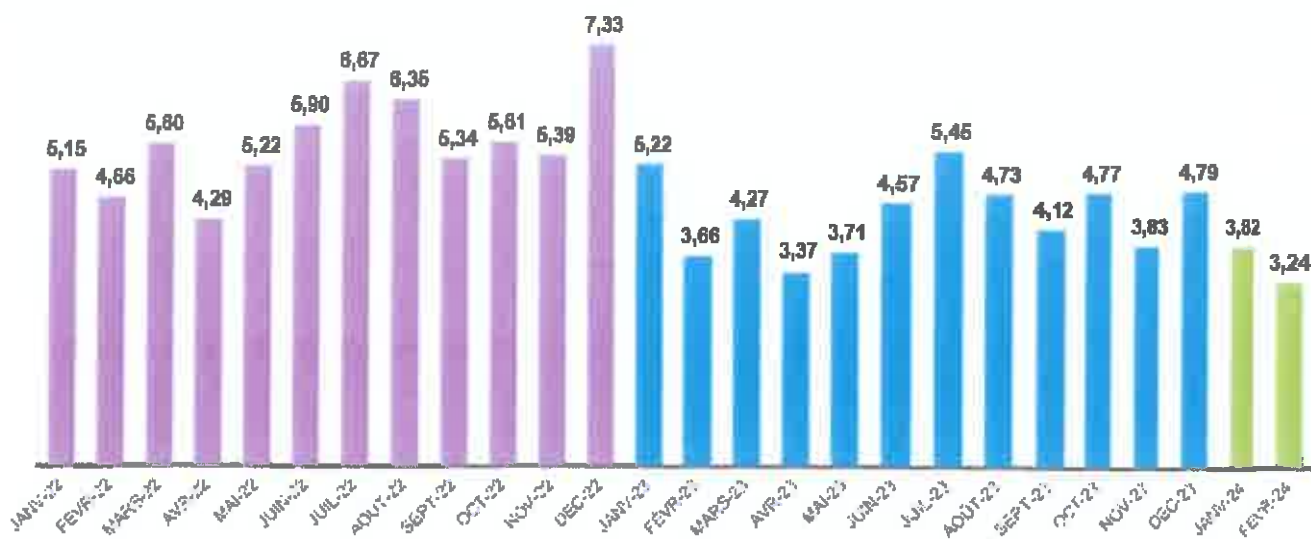
L'exercice 2023 est marqué par un repli important des DMTO. La tendance nationale à la baisse observée dès le dernier trimestre 2022 s'est confirmée : les recettes de DMTO s'établissent à 52,5 M€ en 2023 contre 67,5 M€ en 2022 (-22%).

La baisse des DMTO reste néanmoins hétérogène entre les Départements puisqu'elle est plus marquée dans les territoires urbains (- 22,4 %) que dans les ruraux (aux alentours de moins 9 %). Elle s'explique d'abord, et surtout, par une baisse du nombre de transactions (- 15,5 % de septembre 2022 à août 2023) très légèrement atténuée par une augmentation du prix de vente moyen (+ 1,5 %).

Concernant l'exercice 2024, compte tenu du contexte incertain qui pèse sur cette recette, l'hypothèse budgétaire retenue et présentée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires consiste à inscrire une recette prévisionnelle de 49,4 M€. Cette prévision a été établie sur la base de la recette 2023 estimée à 52 M€ fin 2023, et diminuée de 5%.

Cette prévision pourrait être ajustée après constatation des premiers mois d'encaissements sur 2024. D'autant plus que les 2 premiers mois de l'année 2024 font état d'une baisse importante de cette recette par rapport à 2023 et dans des proportions bien supérieures à l'ajustement de 5% retenu.

➤ Evolution mensuelle du produit des DMTO (2022-2022-2024) :



Fonds globalisé de péréquation des droits de mutation à titre onéreux

S'agissant de la péréquation au titre des DMTO, la loi de finances pour 2020 a repris un mécanisme proposé par l'Assemblée des Départements de France la réformant totalement. Un nouveau fonds de péréquation horizontale globalise les contributions au titre du fonds de péréquation DMTO, du fonds de solidarité en faveur des Départements et du fonds de soutien interdépartemental. Le montant du reversement en faveur du Département en 2024 serait de **16 M€**.

De même, les anciens prélèvements sont remplacés par un prélèvement globalisé désormais assis, non pas sur le produit DMTO, mais sur l'assiette DMTO afin de le déconnecter de l'effet taux. Ce prélèvement comporte un prélèvement proportionnel applicable à tous les Départements et un prélèvement progressif applicable aux seuls Départements éligibles sous certaines conditions. Le Département de la Vienne n'est pas éligible au prélèvement dit progressif, et pourrait prévoir un montant de **3,8 M€** pour le prélèvement dit proportionnel en 2024.

	en M€		
	CA 2022	CA 2023 provisoire	BP 2024
RECETTES - Fonds de péréquation - DMTO	14 580 948	18 056 876	16 000 000
DEPENSES - Reversement - Péréquation DMTO	4 662 561	4 777 202	3 800 000
Solde net	9 918 387	13 279 674	12 200 000

La recette nette relative à la péréquation DMTO est donc évaluée à **12,2 M€** en 2024, contre **13,3 M€** au CA 2023.

4. Les taxes spéciales sur conventions d'assurance (TSCA) et la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

Taxes sur les conventions d'assurances

La TSCA comprend trois composantes destinées à compenser les transferts de compétences de 2005 au titre du RMI-RSA (article 52 de la loi du 30 décembre 2004 de Finances pour 2005), le financement des SDIS (article 53 de la loi du 30 décembre 2004 de Finances pour 2005) et la réforme de la fiscalité locale de 2010 (article 77 de la loi du 30 décembre 2009 de Finances pour 2010). Alors même que la dynamique de la recette devrait ressortir proche ou supérieure à l'inflation, l'absence de notification détaillée et d'information des exécutifs locaux sur les bases ne permet pas d'anticiper de manière fiable son évolution.

Au budget 2023, une recette prévisionnelle de 53,2 M€ était inscrite au budget 2023. A la date des orientations budgétaires 2024, la recette estimée était évaluée à 53,4 M€. Sur la base de cette projection, une recette prévisionnelle de 54,25 M€ a été proposée pour le budget primitif 2024.

A date de préparation du rapport du budget primitif, la recette définitive de TSCA relative au CA 2023 est évaluée à 54,96 M€.

Il est toutefois proposé de maintenir la recette prévisionnelle 2024 à 54,25 M€, compte tenu notamment, des incertitudes qui pèsent sur les évolutions des recettes de DMTO et de fraction de TVA.

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Recettes liées aux Taxes sur Conventions d'Assurance	51 832 446	54 962 776	54 250 000

La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

La proposition de recette de TICPE complémentaire à la TSCA article 52, est estimée à **4,45 M€** pour 2024, considérant le caractère peu dynamique de cette ressource.

5. Autres recettes fiscales

L'attribution de compensation financière par la Région dans le cadre du transfert de la compétence transports

Il est proposé d'inscrire **5,05 M€** au titre de l'attribution de la compensation liée au transfert de la compétence transports scolaires que le Département percevra de la Région Nouvelle-Aquitaine, montant identique à celui de 2023 car il est figé en valeur suite à la commission locale d'évaluation des charges et ressources transférées.

Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité, en vigueur depuis le 1er janvier 2012, a été réformée en 2021. Elle devient une majoration de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) avec un coefficient multiplicateur unique de 4,25, quel que soit celui adopté antérieurement par délibération de la collectivité.

À compter de 2022, les Départements perçoivent une part départementale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2021 augmenté de 1,5% et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2019 et 2020. À compter de 2023, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 majoré de l'inflation annuelle constatée en N-1 et multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et en N-3. Son produit est estimé à **5,33 M€** pour 2024.

Taxe d'aménagement

L'assiette de la Taxe d'Aménagement (TA) est déterminée par application d'un tarif réglementaire à la surface du logement taxable. Le produit encaissé est lui-même déterminé par application à l'assiette, d'un taux voté par le Conseil Départemental : par délibération du Conseil Départemental en date du 11 mars 2016, ce taux a été fixé à 1% à compter du 1er janvier 2017.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-17, le Conseil Départemental vote un taux de taxe d'aménagement, dont une partie est affectée à la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et l'autre destinée au fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

La circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement prévoit que le Département fixe la part en pourcentage (et non en valeur absolue) du produit de cette taxe entre les ENS et le CAUE. Le produit estimé de la Taxe d'Aménagement pour 2024 au taux de 1%, génèrerait un produit de l'ordre de **1,3 M€**. Cette hypothèse budgétaire prudente est établie en lien avec le ralentissement du marché immobilier.

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Taxe d'aménagement	1 811 490	1 628 963	1 300 000

Le taux de la part départementale est fixé par délibération de l'assemblée. Il est plafonné à 2,5%. Afin d'accompagner le financement de mesures plus fortes en faveur de la préservation et la valorisation de la biodiversité, la possible réévaluation du taux de la part départementale de la taxe d'aménagement sera mise à l'étude en 2024. Dans l'attente, il est proposé de fixer la répartition de cette taxe comme suit :

- 13,8 % pour le CAUE,
- 86,2 % pour la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles.

Taxe additionnelle de séjour

Par délibération du 4 décembre 2015, le Conseil Départemental a institué la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour une application à compter du 1er février 2016. Pour 2024, le montant proposé est maintenu à 200 000€.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseaux

Cette imposition s'applique aux immobilisations physiques des entreprises de réseaux. Le produit reversé au Département est calculé sur la base d'un tarif fixé par la loi. Pour 2024, il est proposé d'inscrire un produit de **7 M€**.

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le montant de ce fonds national est figé dans le temps. La recette prévisionnelle est donc reconduite à **5,675 M€**.

6. Les recettes de solidarités

En 2024, le montant des recettes liées aux politiques de solidarités (autonomie, insertion, enfance et autres) est évalué à 105,6 M€ contre 101,5 M€ inscrits en 2023, soit une progression de +3,9%.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, le montant des recettes prévisionnelles issues de plans spécifiques et fléchées sur des financements de postes (Stratégie Protection de l'Enfance, Plan Pauvreté, CNSA...) est identifié dans une catégorie dédiée. Les recettes attendues sont détaillées dans le point 7 du présent rapport.

A la date du rapport, les recettes des solidarités sont estimées pour 2023 à un montant de 109,93 M€ hors financement de postes dédiés et à 110,20 M€ avec ces financements inclus.

	CA 2022	CA 2023 provisoire	BP 2024
Recettes Insertion - retour à l'emploi	50 579	50 910	49 494
Recettes Bien Vieillir	36 679	42 514	41 821
Recettes Handicap	10 337	11 952	12 344
Recettes Enfance - Famille	1 483	4 268	2 071
Recettes Action -Sociale / Logement	120	287	322
Recettes fléchées sur des financements de postes	120	265	1 295
Total recettes de solidarités	99 318	110 196	107 347
% évolution		11%	-3%

Recettes insertion

Au titre de la compensation des frais de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Département bénéficie du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion d'un montant de **3,68 M€**.

De même, la taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), versée au Département depuis 2004 pour compenser le coût de transfert du RMI, sera reconduite pour un montant identique à celui de 2023, soit 28,06 M€. Une fraction dite API (Allocation de Parents Isolés) complète ce dispositif pour un montant de **6,58 M€**.

De plus, les Départements bénéficient d'un reversement des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti, via un fonds de péréquation, pour financer partiellement les actions individuelles de solidarité. Il est proposé d'inscrire **9,1 M€** en 2024.

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, une recette d'un montant de **0,072 M€** est attendue en 2024. Une recette d'un montant de **0,197 M€** est également attendue au titre du Pacte Local des Solidarités.

Enfin, des recettes en lien avec la gestion du Fonds Social Européen et la récupération d'indus auprès des tiers sont estimées respectivement à **1 M€** et **0,8 M€**.

Recettes Bien Vieillir

Ces recettes comprennent la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au financement des dépenses de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) d'un montant de **18,3 M€**.

Par ailleurs, la loi dite « ASV » relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, du 28 décembre 2015, avait créé trois concours sur le champ de l'autonomie des personnes âgées :

- la seconde part du concours APA destinée à compenser l'augmentation des dépenses exposées par les Départements au titre de l'APA à domicile,
- le concours correspondant au forfait autonomie,
- le concours correspondant aux autres actions de prévention.

Pour 2024, le Département de la Vienne prévoit un montant prévisionnel de recettes de **2,14 M€** au titre des trois concours et qui correspond à la compensation d'une dépense de même montant.

Par ailleurs, le Département va recevoir une compensation de l'Etat dans le cadre de l'agrément de l'avenant 43 qui prévoyait une augmentation des salaires des employés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) qui est estimée à **2,36 M€**.

Les prévisions budgétaires 2024 intègrent également la reconduction du financement des dispositifs annoncés par l'Etat en 2022 tels que le Ségur du social et le volet qualité pour les SAAD, soit des recettes prévisionnelles supplémentaires de **3,55 M€**.

Enfin, les recettes liées à la récupération de prestations sociales sur les établissements, bénéficiaires et obligés alimentaires ainsi que d'autres recettes diverses sont estimées à **13,86 M€**.

Recettes Handicap

La CNSA participe également au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) (**0,695 M€**) et des dispositifs liés au handicap avec la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) (**5,66 M€**).

De même, sont prises en compte les recettes liées à des dispositifs tels que la compensation liée au Ségur mais aussi liée à la mise en place de projets d'habitat inclusif pour un montant de **1,789 M€**.

Enfin, la récupération sur les tiers est estimée à un montant de **4,2 M€**.

Enfance/Famille

Une recette de **0,883 M€** peut être inscrite au titre de la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance ainsi qu'une recette de **0,188 M€** au titre du Pacte Local des Solidarités.

S'agissant de la subvention de l'Etat pour l'amélioration de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), elle est estimée à **0,3 M€** en 2024.

Un produit lié à la récupération sur les tiers et au remboursement des consultations médicales est également estimé à un montant de **0,7 M€**.

Action sociale

Des recettes d'un montant de **0,12 M€** sont attendues en 2024 au titre du dispositif SLIME (solution pour agir contre la précarité énergétique) ainsi que d'un montant de **0,130 M€** au titre du Pacte Local des Solidarités et de **0,07M€** au titre du FSL (Fonds de Solidarité Logement).

7. Les recettes fléchées sur des postes cofinancés

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de solidarités, le Département de la Vienne conventionne avec l'Etat pour le déploiement d'actions spécifiques sur le territoire. Ces conventions permettent en partie le financement de moyens humains dédiés : Stratégie Prévention et Protection de l'Enfance, Pacte des Solidarités (ex : plan pauvreté), Maisons France Service, Conseillers numériques, Conférence des Financeurs.

Une recette de **1,294 M€** est ainsi inscrite à ce titre.

8. Autres recettes

Pour 2024, le montant global des recettes diverses a été évalué à **6,375 M€**. Ces recettes sont corrélées à la mise en œuvre des autres actions de politiques publiques, et au fonctionnement de l'administration départementale.

en K€	CA 2022	CA 2023 provisoire	BP 2024
Environnement et agriculture	112,00	95,00	131,00
Redevances de voirie	509,00	580,00	638,00
Nouvelles technologies	274,00	212,00	300,00
Logement et autres recettes	473,00	342,00	335,00
Aménagement du territoire et développement durable	1 368,00	1 229,00	1 404,00

en K€	CA 2022	CA 2023 provisoire	BP 2024
Fonds de rémunération des agents de restauration	1 313	1 156	1 200
Territoire Numérique Educatif	484	276	829
Culture, Lecture publique, Archives	284	179	231
Sport-Coopération Internationale	24	649	79
Education, Jeunesse, Epanouissement	2 105	2 260	2 339

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'Etat a transféré aux Départements la gestion du Fonds de Rémunération des Agents de Restauration (FRAR). Ce fonds est alimenté par un prélèvement opéré sur la participation que versent les familles aux collèges pour financer les dépenses de restauration et d'internat. Le Département recouvre cette recette auprès des collèges.

en K€	CA 2022	CA 2023 provisoire	BP 2024
Ressources et relations humaines, FIPHFP	901,00	1 026,00	2 065,00
Revenus du patrimoine, locations	355,00	314,00	300,00
Autres recettes administration générale	1 034,00	1 392,00	267,00
Ressources humaines, moyens généraux, finances	2 290,00	2 672,00	2 632,00

B. Les recettes d'investissement du Budget Principal

Recettes d'investissement - En K€	Budget 2023 (BP+DM hors reports)	BP 2024	Variation Budget 2023 / BP 2024
Dotations de l'Etat	10 898	11 733	835
Recettes sur projets d'aménagement	1 851	2 195	344
Atténuations de dépenses sur projet	-	3 900	3 900
Recettes sur cessions et autres	1 392	3 530	2 138
Autofinancement prévisionnel	2 000	10 000	8 000
Emprunt	38 646	33 000	- 5 646
Emprunt RN147	3 965		- 3 965
Dotations aux amortissements	39 600	38 000	- 1 600
<i>hors écriture de neutralisation (pour mémoire : 14 M€ 2023)</i>			
Total principales recettes prévisionnelles	98 352	102 358	4 006
Crédits renouvelables	12 450	9 000	- 3 450
Avances sur marchés	825	680	- 145
Virements de la section de fonctionnement	915		- 915
Total recettes prévisionnelles	112 542	112 038	- 504

1. Les dotations de l'Etat

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

A travers le FCTVA, l'Etat compense une partie de la TVA que les collectivités territoriales acquittent sur la plupart des dépenses d'investissement. Depuis 2016, le taux de remboursement s'établit à 16,404 % des dépenses toutes taxes comprises constatées au Compte Administratif précédent pour le calcul du FCTVA attendu.

Compte tenu des dépenses d'investissement réalisées en 2023, le produit du fonds de Compensation de la TVA à percevoir en 2024 est évalué à **6,835 M€**.

La dotation de soutien à l'investissement des Départements

Jusqu'en 2021, la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) comportait une part « péréquation » d'environ 600 K€ et non fléchée, et une part « projet » affectée à des projets d'investissements spécifiques.

Depuis la Loi de Finances pour 2022, la DSID est intégralement attribuée par le Préfet de Région sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

La Dotation de Soutien à l'Investissement est proposée pour un montant de **2,2 M€** en 2024.

Le Fonds Vert

Le Fonds Vert a été créé par la loi de finances pour 2023 suite à la décision de suppression de la CVAE, que l'Etat a compensé de la manière suivante : attribution d'une fraction de TVA compensatrice de CVAE calculée sur la période 2022-2023 et attribution d'une subvention d'investissement fléchée sur des investissements locaux dans le cadre de la transition écologique. La gestion de ce fonds est déconcentrée au niveau des préfets de régions et de départements.

Confirmé dans la Loi de Finances pour 2024, il a été porté à 2,5 milliards d'euros au niveau national. Pour 2024, le Département peut donc prévoir un montant équivalent à celui attribué en 2023, soit **1,06 M€**.

La dotation départementale d'équipement des collèges

Depuis le 1er janvier 1986, la charge des investissements dans les collèges a été transférée par l'Etat aux Départements. Pour aider les Départements à financer cette compétence, l'Etat a créé la dotation départementale d'équipement des collèges.

La Dotation Départementale d'Equipement des Collèges est stable. Elle est proposée pour un montant de **1,64 M€**.

2. Recettes sur projets d'aménagement du territoire

Les recettes diverses d'investissement sur projets spécifiques en aménagement du territoire sont inscrites pour un montant de **6,095 M€**.

Recettes sur projets: aménagement du territoire en K€	
Participations Etat, Région, Communes pour la voirie	1 422
Pôle Mobilité	148
Participation de la Communauté de communes du Haut-Poitou - Collège de Mirebeau/Pôle éducatif	3 900
Agriculture-Environnement	535
Participation de la Région -travaux gare TGV Futuroscope	90
	6 095

3. Recettes sur cessions d'actifs et autres

Les recettes exceptionnelles d'investissement sur cessions et autres projets sont inscrites pour un montant de **3,53 M€**.

En K€

Recettes sur cessions d'actifs et autres	
Produits de cession immobilière	3 000
Récupération d'avances	480
Subventions et remboursements divers	50
	3 530

4. Autofinancement

Mobilisation de la réserve DMTO

Le 15 juillet 2022, un décret a été publié afin d'encadrer les modalités de mise en réserve des DMTO (article 12 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022, codifié à l'article R.3321-4 du Code général des collectivités territoriales). Compte tenu des DMTO enregistrés depuis 2018, le Département de la Vienne était autorisé à constituer une réserve maximale de 16,2 M€ en 2023.

Dans le cadre de ce décret, le Département de la Vienne a fait le choix de provisionner une enveloppe de 16 M€ en 2022, pour se prémunir des risques potentiels suivants :

- inflation sur les matières premières, augmentation du coût de la main d'œuvre, difficultés d'approvisionnement,
- augmentation des taux d'intérêts en comparaison avec la situation de marché constatée au 01/01/2022.

Il est proposé d'étaler la reprise de cette réserve pour autofinancer des investissements selon le calendrier suivant :

8 M€ en 2024,
8 M€ en 2025.

Modalités de reprise : conformément aux dispositions réglementaires, l'affectation de 8 M€ en autofinancement par prélèvement sur la somme mise en réserve se fera par virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (opération d'ordre). Cette écriture sera constatée lors de l'affectation des résultats 2024.

Reprise sur résultat 2023

Afin de limiter le recours à l'emprunt et améliorer l'autofinancement départemental, il est envisagé d'affecter une somme de 2 M€ en recettes d'investissement à partir du résultat 2023. Cette opération sera réalisée lors de l'affectation du résultat 2023.

C. Gestion de la dette du budget principal

Situation prévisionnelle de la dette au 31/12/2023

En M€

Caractéristique de la dette - budget principal	31/12/2022	31/12/2023
Encours total	185,43	188,84
Taux moyen	1,54%	2,14%

Au 31/12/2023, la projection de la situation de la dette du Département intègre les emprunts suivants :

- 5 M€ auprès du Crédit Mutuel Loire Atlantique-Centre Ouest mobilisé en juin 2023, taux fixe 3,13 % sur 15 ans),
- 10 M€ auprès de la Banque Postale mobilisé en avril 2023 (taux fixe 3,37 % sur 15 ans),
- 10 M€ auprès de la Banque Postale mobilisé en avril 2023 (taux fixe 3,32 % sur 20 ans).

Dans des conditions de marché volatiles, la négociation des taux avait eu pour conséquence inhabituelle d'obtenir un taux à 20 ans plus performant que celui à 15 ans.

La dette départementale est saine. Au 31/12/2023, l'encours de dette se répartit comme suit :

- 75,2 % : emprunts à taux fixe,
- 12,4 % : emprunts à taux révisable,
- 12,4 % : emprunts à taux livret A.

Dette prévisionnelle 2024 : financement et mobilisation

- *Remboursement du capital*

Compte tenu des échéanciers des emprunts en cours et prévisionnels, il est proposé d'inscrire un montant de 22,1 M€ pour le remboursement en capital de la dette en 2024.

- *Intérêts prévisionnels*

L'année 2023 a de nouveau été marquée par l'inflation par une augmentation de ses taux directeurs par la Banque Centrale Européenne. Cela a eu pour conséquence une augmentation des taux d'emprunt qu'ils soient fixes ou variables, l'Euribor 3 mois avoisinant désormais les 4 %. Il est à noter que le taux du livret A sur lequel sont indexés certains emprunts, a également été revalorisé à 3%.

En conséquence, le montant des intérêts à inscrire est croissant et s'élèverait à **4,6 M€** contre 3,83 M€ en 2023. Ce montant inclut les frais financiers divers, composés essentiellement de commissions, frais de dossiers et intérêts relatifs à la ligne de trésorerie mais également aux contrats d'échanges de taux passés avec les banques (SWAP Payeur).

- *Dettes nouvelles*

Afin d'assurer le financement de la programmation pluriannuelle d'investissement, il est proposé de recourir à l'emprunt pour compléter l'ensemble des recettes prévisionnelles d'investissement. Comme chaque année, afin de permettre le financement de la programmation pluriannuelle d'investissements, il est proposé de recourir à l'emprunt pour compléter l'ensemble des recettes d'investissement prévisionnelles.

Pour 2024, il pourrait être ainsi inscrit une recette prévisionnelle d'emprunt de **33 M€**.

- *Emprunt à long terme revolving*

Enfin, pour une gestion active de la dette et de la trésorerie, il y a lieu d'inscrire également, en recettes et en dépenses, les crédits liés à l'utilisation des Contrats à Long Terme Revolving (CLTR), pour un montant de **9,4 M€**.

Recettes des budgets annexes

En plus du budget principal, le Département de la Vienne compte 5 budgets annexes établis pour certains services locaux spécialisés. Équilibrés en recettes et en dépenses, les principales recettes prévisionnelles générées par ces budgets sont les suivantes pour 2024 :

Budget annexe Futuroscope - Palais des Congrès - Aréna

- 3,48 M€ de redevances en application du bail emphytéotique administratif signé entre le Département de la Vienne et la SA du Parc du Futuroscope,
- 0,50 M€ de loyer relatif au Palais des Congrès, conformément au contrat de bail avec la SEML du Palais des Congrès,
- 0,65 M€ de recettes garanties prévues au contrat de partenariat pour l'Aréna Futuroscope,

- 0,13 M€ de recettes d'investissement (recettes exceptionnelles et avances sur marchés).

Budget annexe Hôtels d'entreprises

- 1,085 M€ de recettes locatives (immeubles de bureaux), dépôts et cautionnements reçus.

Budget annexe Eau et Assainissement

- 0,987 M€ de chiffre d'affaires lié à la vente d'eau.

Réseaux Image

- 0,205 M€ de ventes de produits et prestations de services,
- Un emprunt d'attente de 128 K€ est prévu préalablement à la reprise du résultat 2023 qui permettra d'autofinancer des investissements nouveaux.

Le Vigeant

- 6 K€ de recettes locatives sont prévues en 2024,
- 28,6 K€ de recettes exceptionnelles,
- 28 K€ de recettes d'investissement suite à une vente de foncier à la SCI Concept.

Je vous propose

- d'inscrire au budget primitif 2024 les recettes suivantes :

Budget Principal

en fonctionnement :

- 95 250 000 € au titre de la fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée compensatoire de la Taxe sur le Foncier Bâti,
- 24 750 000 € au titre de la fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée compensatoire de la Contribution sur le Valeur Ajoutée des Entreprises,
- 2 900 000 € au titre de la fraction complémentaire sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- 49 400 000 € au titre du droit départemental d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière,
- 16 000 000 € au titre du fonds globalisé de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO),
- 54 250 000 € au titre des différentes fractions de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA),

- 4 450 000 € au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) complémentaire à la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA),
- 5 335 000 € au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE),
- 1 300 000 € au titre de la part départementale de la taxe d'aménagement, le produit de cette taxe étant affecté au financement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- 200 000 € au titre de la taxe additionnelle de séjour,
- 5 050 000 € au titre de l'attribution de la compensation régionale du transfert d'une partie de la CVAE et des frais des transports interurbains et scolaires,
- 7 000 000 € au titre des recettes issues de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
- 5 675 000 € au titre des recettes issues du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).
- 56 300 000 € au titre de la dotation globale de fonctionnement,
- 2 917 000 € au titre de la dotation générale de décentralisation,
- 500 000 € au titre du fonds de compensation de la TVA (fonctionnement),
- 5 700 000 € au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle,
- 2 400 000 € au titre des compensations fiscales,
- 28 060 000 € au titre de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques,
- 6 585 000 € au titre de la partie Allocation Parents Isolés du Revenu de Solidarité Active,
- 3 680 000 € au titre du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion,
- 9 100 000 € au titre de la Dotation de Compensation Péréquée (frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti),
- 269 100 au titre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et du Pacte Local des Solidarités,
- 18 300 000 € de dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- 2 140 000 € au titre du concours Aide Personnalisée à l'Autonomie 2ème part (loi ASV - Adaptation de la Société au Vieillissement),
- 2 361 300 € au titre de l'Avenant 43 (personnes âgées),

- 3 550 000 € au titre du SEGUR et du volet qualité CNSA (personnes âgées),
- 1 110 000 € au titre du concours des aides techniques et prévention (loi ASV),
- 500 000 € au titre du concours Forfait Autonomie (loi ASV),
- 5 660 000 € au titre de la Prestation de Compensation du Handicap,
- 695 000 € au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- 1 789 000 € au titre du SEGUR et du volet qualité CNSA (handicap),
- 300 000 € au titre la subvention de l'Etat pour l'amélioration de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés,
- 1 071 700 € au titre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance et du Pacte Local des Solidarités,
- 1 000 000 € au titre du Fonds Social Européen,
- 322 400 au titre des dispositifs SLIME et FSL et du Pacte des Solidarités,
- 19 560 000 euros au titre de la récupération sur tiers et autres recettes,
- 1 404 000 € au titre des recettes en lien avec l'aménagement du territoire et le développement durable,
- 2 339 000 € au titre des recettes en lien avec l'éducation, la jeunesse et l'épanouissement,
- 2 632 500 € au titre des recettes en lien avec les ressources humaines, les moyens généraux et les finances,
- 8 000 000 € au titre de la reprise de la réserve des Droits de Mutation à Titre Onéreux ;

en investissement :

- 6 835 000 € au titre du fonds de compensation de la TVA,
- 2 200 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements,
- 1 638 000 € au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges,
- 1 060 000 € au titre du Fonds Vert,
- 9 625 000 € au titre des recettes hors dotations de l'Etat et emprunts,
- 33 000 000 € au titre des emprunts,
- 2 000 000 dans l'attente de la reprise du résultat 2023,

- 9 000 000 € pour le suivi des crédits long terme revolving ;

Budgets annexes

en fonctionnement :

- 3 480 000 € au titre de la location du Parc du Futuroscope (budget annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Arena),
- 500 000 € au titre de la location du Palais des Congrès (budget annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Arena),
- 650 000 € au titre des recettes garanties prévues par le marché public de partenariat de l'Aréna,
- 1 085 000 € au titre de la location des immeubles de bureaux et des charges récupérables (budget annexe Location Hôtels d'Entreprises),
- 987 000 € au titre des recettes du budget annexe Eau et Assainissement,
- 205 000 € au titre des recettes du budget annexe Réseau Images,
- 34 600 € au titre des recettes du Vigeant,

en investissement :

- 130 000 € de recettes exceptionnelles au titre du budget annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna,
- 128 000 € d'emprunt dans l'attente de la reprise du résultat au titre du budget annexe Réseaux Image,
- 28 000 € suite à une cession immobilière au titre du budget annexe du Vigeant ;

- d'inscrire les dépenses suivantes au titre du budget principal :

- 3 800 000 € en dépenses de fonctionnement au titre du prélèvement pour le fonds globalisé de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO),
- 4 600 000 € en dépenses de fonctionnement au titre des intérêts d'emprunts et autres frs financiers,
- 22 100 000 € en dépenses d'investissement au titre de l'amortissement des emprunts,
- 9 400 000 € en dépenses d'investissement pour le suivi des crédits long terme revolving.

▪ ▪

▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

52. Affectation provisoire des résultats

Alain PICHON : Sur le rapport 52, des avis contraires ? Des abstentions ? Il est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » à hauteur de 24 444 613,02 € afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement et également de renforcer l'autofinancement des projets.

ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 34

Contre : 4 : Ludovic DEVERGNE, Florence HARRIS, Sarah RHALLAB, Grégory VOUHÉ

Abstention(s) : 0

Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
-----------------	--

REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-000000000009007-DE
Date de publication	12/04/2024

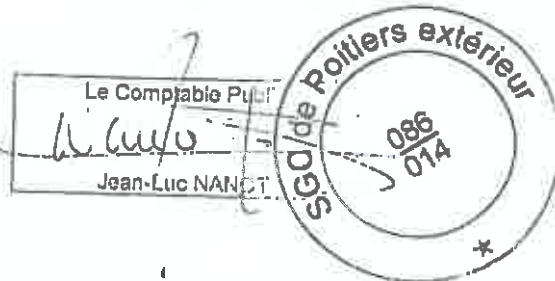
Compte administratif 2023 provisoire - Budget principal

Fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable

BUDGET PRINCIPAL	
01	
Investissement	
Dépenses	89 742 349,58 €
Recettes	89 868 041,92 €
Reprise résultats antérieurs (001)	-21 715 907,77 €
Solde d'investissement avant reports	-21 590 215,43 €
Reports de dépenses	9 251 533,59 €
Reports de recettes	8 397 136,00 €
Résultat de la section d'investissement	-22 444 613,02 €
Fonctionnement	
Dépenses	454 065 281,81 €
Recettes	460 366 070,94 €
Reprise résultats antérieurs (002)	44 089 341,69 €
Résultat de fonctionnement avant reports	50 390 130,82 €
Reports de recettes	2 958 389,36 €
Reports de dépenses	2 958 389,36 €
Résultat de la section de fonctionnement	47 431 741,46 €

L'Ordonnateur

Le Comptable Public



Pour le Président du Conseil Départemental de la Vienne
et par délégation,
La Directrice du Budget et des Finances

Hélène FÉRÉ

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	839 326	272,44					839 326	272,44	839 326	272,44
10222	F.C.T.V.A.	172 446	363,63			8 288	650,47	180 735	014,10	180 735	014,10
10228	Autres fonds d'investissement	33 971	035,81					33 971	035,81	33 971	035,81
10251	Dons et legs en capital	23 663	82			8 930	00	32 593	82	32 593	82
	Sous-total compte 102 :	1 045 767	335,70			8 297	580,47	1 054 064	916,17	1 054 064	916,17
1064	Réserve DMTO	16 000	000,00					16 000	000,00	16 000	000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	898 051	798,63			13 512	176,99	911 563	975,62	911 563	975,62
	Sous-total compte 106 :	914 051	798,63			13 512	176,99	927 563	975,62	927 563	975,62
	Sous-total compte 10 :	1 959 819	134,33			21 809	757,46	1 981 628	891,79	1 981 628	891,79

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)	49 939	181,02	13 512	176,99			13 512	176,99	44 089	341,69
	Sous-total compte 110 :	49 939	181,02	13 512	176,99			13 512	176,99	44 089	341,69
	Sous-total compte 11 :	49 939	181,02	13 512	176,99			13 512	176,99	44 089	341,69
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	7 662	337,66	7 662	337,66			7 662	337,66		
	Sous-total compte 12 :	7 662	337,66	7 662	337,66			7 662	337,66		
	Sous-total compte 12 :	7 662	337,66	7 662	337,66			7 662	337,66		
1311	État et établissements nationaux	10 645	578,44					10 645	578,44	10 673	578,44
1312	Régions	2 100	515,92					2 100	515,92	2 100	515,92
13148	Autres communes	3 260	122,78					3 260	122,78	3 260	122,78

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13172	FEDER	2 383 072,46				1 503 637,65		3 886 710,11		3 886 710,11	
1318	Autres	21 118,97						21 118,97		21 118,97	
	Sous-total compte 131 :	18 410 408,57				1 531 637,65		19 942 046,22		19 942 046,22	
1321	État et établissements nationaux	19 056 426,55				131 766,18		131 766,18		19 748 371,61	19 616 605,43
1322	Régions	13 346 259,23						13 346 259,23		13 346 259,23	
1323	Départements	392 022,73				50 000,00		442 022,73		442 022,73	
13248	Autres communes	12 286 617,80				81 667,50		12 368 285,30		12 368 285,30	
13272	FEDER	45 900,00						45 900,00		45 900,00	
13278	Autres fonds européens	334 107,70						334 107,70		334 107,70	

P869

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1328	Autres		697 276,91								697 276,91
	Sous-total compte 132 :	46 158 610,92		131 766,18		131 766,18		46 982 223,48			46 850 457,30
133121	Dotation départementale d'équipement des	1 638 330,00				1 638 330,00		3 276 660,00			3 276 660,00
13313	Dotation de soutien à l'investissement d	2 243 721,00				2 628 508,92		4 872 229,92			4 872 229,92
1338	Autres					145 200,00		145 200,00			145 200,00
	Sous-total compte 133 :	3 882 051,00				4 412 038,92		8 294 089,92			8 294 089,92
13411	DGE	31 094 155,68						31 094 155,68			31 094 155,68
13413	Dotation de soutien à l'investissement d	2 375 665,50						2 375 665,50			2 375 665,50
1345	Amendes de radars automatiques et amende	9 979 558,00				783 329,00		10 762 887,00			10 762 887,00

P870

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1348	Autres		365 380,00								365 380,00
	Sous-total compte 134 :	43 814	759,18								
13911	État et établissements nationaux	2 813 780,35				354 838,00		783 329,00		44 598 088,18	
13912	Régions	218 807,37				70 012,00				288 819,37	
139148	Autres communes	406 016,00				108 669,00				514 685,00	
139172	FEDER	784 545,05				79 426,00				863 971,05	
13918	Autres	11 635,20				703,00				12 338,20	
1393121	Dotation départementale d'équipement des					1 638 330,00				1 638 330,00	
139313	Dotation de soutien à l'investissement d					12 657,00				12 657,00	

P871

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 139 :	4 234 783,97				2 264 635,00		6 499 418,97		6 499 418,97	
	Sous-total compte 13 :	4 234 783,97				2 396 401,18		6 631 185,15		6 499 418,97	
		112 265 829,67				7 550 618,13		119 816 447,80		119 684 681,62	
15111	Provisions pour litiges et contentieux (203 707,31				203 707,31			
	Sous-total compte 151 :			203 707,31				203 707,31			
				203 707,31				203 707,31			
1521	Provisions pour risques et charges sur e			300 000,00				300 000,00			300 000,00
	Sous-total compte 152 :			300 000,00				300 000,00			300 000,00
	Sous-total compte 15 :			203 707,31				203 707,31			
				503 707,31				503 707,31			300 000,00
1641	Emprunts en euros					18 504 034,30		18 504 034,30			
		172 977 687,97				25 000 000,00		197 977 687,97			179 473 653,67
16441	Opérations afférentes à l'emprunt					3 083 332,00		3 083 332,00			
		12 450 016,00						12 450 016,00			9 366 684,00

P872

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 164 :	185 427	703,97			21 587 366,30		21 587 366,30			
165	Dépôts et cautionnements reçus					1 372,50		1 372,50			
	Sous-total compte 165 :		3 708,57						3 708,57		2 336,07
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		3 708,57			1 372,50		1 372,50			
	Sous-total compte 168 :				682 860,80				682 860,80		682 860,80
	Sous-total compte 16 :	185 431	412,54			21 588 738,80		21 588 738,80			
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	259 262 511,87							211 114 273,34		189 525 534,54
	Sous-total compte 181 :	259 262 511,87						259 262 511,87			259 262 511,87
	Sous-total compte 18 :	259 262 511,87						259 262 511,87			259 262 511,87

P873

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	10 140 402,18				47 136,36		10 187 538,54		10 092 779,44	
	Sous-total compte 192 :	10 140 402,18				47 136,36	94 759,10	10 187 538,54	94 759,10	10 092 779,44	
193	Autres neutralisations et régularisation	14 899 819,39						14 899 819,39		14 899 819,39	
	Sous-total compte 193 :	14 899 819,39						14 899 819,39		14 899 819,39	
	Sous-total compte 19 :	25 040 221,57				47 136,36		25 087 357,93		24 992 598,83	
	Sous-total compte 19 :	25 040 221,57				47 136,36	94 759,10	25 087 357,93	94 759,10	24 992 598,83	
	Total classe I :	288 537 517,41		21 378 221,96		24 032 276,34		333 948 015,71		290 754 529,67	
		2 315 117 895,22		8 848 905,77		54 455 134,69		2 378 421 935,68		2 335 228 449,64	
2031	Frais d'études	255 071,35				56 185,55		311 256,90		311 256,90	
	Sous-total compte 203 :	255 071,35				56 185,55		311 256,90		311 256,90	
204112	Bâtiments et installations	11 036 580,87						11 036 580,87		6 760 577,37	
				4 276 003,50				4 276 003,50		4 276 003,50	

P874

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204114	Voirie	8 496 867,64				27 164,05		8 524 031,69		8 524 031,69	
204122	Bâtiments et installations	5 641 992,19		183 723,00				5 641 992,19	183 723,00	5 458 269,19	
204131	Biens mobiliers, matériel et études	20 767,65						20 767,65		20 767,65	
204132	Bâtiments et installations	5 579 878,82		408 473,49				5 579 878,82	408 473,49	5 171 405,33	
204141	Biens mobiliers, matériel et études					819 216,00		819 216,00		819 216,00	
204142	Bâtiments et installations					6 427 176,00		6 427 176,00		6 427 176,00	
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	4 425 322,83		537 733,00		45 704,18		4 471 027,01	537 733,00	3 933 294,01	
2041482	Bâtiments et installations	260 476 756,44				1 210 380,84		261 687 137,28		233 922 440,81	
2041511	Biens mobiliers, matériel et études			27 754 186,47		10 510,00		129 710,00		129 710,00	

P875

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041512	Bâtiments et installations					1 463 659,00		1 463 659,00		1 463 659,00	
20415322	Bâtiments et installations	667 319,00						667 319,00		667 319,00	
20415331	Biens mobiliers, matériel et études	1 700 000,00		300 000,00		500 000,00		2 200 000,00	300 000,00	1 900 000,00	
20415332	Bâtiments et installations	15 031 055,00		171 360,00				15 031 055,00	171 360,00	14 859 695,00	
20415342	Bâtiments et installations					2 112 662,00		2 112 662,00		2 112 662,00	
2041582	Bâtiments et installations	35 000,00				40 037,00		75 037,00		75 037,00	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	7 525,00			7 525,00	153 955,16		161 480,16	7 525,00	153 955,16	
204182	Bâtiments et installations	49 419 009,52						49 419 009,52		46 656 837,63	
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt natif	31 171 677,52				2 762 171,89		31 171 677,52	2 762 171,89	31 171 677,52	

P876

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20421	Biens mobiliers, matériel et études	590 188,80				1 177 410,53		1 767 599,33		1 725 483,02	
20422	Bâtiments et installations	30 126 771,62		42 116,31		1 274 626,91		31 401 398,53		30 957 377,19	
20432	Bâtiments et installations	189 254,00		444 021,34				189 254,00		74 745,00	
	Sous-total compte 204 :	424 615 966,90				15 381 701,67		439 997 668,57		402 985 335,57	
2051	Concessions et droits similaires	4 981 140,63		37 001 823,00		10 510,00		37 012 333,00			
	Sous-total compte 205 :	4 981 140,63				1 049 184,45		6 030 325,08		6 030 325,08	
2088	Autres immobilisations incorporelles	18 071 874,69						6 030 325,08		18 071 874,69	
	Sous-total compte 208 :	18 071 874,69						18 071 874,69		18 071 874,69	
	Sous-total compte 20 :	447 924 053,57		37 001 823,00		16 487 071,67		464 411 125,24		427 398 792,24	
						10 510,00		37 012 333,00			

P877

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	10 032 330,07				243 055,21		10 275 385,28		10 173 853,28	
2115	Terrains bâtis	10 026 117,74				101 532,00		10 026 117,74		10 026 117,74	
2118	Autres terrains	1 980 020,07						1 980 020,07		1 980 020,07	
	Sous-total compte 211 :	22 038 467,88				243 055,21		22 281 523,09		22 179 991,09	
2128	Autres agencements et aménagements	1 970 404,31				101 532,00		1 970 404,31		1 970 404,31	
	Sous-total compte 212 :	1 970 404,31						1 970 404,31		1 970 404,31	
21311	Bâtiments administratifs	19 934 010,25				1 074 222,57		21 008 232,82		21 008 232,82	
21312	Bâtiments scolaires	6 650 479,92						6 650 479,92		6 650 479,92	
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	6 487 544,43						6 487 544,43		6 487 544,43	

P878

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21314	Bâtiments culturels et sportifs	14 953 840,94						14 953 840,94		14 953 840,94	
21318	Autres bâtiments publics	20 457 329,13						20 457 329,13		20 457 329,13	
21321	Immeubles de rapport	3 562 783,23						3 562 783,23		3 562 783,23	
21351	Bâtiments publics	146 120 870,46						146 120 870,46		146 120 870,46	
	Sous-total compte 213 :	218 166 858,36				1 074 222,57		219 241 080,93		219 241 080,93	
2151	Réseaux de voirie	1 276 991 242,37						1 276 991 242,37		1 276 991 242,37	
2152	Installations de voirie	82 825,01						82 825,01		82 825,01	
21538	Autres réseaux	48 189 030,31						48 189 030,31		48 189 030,31	
215731	Matériel roulant	1 605 703,54				186 400,16		1 792 103,70		1 792 103,70	

P879

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215738	Autre matériel et outillage de voirie	3 520 265,79						3 520 265,79		3 433 592,56	
21578	Autre matériel technique	2 963 196,95		81 123,43		83 496,27		3 046 693,22		3 045 024,80	
2158	Autres installations, matériel et outill	59 513,08		1 668,42				59 513,08		59 513,08	
	Sous-total compte 215 :	1 333 411 777,05				269 896,43		1 333 681 673,48		1 333 593 331,83	
21621	Biens sous-jacents	147 586,40		82 791,85				159 415,40		159 415,40	
	Sous-total compte 216 :	147 586,40				11 829,00		159 415,40		159 415,40	
217312	Bâtiments scolaires	56 210 027,09						56 210 027,09		56 210 027,09	
21735	Installations générales, agencements, am	12 445 750,10						12 445 750,10		12 445 750,10	
217578	Autre matériel technique	14 934,54						14 934,54		14 934,54	

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 217 :	68 670 711,73						68 670 711,73		68 670 711,73	
21828	Autres matériels de transport	10 201 959,55		697 873,73		502 916,35		10 704 875,90		9 870 045,18	
21831	Matériel informatique scolaire	9 433 007,02				1 384 558,34		10 817 565,36		10 779 629,74	
21838	Autre matériel informatique	6 687 905,61				953 762,46		7 641 668,07		7 641 668,07	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 153 025,03				159 364,64		3 312 389,67		3 312 389,67	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 505 613,01				79 346,01		3 584 959,02		3 584 959,02	
2185	Matériel de téléphonie	400 137,46						400 137,46		400 137,46	
2188	Autres	22 135 487,04				233 401,21		22 368 888,25	62,07	22 368 826,18	
	Sous-total compte 218 :	55 517 134,72		697 873,73		3 313 349,01		58 830 483,73	872 828,41	57 957 655,32	

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 21 :	1 699 922 940,45			780 665,58	4 912 352,22	282 036,48	1 704 835 292,67	1 062 702,06	1 703 772 590,61	
2312	Agencements et aménagements de terrains	445 076,57				101 175,52		546 252,09		546 252,09	
2313	Constructions	42 561 582,48				18 386 042,42	340,59	60 947 624,90	340,59	60 947 284,31	
2315	Installations, matériel et outillage tec	21 953 769,54				24 201 706,14	119 360,93	46 155 475,68	119 360,93	46 036 114,75	
2316	Restauration des biens historiques et cu	45 283,11				17 301,96		62 585,07		62 585,07	
	Sous-total compte 231 :	65 005 711,70				42 706 226,04	119 701,52	107 711 937,74	119 701,52	107 592 236,22	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	178 897,93				591 176,00	382 187,32	770 073,93	382 187,32	387 886,61	
	Sous-total compte 238 :	178 897,93				591 176,00	382 187,32	770 073,93	382 187,32	387 886,61	
	Sous-total compte 23 :	65 184 609,63				43 297 402,04	501 888,84	108 482 011,67	501 888,84	107 980 122,83	

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
248	Autres mises en affectation	4 916 486,45						4 916 486,45		4 916 486,45	
	Sous-total compte 248 :	4 916 486,45						4 916 486,45		4 916 486,45	
	Sous-total compte 24 :	4 916 486,45						4 916 486,45		4 916 486,45	
261	Titres de participation	43 975 796,26				400 085,00		44 375 881,26		44 375 881,26	
	Sous-total compte 261 :	43 975 796,26				400 085,00		44 375 881,26		44 375 881,26	
266	Autres formes de participation	130 813,21						130 813,21		130 813,21	
	Sous-total compte 266 :	130 813,21						130 813,21		130 813,21	
	Sous-total compte 26 :	44 106 609,47				400 085,00		44 506 694,47		44 506 694,47	
2748	Autres prêts	2 144 000,00				670 000,00		2 814 000,00		2 270 000,00	
						544 000,00		544 000,00		544 000,00	

P883

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804122	Bâtiments et installations	1 913 824,00		183 723,00			242 295,00	183 723,00	2 156 119,00		1 972 396,00
2804131	Biens mobiliers, matériel et études					4 153,00		4 153,00	4 153,00		4 153,00
2804132	Bâtiments et installations	2 952 888,00		408 473,49			330 336,49	408 473,49	3 283 224,49		2 874 751,00
2804141	Biens mobiliers, matériel et études						53 766,00	53 766,00	53 766,00		53 766,00
2804142	Bâtiments et installations						66 924,00	66 924,00	66 924,00		66 924,00
28041481	Biens mobiliers, matériel et études	1 582 636,00		537 733,00			886 601,00	537 733,00	2 469 237,00		1 931 504,00
28041482	Bâtiments et installations	121 223 087,00		27 754 186,47			13 424 294,47	27 754 186,47	134 647 381,47		106 893 195,00
28041511	Biens mobiliers, matériel et études						20 854,00	20 854,00	20 854,00		20 854,00
28041512	Bâtiments et installations						16 462,00	16 462,00	16 462,00		16 462,00

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280415322	Bâtiments et installations		561 881,00				44 485,00				606 366,00
280415331	Biens mobiliers, matériel et études		650 000,00	300 000,00			364 109,00		300 000,00		714 109,00
280415332	Bâtiments et installations	4 641 272,00		171 360,00			644 645,00		171 360,00		5 114 557,00
280415342	Bâtiments et installations					11 302,00			11 302,00		
28041582	Bâtiments et installations		4 664,00				23 823,00			23 823,00	12 521,00
2804181	Biens mobiliers, matériel et études		6 020,00	7 525,00			1 885,00		7 525,00		6 549,00
2804182	Bâtiments et installations	24 853 160,00		2 762 171,89			3 208,00		2 762 171,89		1 703,00
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	8 478 363,00					2 663 256,89			27 516 416,89	24 754 245,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	179 726,00		42 116,31			983 561,00			9 461 924,00	9 461 924,00
							135 373,31		42 116,31	315 099,31	272 983,00

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280422	Bâtiments et installations	11 833 456,00		444 021,34				444 021,34		14 168 372,00	
280432	Bâtiments et installations	170 729,00		114 509,00				114 509,00		68 849,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevet	4 002 066,30						831 628,24		4 833 694,54	
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 862 247,89								1 862 247,89	
	Sous-total compte 280 :	194 460 202,19		37 001 823,00		11 302,00		37 013 125,00		182 037 340,43	
281311	Bâtiments administratifs	2 088 640,00						187 334,00		2 275 974,00	
281312	Bâtiments scolaires	461 664,00						42 441,00		504 105,00	
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	2 285 468,00						148 123,00		2 433 591,00	
281314	Bâtiments culturels et sportifs							2 599,00		2 599,00	

P887

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281318	Autres bâtiments publics		877 446,00				217 958,00		1 095 404,00		1 095 404,00
281351	Bâtiments publics	44 843 913,24				5 588 520,00			50 432 433,24		50 432 433,24
2815731	Matériel roulant	247 235,02				209 900,00			457 135,02		457 135,02
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 029 389,58		81 123,43			140 418,36		81 123,43	3 169 807,94	3 088 684,51
281578	Autre matériel technique	2 217 433,13		1 668,42			155 038,51		1 668,42	2 372 471,64	2 370 803,22
28158	Autres installations, matériel et outill		11 900,00				5 950,00			17 850,00	17 850,00
281735	Installations générales, agencements, am	9 264 428,76					477 050,00			9 741 478,76	9 741 478,76
2817578	Autre matériel technique		6 672,00				1 498,00			8 170,00	8 170,00
281828	Autres matériels de transport	7 288 860,81		697 873,73			640 607,23		697 873,73	7 929 468,04	7 231 594,31

P888

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281831	Matériel informatique scolaire	7 990	573,04			717	269,01			8 707	842,05
281838	Autre matériel informatique	5 166	888,28			611	460,66			5 778	348,94
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 143	702,70			163	970,73			2 307	673,43
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 410	942,99			151	412,96			2 562	355,95
28185	Matériel de téléphonie	382	801,02			5	925,41			388	726,43
28188	Autres	4 827	793,87			262	110,81			5 089	904,68
	Sous-total compte 281 :	95 545	752,44	780 665,58		9 729	586,68	780 665,58		105 275	339,12
	Sous-total compte 28 :	290 005	954,63	37 782 488,58		11 302,00		37 793 790,58		324 325	804,55
	Total classe 2 :	2 264 266	826,80	37 782 488,58		65 778 212,93		2 367 827 528,31		2 290 912	813,83
		290 005	954,63	37 782 488,58		35 658 285,24		363 446 728,45		286 532	013,97

P889

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40473	Fournisseurs - pénalités de retard d'exé			1 000,00	4 602,75			1 000,00	4 602,75		3 602,75
	Sous-total compte 404 :		414 697,19	45 708 286,39				45 708 286,39			
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	10 883 492,94		10 883 492,94				10 883 492,94			8 277 131,61
	Sous-total compte 408 :	10 883 492,94		10 883 492,94				10 883 492,94			12 597 444,85
4091	Fournisseurs - Avances versées sur comma			9 000,00				9 000,00			9 000,00
	Sous-total compte 409 :			9 000,00				9 000,00			9 000,00
	Sous-total compte 40 :	11 383 741,04		338 429 068,49				338 429 068,49			9 000,00
411	Redevables	637 096,62		3 556 338,79				4 193 435,41			2 019 466,85
	Sous-total compte 411 :	637 096,62		3 556 338,79				4 193 435,41			2 019 466,85
				2 173 968,56				2 173 968,56			2 173 968,56

P891

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
414	Locataires-acquéreurs et locataires	42 692,50		308 152,44				350 844,94		30 043,31	
	Sous-total compte 414 :	42 692,50		308 152,44				350 844,94		30 043,31	
4161	Créances douteuses	4 725,35		1 471,09				6 196,44		6 094,19	
	Sous-total compte 416 :	4 725,35		1 471,09				6 196,44		6 094,19	
	Sous-total compte 41 :	684 514,47		3 865 962,32				4 550 476,79		2 055 604,35	
421	Personnel - Rémunérations dues			73 970 533,01				73 970 533,01			
	Sous-total compte 421 :			73 970 533,01				73 970 533,01			
427	Personnel - Oppositions			35 043,98				35 043,98			
	Sous-total compte 427 :			35 043,98				35 043,98			
				35 043,98				35 043,98			

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
429	Déficits et débits des comptables et rég			40 275,89				40 275,89		40 275,89	
	Sous-total compte 429 :			40 275,89		40 275,89		40 275,89		40 275,89	
	Sous-total compte 42 :			74 045 852,88				74 045 852,88		74 045 852,88	
431	Sécurité sociale			2 230 117,01				2 230 117,01		2 230 117,01	
	Sous-total compte 431 :			2 230 117,01		2 230 117,01		2 230 117,01		2 230 117,01	
437	Autres organismes sociaux			854 194,78				854 194,78		854 194,78	
	Sous-total compte 437 :			854 194,78		854 194,78		854 194,78		854 194,78	
	Sous-total compte 43 :			3 084 311,79				3 084 311,79		3 084 311,79	
4411	Subventions à recevoir - Amiable	145 549,32		360 488,59				506 037,91		21 061,91	
				484 976,00				484 976,00		484 976,00	

P893

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	1 695,73								1 695,73	
	Sous-total compte 441 :	147 245,05		360 488,59	484 976,00			507 733,64	484 976,00	22 757,64	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	294,15		1 388 044,88				1 388 339,03		1 067,58	
	Sous-total compte 442 :	294,15		1 388 044,88	1 387 271,45			1 388 339,03	1 387 271,45	1 067,58	
44311	Dépenses			707 376,05				707 376,05			
44312	Recettes - Amiable			1 302 065,09				1 302 065,09		43 718,68	
44321	Dépenses			438 434,09				438 434,09			
44322	Recettes - Amiable			3 853 931,00				3 853 931,00			
44331	Dépenses			3 516 807,23				3 516 807,23			
				3 516 807,23	3 516 807,23			3 516 807,23	3 516 807,23		

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44332	Recettes - Amiable	379 466,99		1 499 980,03				1 879 447,02		152 138,54	
44336	Recettes - Contentieux	120 827,89		38 862,10				159 689,99		94 498,03	
44341	Dépenses			9 438 747,51				9 438 747,51			
44342	Recettes - Amiable			272 125,08				272 125,08		48 706,84	
44346	Recettes - Contentieux			49 333,85				49 333,85		49 333,85	
44351	Dépenses			2 878 399,32				2 878 399,32			
44352	Recettes - Amiable	53 760,31		75 241,18				129 001,49		6 103,28	
44356	Recettes - Contentieux	7 940,00		4 111,05				12 051,05		6 240,00	
44361	Dépenses			315 322,44				315 322,44		315 322,44	
				315 322,44				315 322,44		315 322,44	

P895

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44371	Dépenses			756 529,60		756 529,60		756 529,60			
44381	Dépenses			12 968 177,46		12 968 177,46		12 968 177,46			
44382	Recettes - Amiable	124 985,65		45 949,86		170 935,51		170 935,51		17 406,63	
	Sous-total compte 443 :	686 980,84		38 161 392,94		38 848 373,78		38 848 373,78		418 145,85	
				38 433 255,00		38 433 255,00		38 433 255,00		3 027,07	
444	Opérations pour le compte de la Communauté		367 702,78					367 702,78			367 702,78
	Sous-total compte 444 :		367 702,78					367 702,78			367 702,78
44551	T.V.A. à décaisser		39 775,00	53 470,00		49 153,00		53 470,00			
44562	T.V.A. sur immobilisations			84 961,70		80 037,66		84 961,70		4 924,04	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	46 710,00		155 925,00		202 635,00		202 635,00			
				202 635,00		202 635,00		202 635,00			

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	T.V.A. collectée			49 153,37				49 153,37			
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	49 249,00		120 474,00				169 723,00	49 153,37		169 723,00
	Sous-total compte 445 :	95 959,00	39 775,00	463 984,07	380 979,03			559 943,07	420 754,03	174 647,04	35 458,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim			135 846,83				135 846,83			
	Sous-total compte 447 :			135 846,83	183 069,35			135 846,83	183 069,35		47 222,52
4486	Autres charges à payer				497 590,96				497 590,96		497 590,96
4487	Produits à recevoir	3 675 974,00			3 675 974,00			3 675 974,00			
	Sous-total compte 448 :	3 675 974,00			4 173 564,96			3 675 974,00	4 173 564,96		497 590,96
	Sous-total compte 44 :	4 606 453,04	407 477,78	40 509 757,31	45 043 115,79			45 116 210,35	45 450 593,57	616 618,11	951 001,33

P897

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451003	departement-activites location		686 101,63	1 420 982,84				1 420 982,84			343 847,89
451004	departement-parc futuroscope	268 221,97		6 364 761,32				6 632 983,29			
451006	departement-pole mecan. vigeant		303 719,13	78 058,63				78 058,63			278 846,50
	Sous-total compte 451 :	268 221,97	989 820,76	7 863 802,79				8 132 024,76			2 176 300,71
4532	Fonds communs des services d'hébergement		63 819,68	54 879,60				54 879,60			80 139,58
	Sous-total compte 453 :		63 819,68	54 879,60				54 879,60			
4542103	Dépenses	241 485,38						36 327,32			277 812,70
4542106	Dépenses	183 489,38						93 111,64			276 601,02
4542203	Recettes		67 227,41							67 227,41	67 227,41

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4544111	Dépenses	5 656 562,64						5 656 562,64		5 656 562,64	
4544112	Dépenses	158 582,37			47 799,36			206 381,73		206 381,73	
4544210	Recettes		5 738 997,63						5 738 997,63		5 738 997,63
	Sous-total compte 454 :	6 240 119,77			177 238,32			6 417 358,09		6 417 358,09	
	Sous-total compte 45 :	5 806 225,04						5 806 225,04		5 806 225,04	
	Sous-total compte 45 :	6 508 341,74		7 918 682,39	177 238,32			14 604 262,45		6 417 358,09	
	Sous-total compte 45 :	6 859 865,48		9 389 704,21				16 249 569,69		8 062 665,33	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			229 622,64				229 622,64		6 489,92	
	Sous-total compte 462 :			223 132,72				223 132,72		223 132,72	
	Sous-total compte 462 :			229 622,64				229 622,64		6 489,92	
	Sous-total compte 462 :			223 132,72				223 132,72		223 132,72	
466	Excédents de versement		940,80	48 655,65				48 655,65			12 579,27
	Sous-total compte 466 :		940,80	48 655,65	60 294,12			48 655,65	61 234,92		12 579,27
	Sous-total compte 466 :		940,80	60 294,12				61 234,92		61 234,92	12 579,27

P899

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			27 115 128,20				27 115 128,20			
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op			9 000,00	9 000,00			9 000,00	9 000,00		
46721	Débiteurs divers - Amiable	2 244 130,66		18 173 688,57				20 417 819,23		4 298 732,63	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	299 779,20		201 917,79				501 696,99		418 063,25	
467311	Débiteurs d'indus RMI - Amiable	10 590,10			1 100,00			10 590,10		9 490,10	
467316	Débiteurs d'indus RMI - Contentieux	84 217,16						84 217,16		82 188,16	
467326	Débiteurs d'indus RMA- Contentieux	3 514,00			2 029,00			3 514,00	2 029,00	3 514,00	
467331	Débiteurs d'indus APA- Amiable	23 826,60		67 393,86				91 220,46		38 121,42	
467336	Débiteurs d'indus APA- Contentieux	11 518,73		515,17	53 099,04			12 033,90	53 099,04	11 494,72	
					539,18				539,18		

TU 900

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467341	Débiteurs d'indus RSA - Amiable	741 516,71		745 100,25				1 486 616,96		1 342 109,52	
467346	Débiteurs d'indus RSA - Contentieux	1 365 155,81		28 168,03				1 393 323,84		1 280 066,41	
467351	Débiteurs d'indus PCH - Amiable	10 967,24		103 251,22				114 218,46		36 848,86	
467356	Débiteurs d'indus PCH - Contentieux	3 177,73		13 840,98				17 018,71		16 120,51	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			56 527,06				56 527,06		200,00	
	Sous-total compte 467 :	4 798 393,94		46 514 531,13				51 312 925,07		7 536 949,58	
4686	Charges à payer			43 891 678,08				43 891 678,08		115 702,59	
	Sous-total compte 468 :			22 500,85				22 500,85		22 500,85	
	Sous-total compte 46 :	4 798 393,94	940,80	46 792 809,42				51 591 203,36		7 543 439,50	
				44 197 605,77				44 198 546,57		150 782,71	

P901

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47143	Flux d'encaissements à réimputer			44 584,00	44 774,00			44 584,00	44 774,00		190,00
4718	Autres recettes à régulariser		2 494,26	715 895,23	723 785,90			715 895,23	726 280,16		10 384,93
	Sous-total compte 471 :		120 860,31	491 677 510,31	492 019 222,77			491 677 510,31	492 140 083,08		462 572,77
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			25 369 697,20	25 369 697,20			25 369 697,20	25 369 697,20		
47218	Autres dépenses	31,38		5 365 164,16	5 365 195,54			5 365 195,54	5 365 195,54		
4722	Commissions bancaires en instance de man			383 333,13	383 333,13			383 333,13	383 333,13		
4728	Autres dépenses à régulariser			1 111 877,44	1 111 877,44			1 111 877,44	1 111 877,44		
	Sous-total compte 472 :	31,38		32 230 071,93	32 230 103,31			32 230 103,31	32 230 103,31		
4781	Frais de poursuite rattachés	7,50						7,50	7,50		

P903

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,90	0,38			0,90	0,38	0,52	
	Sous-total compte 478 :	7,50		0,90	0,38			8,40	0,38	8,02	
	Sous-total compte 47 :	38,88	120 860,31	523 907 583,14	524 249 326,46			523 907 622,02	524 370 186,77	8,02	462 572,77
487	Produits constatés d'avance		2 127 800,00	2 127 800,00				2 127 800,00	2 127 800,00		
	Sous-total compte 487 :		2 127 800,00	2 127 800,00				2 127 800,00	2 127 800,00		
	Sous-total compte 48 :		2 127 800,00	2 127 800,00				2 127 800,00	2 127 800,00		
4911	Dépréciations des comptes de redevables				712,81				712,81		712,81
	Sous-total compte 491 :				712,81				712,81		712,81
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d				202 994,50				202 994,50		202 994,50

P904

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 496 :			202 994,50				202 994,50			202 994,50
	Sous-total compte 49 :			203 707,31				203 707,31			203 707,31
	Total classe 4 :	16 597 742,07		1 040 681 827,74	177 238,32			1 057 456 808,13	16 642 028,07		
		20 900 685,41		1 055 237 600,31				1 076 138 285,72	35 323 505,66		
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			87 206,79				87 206,79	399,00		
				86 807,79				86 807,79			
51172	Chèques impayés			29 159,29				29 159,29			
				29 159,29				29 159,29			
51178	Autres valeurs impayées			14 945,23				14 945,23			
				14 945,23				14 945,23			
5118	Autres valeurs à l'encaissement	2 720,21		194 687,49				197 407,70	1 150,11		
				196 257,59				196 257,59			
	Sous-total compte 511 :	2 720,21		325 998,80				328 719,01	1 549,11		
				327 169,90				327 169,90			
515	Compte au Trésor	56 200 450,07		497 424 275,70				553 624 725,77	64 691 491,74		
				488 933 234,03				488 933 234,03			

P905

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 515 :	56 200 450,07		497 424 275,70		488 933 234,03		553 624 725,77		64 691 491,74	
	Sous-total compte 51 :	56 203 170,28		497 750 274,50		489 260 403,93		553 953 444,78		64 693 040,85	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	398 143,00		528 040,59		544 068,91		926 183,59		382 114,68	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	231,30						231,30			
	Sous-total compte 541 :	398 374,30		528 040,59		544 068,91		926 414,89		382 345,98	
	Sous-total compte 54 :	398 374,30		528 040,59		544 068,91		926 414,89		382 345,98	
580	Opérations d'ordre budgétaires			37 785 535,35		37 785 535,35		37 785 535,35			
	Sous-total compte 580 :			37 785 535,35		37 785 535,35		37 785 535,35			
584	Encaissement par lecture optique	20 904,40		2 320 925,09		2 341 829,49		2 341 829,49		2 341 829,49	

P906

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 584 :	20 904,40		2 320 925,09				2 341 829,49		2 341 829,49	
586	Opérations financières entre le budget p			4 589 026,27				4 589 026,27		4 589 026,27	
	Sous-total compte 586 :			4 589 026,27				4 589 026,27		4 589 026,27	
588	Autres virements internes			5 616 016,40				5 616 016,40		5 616 016,40	
	Sous-total compte 588 :			5 616 016,40				5 616 016,40		5 616 016,40	
	Sous-total compte 58 :	20 904,40		50 311 503,11				50 332 407,51		50 332 407,51	
	Total classe 5 :	56 622 448,98		548 589 818,20				605 212 267,18		65 075 386,83	
60611	Eau et assainissement					74 031,50		74 031,50		67 114,30	
60612	Énergie - Électricité					6 917,20		6 917,20		6 917,20	
						1 530 538,45		1 530 538,45		1 493 334,80	
						37 203,65		37 203,65		37 203,65	

P907

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60613	Chauffage urbain					54 439,20		54 439,20		54 439,20	
60621	Combustibles					3 894,00		3 894,00		3 894,00	
60622	Carburants					1 104 598,89	61 086,33	1 104 598,89	61 086,33	1 043 512,56	
60623	Alimentation					47 867,39		47 867,39		47 867,39	
60628	Autres fournitures non stockées					273 896,24		273 896,24		218 205,92	
60631	Fournitures d'entretien					29 263,08		29 263,08		28 286,94	
60632	Fournitures de petit équipement					202 088,81		202 088,81		171 875,65	
60633	Fournitures de voirie					1 424 603,33	43 130,18	1 424 603,33	43 130,18	1 381 473,15	
60636	Habillement et Vêtements de travail					126 228,03		126 228,03		117 199,93	
						9 028,10		9 028,10		9 028,10	

P908

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives					110 833,07		110 833,07			105 581,07
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					192 486,54	5 252,00	192 486,54	5 252,00		192 486,54
60661	Médicaments					1 048,85		1 048,85			1 048,85
60662	Vaccins et sérums					60 996,33		60 996,33			60 996,33
60668	Autres produits pharmaceutiques					13 671,55		13 671,55			13 671,55
6068	Autres matières et fournitures.					48 082,68	1 711,04	48 082,68	1 711,04		46 371,64
	Sous-total compte 606 :					5 298 567,94	251 208,12	5 298 567,94	251 208,12		5 047 359,82
	Sous-total compte 60 :					5 298 567,94	251 208,12	5 298 567,94	251 208,12		5 047 359,82
611	Contrats de prestations de services					20 676,90		20 676,90			20 676,90

P909

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous-total compte 611 :					20 676,90		20 676,90			20 676,90	
6132	Locations immobilières					499 408,72		499 408,72			453 572,23	
61351	Matériel roulant					45 836,49		45 836,49				
61358	Autres					280 846,06		280 846,06			280 846,06	
	Sous-total compte 613 :					307 898,27		307 898,27			288 216,16	
						19 682,11		19 682,11				
	Sous-total compte 613 :					1 088 153,05		1 088 153,05			1 022 634,45	
614	Charges locatives et de copropriété					65 518,60		65 518,60				
	Sous-total compte 614 :					128 501,81		128 501,81			90 912,33	
						37 589,48		37 589,48				
61521	Terrains					128 501,81		128 501,81			90 912,33	
						37 589,48		37 589,48				
615221	Bâtiments publics					256 810,62		256 810,62			251 541,90	
						5 268,72		5 268,72				
						308 146,88		308 146,88			264 421,87	
						43 725,01		43 725,01				

P910

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615231	Voiries					2 184 434,50		2 184 434,50		2 041 736,84	
61551	Matériel roulant					1 559 143,60	142 697,66	1 559 143,60	142 697,66	1 344 758,47	
61558	Autres biens mobiliers					78 712,92	214 385,13	78 712,92	214 385,13	76 220,21	
6156	Maintenance					996 227,26		996 227,26		917 706,85	
	Sous-total compte 615 :					5 383 475,78	78 520,41	5 383 475,78	78 520,41	4 896 386,14	
6161	Multirisques					293 627,08	487 089,64	293 627,08	487 089,64	292 590,29	
	Sous-total compte 616 :					293 627,08	1 036,79	293 627,08	1 036,79	292 590,29	
617	Études et recherches					628 137,25	1 036,79	628 137,25	1 036,79	605 211,25	
	Sous-total compte 617 :					628 137,25	22 926,00	628 137,25	22 926,00	605 211,25	
	Sous-total compte 617 :					628 137,25	22 926,00	628 137,25	22 926,00	605 211,25	

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Documentation générale et technique					283 371,87	1 868,70	283 371,87		281 503,17	
6183	Frais de formation (personnel extérieur)					22 465,00		22 465,00		22 465,00	
6184	Versements à des organismes de formation					630 581,25	70 078,28	630 581,25	70 078,28	560 502,97	
6185	Frais de colloques et séminaires					9 911,74		9 911,74		9 911,74	
6188	Autres frais divers					1 397 216,08	107 753,60	1 397 216,08	107 753,60	1 289 462,48	
	Sous-total compte 618 :					2 343 545,94	179 700,58	2 343 545,94	179 700,58	2 163 845,36	
	Sous-total compte 61 :					9 886 117,81	793 861,09	9 886 117,81	793 861,09	9 092 256,72	
6218	Autre personnel extérieur					5 617 791,29	491 000,00	5 617 791,29	491 000,00	5 126 791,29	
	Sous-total compte 621 :					5 617 791,29	491 000,00	5 617 791,29	491 000,00	5 126 791,29	
										491 000,00	

P912

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					42 593,86	763,10	42 593,86		41 830,76	
62268	Autres honoraires, conseils...					239 070,34	4 344,00	239 070,34	4 344,00	234 726,34	
6227	Frais d'actes et de contentieux					2 472,83		2 472,83		2 472,83	
6228	Divers					56 582,18	1 502,00	56 582,18	1 502,00	55 080,18	
	Sous-total compte 622 :					340 719,21	6 609,10	340 719,21	6 609,10	334 110,11	
6231	Annonces et insertions					42 437,16	2 300,27	42 437,16	2 300,27	40 136,89	
6232	Fêtes et cérémonies					186 301,28		186 301,28		186 301,28	
6233	Foires et expositions					6 731,31	3 547,60	6 731,31	3 547,60	3 183,71	
6234	Réceptions					417 114,67	6 563,92	417 114,67	6 563,92	410 550,75	

P913

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6236	Catalogues et imprimés et publications			734 534,03		734 534,03		734 534,03		627 797,43	
6238	Divers			343 239,23		343 239,23		343 239,23		337 826,75	
	Sous-total compte 623 :			1 730 357,68		1 730 357,68		1 730 357,68		1 605 796,81	
6245	Transports de personnes extérieures à la			3 304 129,24		3 304 129,24		3 304 129,24		3 078 424,21	
6247	Transports collectifs du personnel			11 533,20		11 533,20		11 533,20		10 603,20	
	Sous-total compte 624 :			3 315 662,44		3 315 662,44		3 315 662,44		3 089 027,41	
6251	Voyages, déplacements et missions			1 852 023,42		1 852 023,42		1 852 023,42		1 769 658,84	
6255	Frais de déménagement			4 716,00		4 716,00		4 716,00		4 716,00	
	Sous-total compte 625 :			1 856 739,42		1 856 739,42		1 856 739,42		1 774 374,84	
				82 364,58		82 364,58		82 364,58		82 364,58	

P914

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6261	Frais d'affranchissement					378 696,45	26 077,99	378 696,45	26 077,99	352 618,46	
6262	Frais de télécommunications					458 398,52	23 427,95	458 398,52	23 427,95	434 970,57	
	Sous-total compte 626 :					837 094,97	49 505,94	837 094,97	49 505,94	787 589,03	
6281	Concours divers (cotisations...)					167 575,16		167 575,16		167 575,16	
6282	Frais de gardiennage					270 981,44		270 981,44		250 194,72	
6283	Frais de nettoyage des locaux										
62878	A des tiers					868 801,38	96 200,12	868 801,38	96 200,12	772 601,26	
6288	Autres					96 085,56	11 350,72	96 085,56	11 350,72	84 734,84	
	Sous-total compte 628 :					1 489 648,66	36 162,09	1 489 648,66	36 162,09	1 453 486,57	
						2 893 092,20	164 499,65	2 893 092,20	164 499,65	2 728 592,55	

P915

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 62 :					16 591 457,21	1 145 175,17	16 591 457,21	1 145 175,17	15 446 282,04	
6331	Versement mobilité					504 209,51		504 209,51		504 209,51	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					169 554,83		169 554,83		169 554,83	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					437 751,21		437 751,21		437 751,21	
	Sous-total compte 633 :					1 111 515,55		1 111 515,55		1 111 515,55	
63512	Taxes foncières					127 791,50		127 791,50		127 791,50	
63513	Autres impôts locaux					58 496,28	1 1 316,17	58 496,28	1 1 316,17	47 180,11	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					975,28		975,28		975,28	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					167,60		167,60		167,60	

P916

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 635 :					187 430,66	11 316,17	187 430,66	11 316,17	176 114,49	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					33 178,29		33 178,29		23 178,29	
	Sous-total compte 637 :					33 178,29	10 000,00	33 178,29	10 000,00	23 178,29	
	Sous-total compte 63 :					1 332 124,50	21 316,17	1 332 124,50	21 316,17	1 310 808,33	
64111	Rémunération principale					30 821 154,62		30 821 154,62		30 821 154,62	
64112	Supplément familial de traitement et ind					316 569,52		316 569,52		316 569,52	
64113	NBI					283 710,40		283 710,40		283 710,40	
64116	Indemnités de licenciement					6 200,00		6 200,00		6 200,00	
64118	Autres indemnités.					7 330 640,58		7 330 640,58		7 330 640,58	

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64121	Rémunération principale					10 007 018,46		10 007 018,46		10 007 018,46	
64128	Autres indemnités					2 525 823,40		2 525 823,40		2 525 823,40	
64131	Rémunérations					2 484 887,79		2 484 887,79		2 484 887,79	
64138	Primes et autres indemnités					256 466,38		256 466,38		256 466,38	
6414	Personnel rémunéré à la vacation					23 990,40		23 990,40		23 990,40	
64168	Autres emplois aidés					198 514,14		198 514,14		198 514,14	
6417	Rémunérations des apprentis					73 442,52		73 442,52		73 442,52	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					915,97		915,97		915,97	
	Sous-total compte 641 :					54 329 334,18		54 329 334,18		54 329 334,18	
						259 039,65		259 039,65		259 039,65	
										258 123,68	
										54 328 418,21	
										259 039,65	258 123,68

P918

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					8 546 158,07		8 546 158,07		8 546 158,07	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					10 879 173,09		10 879 173,09		10 879 173,09	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					253 093,13		253 093,13		253 093,13	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					41 805,00		41 805,00		41 805,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					9,87		9,87		9,87	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S							2 642,12		2 642,12	
	Sous-total compte 645 :					19 720 239,16		19 720 239,16		19 720 239,16	
								2 642,12		2 642,12	
64731	Versées directement					180 381,70		180 381,70		180 381,70	
6478	Autres charges sociales diverses					138 435,13		138 435,13		125 896,87	
								12 538,26		12 538,26	

P910

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6479	Remboursements sur autres charges social					11 190,27		11 190,27			11 190,27
	Sous-total compte 647 :			318 816,83		318 816,83		318 816,83			306 278,57
6488	Autres			30 333,33		30 333,33		30 333,33			11 190,27
	Sous-total compte 648 :			30 333,33		30 333,33		30 333,33			25 619,47
	Sous-total compte 64 :			74 398 723,50		74 398 723,50		74 398 723,50			74 380 555,41
65111	Famille et enfance			5 904 564,56		5 904 564,56		5 904 564,56			5 673 104,49
6511211	Prestation de compensation du handicap -			12 448 725,31		12 448 725,31		12 448 725,31			12 259 565,60
6511212	Prestation de compensation du handicap -			1 141 292,77		1 141 292,77		1 141 292,77			1 136 444,04
651122	Allocation compensatrice tierce personne			602 874,67		602 874,67		602 874,67			602 874,67

P920

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
651128	Autres					433 284,69		433 284,69		433 284,69	
65113	Personnes âgées					903 354,57	968,72	903 354,57	968,72	902 385,85	
6511411	APA					30 194 260,94		30 194 260,94		26 835 721,28	
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire					3 779 924,56	16 195,78	3 779 924,56	16 195,78	3 763 728,78	
651143	APA versée au bénéficiaire en établissement					1 710 034,64	26 387,19	1 710 034,64	26 387,19	1 683 647,45	
651144	APA versée à l'établissement					19 352 750,03		19 352 750,03		18 950 930,31	
651148	APA autres					31 883,72		31 883,72		31 883,72	
65131	Bourses					1 009 519,39		1 009 519,39		1 000 894,39	
65133	Secours d'urgence						8 625,00		8 625,00	273 827,62	273 827,62

P921

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65171	RSA - Versements pour allocations forfai					67 283 786,58		67 283 786,58		67 283 786,58	
65172	RSA - Versements pour allocations forfai					12 374 590,02		12 374 590,02		12 374 590,02	
65181	Primes, dots					90 605,66		90 605,66		90 605,66	
	Sous-total compte 651 :					157 535 279,73		157 535 279,73		153 297 275,15	
65211	Frais de scolarité					96 809,88		96 809,88		96 809,88	
6522	Accueil familial					1 521 614,75		1 521 614,75		1 521 152,49	
652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels m					6 572 514,00		6 572 514,00		6 572 514,00	
652412	Maisons d'enfants à caractère social					19 958 375,72		19 958 375,72		18 282 139,16	
652413	Lieux de vie et d'accueil					7 805 009,56		7 805 009,56		7 260 008,04	
						545 001,52		545 001,52		545 001,52	

P922

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
652414	Foyers de jeunes travailleurs					8 016,51		8 016,51		8 016,51	
652415	Établissements scolaires					66 367,21		66 367,21		66 367,21	
652416	Services d'aide éducative en milieu ouve					3 658 876,74		3 658 876,74		3 658 876,74	
652418	Autres					2 620 961,95		2 620 961,95		2 620 961,95	
65242	Frais de séjour en établissements et ser					39 729 613,37		39 729 613,37		39 729 613,37	
65243	Frais de séjour en établissements pour p					24 156 753,77		24 156 753,77		22 208 426,53	
6525	Frais d'inhumation					1 948 327,24		1 948 327,24		1 947,39	
6526	Prévention spécialisée					1 146 748,00		1 146 748,00		1 146 748,00	
	Sous-total compte 652 :					107 343 608,85		107 343 608,85		103 173 581,27	
						4 170 027,58		4 170 027,58		4 170 027,58	

P923

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65311	Indemnités de fonction					1 141 278,66		1 141 278,66		1 141 278,66	
65312	Frais de mission et de déplacement					126 891,71		126 891,71		126 891,71	
65313	Cotisations de retraite					119 197,58		119 197,58		119 197,58	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					398 693,55		398 693,55		398 693,55	
65315	Formation					9 817,00		9 817,00		9 817,00	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					1 748,01		1 748,01		1 748,01	
	Sous-total compte 653 :					1 797 626,51		1 797 626,51		1 797 626,51	
655111	Établissements publics					4 648 151,00		4 648 151,00		4 648 151,00	
655112	Établissements privés					2 126 404,23		2 126 404,23		2 126 404,23	

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6553	Service d'incendie					13 382 839,00		13 382 839,00		13 382 839,00	
65568	Autres contributions					648 000,00		648 000,00		648 000,00	
6558	Autres contributions obligatoires					2 052 575,83		2 052 575,83		2 052 575,83	
	Sous-total compte 655 :					22 857 970,06		22 857 970,06		22 857 970,06	
6561	Organismes de regroupement					1 475 000,00		1 475 000,00		1 475 000,00	
6568	Autres participations					7 915 475,17		7 915 475,17		7 915 475,17	
	Sous-total compte 656 :					10 622,00		10 622,00		10 622,00	
65731	État					9 390 475,17		9 390 475,17		9 390 475,17	
						10 622,00		10 622,00		10 622,00	
65732	Régions					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
						10 000,00		10 000,00		10 000,00	

P925

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657341	Communes membres du GFP					159 533,00		159 533,00		159 533,00	
657348	Autres communes					742 481,00		742 481,00		742 481,00	
657351	GFP de rattachement					95 193,00		95 193,00		95 193,00	
657358	Autres groupements					316 485,51		316 485,51		316 485,51	
657361	Caisses des écoles					4 188,00		4 188,00		4 188,00	
657362	CCAS					648 034,00		648 034,00		648 034,00	
657363	à caractère administratif					3 973,00		3 973,00		3 973,00	
6573642	aux régies dotées de la personnalité mor					31 700,00		31 700,00		31 700,00	
65737	SNCF					163 894,53		163 894,53		163 894,53	

P926

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657381	Autres établissements publics locaux					671 475,00		671 475,00		671 475,00	
657382	Organismes publics divers					228 081,25		228 081,25		228 081,25	
65742	Entreprises					619 403,92		619 403,92		619 403,92	
65748	Autres personnes de droit privé					8 395 196,41	19 188,00	8 395 196,41	19 188,00	8 376 008,41	
6577	Remises gracieuses					13 008,01		13 008,01		13 008,01	
	Sous-total compte 657 :					12 105 646,63	19 188,00	12 105 646,63	19 188,00	12 086 458,63	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur mar					5 563,27		5 563,27		5 563,27	
6584	Amendes fiscales et pénales					2 000,00		2 000,00		2 000,00	
65861	Frais de personnel					212 992,25		212 992,25		212 992,25	

P927

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65862	Matériel, équipement et fournitures					25 912,90	974,40	25 912,90	974,40	24 938,50	
65888	Autres					1 053 848,97		1 053 848,97		1 053 848,97	
	Sous-total compte 658 :					1 300 317,39	974,40	1 300 317,39	974,40	1 299 342,99	
	Sous-total compte 65 :					312 330 924,34		312 330 924,34		303 892 107,78	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					8 438 816,56		8 438 816,56			
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					3 749 490,62		3 749 490,62		3 749 490,62	
	Sous-total compte 661 :					682 860,80	427 505,93	682 860,80	427 505,93	255 354,87	
6688	Autres					4 432 351,42		4 432 351,42		4 004 845,49	
	Sous-total compte 668 :					427 505,93		427 505,93			
	Sous-total compte 668 :					37 795,64		37 795,64		37 795,64	
	Sous-total compte 668 :					37 795,64		37 795,64		37 795,64	

P928

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 66 :					4 470 147,06	427 505,93	4 470 147,06	427 505,93	4 042 641,13	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					77 580,01		77 580,01		77 580,01	
	Sous-total compte 673 :					77 580,01		77 580,01		77 580,01	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					180 677,24		180 677,24		180 677,24	
	Sous-total compte 675 :					180 677,24		180 677,24		180 677,24	
6761	Différences sur réalisations (positives)					94 759,13	0,03	94 759,13	0,03	94 759,10	
	Sous-total compte 676 :					94 759,13	0,03	94 759,13	0,03	94 759,10	
	Sous-total compte 67 :					353 016,38	0,03	353 016,38	0,03	353 016,35	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					34 308 547,92		34 308 547,92		34 308 547,92	

P929

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6815	Dotations aux provisions pour risques et					203 707,31		203 707,31		203 707,31	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					203 707,31		203 707,31		203 707,31	
	Sous-total compte 681 :					34 715 962,54		34 715 962,54		34 512 255,23	
6865	Dotations aux provisions pour risques et					300 000,00		300 000,00		300 000,00	
	Sous-total compte 686 :					300 000,00		300 000,00		300 000,00	
	Sous-total compte 68 :					35 015 962,54		35 015 962,54		34 812 255,23	
	Total classe 6 :					459 677 041,28	203 707,31	459 677 041,28	203 707,31	448 377 282,81	
70323	Redevance d'occupation du domaine public					11 571 714,54		11 571 714,54		271 956,07	
70388	Autres redevances et recettes diverses					46 800,00		46 800,00		553 867,00	
						600 667,00		600 667,00		36 312,84	
						36 312,84		36 312,84		36 312,84	

P930

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous-total compte 703 :					46 800,00		46 800,00				
						636 979,84		636 979,84				590 179,84
706813	Participations pour l'assainissement col					8 147,52		8 147,52				8 147,52
706888	Autres					13 002,50		13 002,50				13 002,50
	Sous-total compte 706 :					21 150,02		21 150,02				21 150,02
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)					177 925,93		177 925,93				177 925,93
70848	aux autres organismes					330 205,35		330 205,35				330 205,35
70878	par des tiers					106 419,22		106 419,22				
						296 902,78		296 902,78				190 483,56
7088	Autres produits d'activités annexes (abo)					98,25		98,25				98,25
	Sous-total compte 708 :					106 419,22		106 419,22				
						805 132,31		805 132,31				698 713,09

P931

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 70 :					153 219,22		153 219,22			
						1 463 262,17		1 463 262,17			1 310 042,95
722	Immobilisations corporelles					816 605,15		816 605,15			816 605,15
	Sous-total compte 722 :					816 605,15		816 605,15			816 605,15
	Sous-total compte 72 :					816 605,15		816 605,15			816 605,15
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des ent					6 686 828,00		6 686 828,00			
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises					6 686 828,00		6 686 828,00			
73121	Taxe départementale de publicité foncière					27 053,00		27 053,00			
73131	Taxe d'aménagement - part départementale					7 158 047,00		7 158 047,00			7 130 994,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr					77 544,19		77 544,19			
						52 561 776,63		52 561 776,63			52 484 232,44
						1 628 962,75		1 628 962,75			1 628 962,75
						5 161 923,41		5 161 923,41			5 161 923,41

P932

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
731421	TICPE - LRL					39 028 284,11		39 028 284,11			39 028 284,11
73171	Taxe sur les conventions d'assurance					54 962 775,51		54 962 775,51			54 962 775,51
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour					29 421,07		29 421,07			
7318	Autres										
	Sous-total compte 731 :					156 640,00		156 640,00			156 640,00
						6 820 846,26		6 820 846,26			
						167 654 157,98		167 654 157,98			160 833 311,72
73214	Attribution de compensation CVAE - Dépar					5 050 437,00		5 050 437,00			5 050 437,00
73221	FNGIR					79 700,00		79 700,00			
						5 756 842,00		5 756 842,00			5 677 142,00
732251	Attribution au titre du fonds national					18 056 876,00		18 056 876,00			18 056 876,00
7324	Frais de gestion de la taxe foncière sur					8 772 239,00		8 772 239,00			8 772 239,00

P933

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous-total compte 732 :					79 700,00		79 700,00				
						37 636 394,00		37 636 394,00			37 556 694,00	
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de					92 059 594,00		92 059 594,00			92 059 594,00	
7352	Fraction compensatoire de la CVAE					23 928 618,00		23 928 618,00			23 928 618,00	
7358	Autres					2 860 605,00		2 860 605,00			2 860 605,00	
	Sous-total compte 735 :											
						118 848 817,00		118 848 817,00			118 848 817,00	
73918	Autres reversements et restitutions sur					200 000,00		200 000,00			200 000,00	
7392251	Prélèvements au titre du fonds national					4 777 202,00		4 777 202,00			4 777 202,00	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements					39 797,00		39 797,00			39 797,00	
	Sous-total compte 739 :					5 016 999,00		5 016 999,00			5 016 999,00	

P934

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 73 :			11 917 545,26		11 917 545,26		324 139 368,98	324 139 368,98	5 016 999,00	317 238 822,72
74121	Dotation forfaitaire des départements					25 497 092,00			25 497 092,00		25 497 092,00
741221	Dotation de fonctionnement minimale des					12 938 844,00			12 938 844,00		12 938 844,00
741223	Dotation de compensation des départements					17 801 535,00			17 801 535,00		17 801 535,00
	Sous-total compte 741 :					56 237 471,00			56 237 471,00		56 237 471,00
744	FCTVA					360 248,86			360 248,86		360 248,86
	Sous-total compte 744 :					360 248,86			360 248,86		360 248,86
74621	DGD					2 383 793,00			2 383 793,00		2 383 793,00
	Sous-total compte 746 :					2 383 793,00			2 383 793,00		2 383 793,00

F935

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74718	Autres			36 345,00		36 345,00		36 345,00			5 011 905,17
7472	Régions					5 048 250,17		5 048 250,17			
7473	Départements					3 290,00		3 290,00			3 290,00
74758	Autres groupements					71 741,18		71 741,18			71 741,18
7476	Sécurité sociale et organismes mutualist					490,20		490,20			
74771	Fonds social européen					140 381,90		140 381,90			139 891,70
74772	FEDER					1 827 727,52		1 827 727,52			1 827 727,52
747811	Dotation versée au titre de l'APA					101 790,39		101 790,39			101 790,39
747812	Dotation versée au titre de la PCH					24 997 147,84		24 997 147,84			24 997 147,84
						5 831 137,59		5 831 137,59			5 831 137,59

P936

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747813	Dotation versée au titre des MDPH					753 350,00		753 350,00			753 350,00
7478141	Part autonomie					479 910,38		479 910,38			479 910,38
7478142	Part prévention					951 529,86		951 529,86			951 529,86
74783	Fonds de mobilisation départemental pour					3 675 974,00		3 675 974,00			
747888	Autres					7 535 178,00		7 535 178,00			3 859 204,00
	Sous-total compte 747 :					3 712 809,20		3 712 809,20			
748312	D.C.R.T.P.					81 880,00		81 880,00			
74835	Dotation pour transfert de compensations					6 175 293,00		6 175 293,00			6 093 413,00
74881	Participation des familles au titre de l					2 530 629,00		2 530 629,00			2 530 629,00
						15 484,26		15 484,26			
						1 171 941,91		1 171 941,91			1 156 457,65

F937

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous-total compte 748 :					97 364,26		97 364,26				
7498	Autres reversements sur dotations et par					671 000,00		671 000,00			671 000,00	
	Sous-total compte 749 :					671 000,00		671 000,00			671 000,00	
	Sous-total compte 74 :					4 481 173,46		4 481 173,46			671 000,00	
7511	Recouvrements sur départements et autres					120 780 933,21		120 780 933,21			116 970 759,75	
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale et or					4 892,80		4 892,80			475 180,41	
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa					221 568,87		221 568,87			216 676,07	
7518	Recouvrements sur autres redevables					106 645,65		106 645,65				
	Sous-total compte 751 :					16 910 452,55		16 910 452,55			16 803 806,90	
						1 674,00		1 674,00			1 039 911,36	
						1 041 585,36		1 041 585,36			1 039 911,36	
						113 212,45		113 212,45				
						18 648 787,19		18 648 787,19			18 535 574,74	

P938

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
752	Revenus des immeubles					60 000,00		60 000,00				
	Sous-total compte 752 :					60 000,00	297 800,64	60 000,00	297 800,64		237 800,64	
7533	APA					7 941,00		7 941,00				
75342	Allocations forfaitaires					2 195,08		2 195,08				
75343	Allocations forfaitaires majorées					703 559,71		703 559,71				
7535	PCH					3 542,58		3 542,58				
	Sous-total compte 753 :					13 678,66	105 193,28	13 678,66	105 193,28		101 650,70	
755	Dédits et pénalités perçus						917 687,39		917 687,39			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 752 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 753 :						8 169,76		8 169,76			
	Sous-total compte 755 :						8 169,76					

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
75738	Autres					125 000,00		125 000,00			125 000,00	
	Sous-total compte 757 :					125 000,00		125 000,00			125 000,00	
7584	Recouvrement sur créances admises en non						2 923,19					2 923,19
75861	Régies dotées de la seule autonomie fina						2 197,86					2 197,86
75888	Autres					50 279,58		50 279,58			50 279,58	
	Sous-total compte 758 :					50 279,58		50 279,58			50 279,58	
	Sous-total compte 75 :					237 170,69		237 170,69			237 170,69	
761	Produits de participations						60,98					60,98
	Sous-total compte 761 :						60,98				60,98	
												60,98
												60,98

P940

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7621	Produits des autres immobilisations fina						2 120,80				2 120,80
	Sous-total compte 762 :						2 120,80				2 120,80
7688	Autres						12 589,88				12 589,88
	Sous-total compte 768 :						12 589,88				12 589,88
	Sous-total compte 76 :						14 771,66				14 771,66
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur					5 850,00			5 850,00		5 850,00
	Sous-total compte 773 :					5 850,00			5 850,00		5 850,00
775	Produits des cessions d'immobilisations						228 299,98				228 299,98
	Sous-total compte 775 :						228 299,98				228 299,98

P941

00800 DEPARTEMENT VIENNE - BP

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

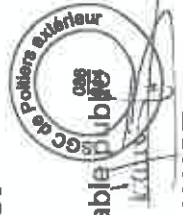
arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7761	Différences sur réalisations (négatives)					47 136,36		47 136,36			47 136,36
	Sous-total compte 776 :					47 136,36		47 136,36			47 136,36
777	Recettes et quote-part des subventions d						2 264 635,00		2 264 635,00		2 264 635,00
	Sous-total compte 777 :						2 264 635,00		2 264 635,00		2 264 635,00
	Sous-total compte 77 :					5 850,00		5 850,00			
	Total classe 7 :					16 794 958,63		16 794 958,63			5 687 999,00
						471 201 074,50		471 201 074,50			460 094 114,87
		2 626 024 535,26		1 648 432 356,48		566 459 727,50		4 840 916 619,24			3 117 450 040,21
	Total Général	2 626 024 535,26		1 642 005 875,01		572 886 208,97		4 840 916 619,24			3 117 450 040,21

P942

Le Comptable public atteste la présente balance des comptes 2023 du budget principal du Département de la Vienne arrêtée au 31/12/2023.

Le 04/03/2024



Le Comptable public

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Edition du 04/03/2024 05:03:43

Jean-Luc NANOT

729/752

Page 76/76



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES FINANCES, DES MOYENS ET DU NUMERIQUE**
DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 086-228600011-20240305-24_A_DBF_004-AR

ARRÊTE N° 2024-A-DGAFMN-DBF-004

en date du **- 5 MARS 2024**

**reportant au budget départemental de 2024 les
crédits d'investissement concernant des dépenses
engagées non mandatées en 2023**

Budgets annexes :

- Aménagement du site du Vigeant
- Réseaux Image
- Locations Immeubles pour l'accueil des entreprises
- Activité locations Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna
- Eau et Assainissement sur le site du Futuroscope

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU les Instructions budgétaires et comptables M4 et M57 applicables aux budgets annexes sus visés,

VU le budget du Département et ses budgets annexes, exercice 2023, adoptés par délibération en date du 16 décembre 2022 et ses différentes Décisions Modificatives,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

Sont reportés au budget 2024 pour figurer au budget supplémentaire de ladite année, les crédits d'investissement annexés dans les tableaux joints, pour un montant de :

- **8.622,50 € (huit mille six cent vingt-deux euros et cinquante centimes) au budget « Aménagement du site du Vigeant » ;**
- **22.389,10 € (vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-neuf euros et dix centimes) au budget « Réseaux Image » ;**
- **34.152,50 € (trente-quatre mille cent cinquante-deux euros et cinquante centimes) au budget « Location, Immeubles pour l'accueil d'entreprises » ;**

- **532.550,06 € (cinq cent trente-deux mille cinq cent cinquante euros et six centimes) au budget « Activité locations Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna » ;**
- **3.662 € (trois mille six cent soixante-deux euros) au budget « Eau et assainissement sur le site du Futuroscope » ;**

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux et Monsieur le Chef de Service Comptable (Service de Gestion Comptable de POITIERS Extérieur) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera annexée au budget départemental supplémentaire de 2024.

FAIT à POITIERS, le

- 5 MARS 2024


Jean-Luc NANOT
Chef de Service Comptable
Service de Gestion Comptable
de POITIERS Extérieur



**Le Président,
Alain PICHON**



BUDGETS ANNEXES - ARRETE REPORTS DEPENSES INVE

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 05/03/2024
ID : 086-228600011-20240305-24_A_D8F_004-AR

BUDGET AMENAGEMENT DU SITE DU VIGEANT

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé nature	Reports
21	62	21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	8 622,50
TOTAL				8 622,50

BUDGET RESEAUX IMAGE

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé nature	Reports
23		2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUE	22 389,10
TOTAL				22 389,10

BUDGET LOCATIONS IMMEUBLES POUR L'ACCUEIL D'ENTREPRISES

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé nature	Reports
23	62	2313	CONSTRUCTIONS	34 152,50
TOTAL				34 152,50

BUSFZR FUTUROSCOPE PALAIS DES CONGRES ARENA

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé nature	Reports
18	01	1675	DETTES AFFERENTES AUX M.E.T.P. ET P.P.P	712,78
21	62	2111	TERRAINS NUS	148 784,00
23	62	2313	CONSTRUCTIONS	328 213,38
23	325	2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE	7 348,94
23	62	2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE	47 490,66
TOTAL				532 550,06

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT SUR LE SITE DU FUTUROSCOPE

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé nature	Reports
23		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	3 662,00
TOTAL				3 662,00

FAIT à POITIERS, le

- 5 MARS 2024



Jean-Luc NANOT
Chef de Service Comptable
Service de Gestion Comptable
de Poitiers Extérieur

Alain PICHON
Président du Conseil Départemental de la Vienne



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES FINANCES, DES MOYENS ET DU NUMERIQUE
DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES**

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 05/03/2024
ID : 086-228600011-20240305-24_A_DBF_005-AR

ARRETE N° 2024-A-DGAFMN-DBF-005

en date du **- 5 MARS 2024**

**reportant sur 2024 les crédits concernant des
dépenses non réalisées en 2023**

Budget principal : dépenses d'investissement

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU les Instructions budgétaires et comptables M57 applicable aux Départements,

**VU le budget du Département, exercice 2023, adopté par délibération en date du
16 décembre 2022,**

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

Sont reportés au budget 2024 pour figurer au budget supplémentaire de ladite année, les dépenses d'investissement annexées dans le tableau joint, budget principal, section investissement, arrêtées à la somme de **9.251.533,59 € (neuf millions deux cent cinquante et un mille cinq cent trente-trois euros et cinquante-neuf centimes).**

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux et Monsieur le Chef du Service (Service de Gestion Comptable de POITIERS Extérieur) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera annexée au budget départemental supplémentaire de 2024.

FAIT à POITIERS, le - 5 MARS 2024


Jean-Luc NANOT
Chef de Service Comptable
Service de Gestion Comptable
de POITIERS Extérieur

**Le Président,
Alain PICHON**



REPORTS 2024 CREDITS D'INVESTISSEMENT

Section	Chapitre	Fonction	Nature	N° env	Libellé enveloppe	Reports	
INVESTISSEMENT	20	020	2051	58795	PPA LOGICIELS PROGICIELS LICENCES	231 204,12	
		60	2031	74158	ETUDES PROSPECTIVE ET ENERGETIQUE ZAC TELEPORT	9 857,50	
		633	2051	74026	LOGICIEL DEVELOPPEMENT OBSERVATOIRE	38 160,00	
						Total Chapitre 20	279 221,62
	204	201	204141	73808	COMMUNE ACQUISITION ENSEIGNEMENT	32 618,00	
		201	204141	73807	COMMUNE TRAVAUX ENSEIGNEMENT	700 260,00	
		221	20421	62661	SUBV D'EQUIPEMENT COLLEGES PRIVES	57 411,74	
		221	20421	73573	DOTATIONS INFORMATIQUES COLLEGES PRIVES	5 757,70	
		221	20422	62662	SUBV D'EQUIPEMENT COLLEGES PRIVES	353 088,28	
		23	204181	69117	BOX OPHTALMOLOGIQUE CH LOUDUN	16 812,00	
		23	20421	73988	AIDE A LA PRIMO INSTALLATION	130 000,00	
		30	204141	73800	COMMUNE ACQUISITION CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	405 318,00	
		30	204141	73801	COMMUNE TRAVAUX CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	2 573 976,00	
		30	20422	73982	ASSOCIATION TRAVAUX CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	39 300,00	
		312	204141	73811	EDIFICES COMMUNAUX	184 403,00	
		420	204141	73803	COMMUNE TRAVAUX SANTE ET ACTION SOCIALE	82 358,00	
		425	20422	73748	AMI HABITAT INCLUSIF	18 828,00	
		60	204141	73809	COMMUNE ACQUISITION DEVELOPPEMENT TOURISME	42 049,00	
		60	204141	73810	COMMUNE TRAVAUX DEVELOPPEMENT TOURISME	76 243,00	
		6312	20422	55912	65 AGRI SUBVENTION D EQUIPEMENT	105 988,70	
70		204141	73804	COMMUNE ACQUISITION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	189 980,00		
70		204141	73805	COMMUNE TRAVAUX AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	421 161,00		
78		204148	55509	1B SDE - ACTIV 5 ETUDES ENS	28 520,00		
78		204143	55510	1B SDE - ACTIV 5 TRAVAUX ENS	27 535,81		
78		20422	55514	3AENS TDENS ESPACES NATURELS PRIVE	1 800,00		
78		20421	74016	FONDS CHALEUR	118 728,00		
80		204141	73808	COMMUNE ACQUISITION RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	21 800,00		
80		204141	73418	COMMUNE TRAVAUX RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 352 176,00		
80		204161	74142	COMCOM TRAVAUX RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	87 700,00		
843		204105	69102	PART PONT FENEAU RD43 OUZILLY	5 000,00		
						Total Chapitre 204	7 092 795,01
21		020	2111	52082	ACQUISITION TERRAIN LES PHILAMBINS	2 400,00	
	020	21311	51813	ACQUISITIONS IMMEUBLES	11 000,00		
	020	21828	51843	ACQUISITION DE VEHICULES	284 617,48		
	020	21838	73501	MATERIELS INFRASTRUCTURES	32 690,35		
	020	21848	251	MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	26 870,09		
	020	2186	252	MATERIELS DIVERS	2 681,41		
	020	2186	52270	ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	21 751,39		
	021	21848	55019	ACHAT MATERIEL DE BUREAU FIFIFP	4 672,46		
	201	21831	72321	TNE EQUIPEMENT ECOLES ET COLLEGES PRIVES	14 318,39		
	221	21831	40920	PLAN EQUIP NUMERIQUE COLLEGES PUBLICS ET PRIVES	1 034,77		
	221	21831	72307	TNE EQUIPEMENT CLG PUBLIC NUMERIQUE	275 549,91		
	221	21831	72308	TNE SDV RESSOURCES NUMERIQUES COLLEGES PUBLICS	14 772,30		
	221	21831	73572	DOTATIONS INFORMATIQUES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES	166 089,92		
	221	21841	74044	TNE EQUIPEMENT CLG PUBLIC MOBILIER	49 458,15		
	313	2186	74021	MOBILIER DE BIBLIOTHEQUE	6 474,36		
	315	2186	70209	MATERIAUX CONSERVATIONS ARCHIVES	1 024,12		
	420	21878	69118	HELISMUR	4 340,60		
	80	2186	71790	ACHAT DE MATERIELS	344,00		
	80	2186	72260	MATERIEL INFRASTRUCTURE TELECOM	24 084,00		
78	2118	53317	2A ENS - ENS ACQUISITIONS D'ESPACES	2 848,00			
78	215738	73607	8 RANDO ACQUISITION COMPTEUR	17 334,00			

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 066-228600011-20240305-24_A_DBF_005-AR

	76	21848	81327	3	ENS - FABRICATION MOBILIER PEDAGOGIQUE ENS B	
	843	2111	84630		ACQUISITION TERRAIN NU	1 233,00
	843	2111	87225		ACQUISITION TERRAINS NUS	12 000,00
	843	215731	68670		MARETRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	240 168,98
	843	21628	72320		MATERIEL DE TRANSPORT	3 994,07
					Total Chapitre 21	1 214 685,98
23	020	2313	70320		TRAVAUX ADMINISTRATION GENERALE	74 908,23
	315	2313	2318		TRAVAUX DE BATIMENTS ARCHIVES	18 777,76
	315	2313	70325		TRAVAUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES	35 787,20
	315	2316	70210		RESTAURATION DES COLLECTIONS	18 988,43
	325	2315	71799		COES: PANNEAUX	4 527,00
	420	2313	4767		TRAVAUX DE BATIMENTS DGAS	606,50
	420	2313	70322		TRAVAUX SERVICES SOCIAUX	75 883,76
	57	2315	71804		INTERCONNEXION DE FOURREAUX	212 522,03
	60	2313	87485		ADAP BATIMENTS ET PARKINGS	7 934,72
	60	2313	74043		TRAVAUX GARE DU FUTUROSCOPE ET ABORDS	70 380,98
	60	2315	66185		VRD ZAC TELEPORT	4 125,32
	60	2315	71792		TRAVAUX ESPACES VERTS ZAC TELEPORT	5 542,49
	60	2316	71794		VRD ZAC TELEPORT	1 750,00
	60	2315	74028		TRAVAUX AMENAGEMENT URBAIN	872,00
	60	7315	74029		TECHNOPOLE TRAVAUX GYMNASE	42 227,20
	653	2315	65740		FACILITER L'ACCES DES SITES AUX TOURISTES - SIGNALISATION	37 770,96
	76	2312	59074		8 RANDO - EV3 PISTE CYCLABLE CIVIAUX	13 658,94
	843	2313	70324		TRAVAUX BATIMENTS DIRECTION DES ROUTES	67 822,79
					Total Chapitre 23	884 951,31
					Total INVESTISSEMENT	9 251 533,89
					TOTAL GENERAL	9 251 533,89

FAIT à POITIERS, le

- 5 MARS 2024



Jean-Luc NANOT
 Chef de Service Comptable
 Service de Gestion Comptable
 de Poitiers Extérieur

Alain PICHON
 Président du Conseil Départemental de la Vienne



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES,
DES MOYENS ET DU NUMERIQUE**

DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 086-228600011-20240305-24_A_DBF_006-AR

ARRETE N° 2024-A-DGAFMN-DBF-006

en date du - 5 MARS 2024

**reportant au budget départemental de 2024
les crédits de fonctionnement concernant des
dépenses engagées non mandatées en 2023**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU l'Instruction budgétaire et comptable M57,

**VU le budget du Département, exercice 2023, adopté par délibération en date du
16 décembre 2022 et ses différentes Décisions Modificatives,**

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

**Sont reportés au budget 2024 pour figurer au budget supplémentaire de
ladite année, les crédits de fonctionnement annexés dans le tableau joint,
pour un montant de 2.958.389,36 € (deux millions neuf cent cinquante-huit
mille trois cent quatre-vingt-neuf euros et trente-six centimes).**

/..

Département de la Vienne

Place Aristide Briand - CS 80319

89008 Poitiers cedex

Tél. 05 49 55 86 00

lavienne86.fr

7P9492

510

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux et Monsieur le Chef du Service (Service de Gestion Comptable de POITIERS Extérieur) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera annexée au budget départemental supplémentaire de 2024.

FAIT à POITIERS, le

- 5 MARS 2024



Jean-Luc NANOT
Chef de Service Comptable
Service de Gestion Comptable
de POITIERS Extérieur

Le Président,
Alain PICHON



TABLEAU DES REPORTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 SUR 2024

Section	Chapitre	Fonction	Nature	N° env	Libellé enveloppe	Reports		
FONCTIONNEMENT	011	020	6166	62629	PI MAINTENANCE MATERIELS ET LOGICIELS TECHNIQUES	14 238,88		
		020	617	72368	AMO ETUDES ENERGETIQUES BAT DEP	31 091,99		
		020	617	74160	ETUDES	3 426,00		
		020	637	42204	REDEVANCES	10 000,00		
		221	617	74117	DIAGNOSTIC AMIANTE COLLEGES	35 000,00		
		4238	617	74143	ETUDE ETAT DES LIEUX ETS PA	3 426,00		
		425	6188	74095	NUMERISATION DOSSIERS GED MDPH	280 637,41		
		428	6288	69112	PLAN PAUVRETE 2020	32 260,00		
		428	6288	70850	PLAN PAUVRETE 2021	90 481,00		
		428	6288	72374	PLAN PAUVRETE 2022 PRESTATIONS DE SERVICES	83 033,63		
		428	6288	74101	PLAN PAUVRETE 2023 PRESTATIONS	25 647,00		
		633	617	64586	OBSERVATOIRE TOURISTIQUE	48 674,00		
		633	617	70220	ETUDES PROSPECTIVES	46 215,00		
		731	617	74116	POLITIQUE DE L EAU	119 000,00		
		76	617	63168	1B SDE - ETUDES ENVIRONNEMENTALES	4 784,11		
		76	617	69073	3F ENS - CAUE ETUDE ATLAS PAYSAGE	56 406,00		
		81	617	67626	ASSISTANCE POUR PASSATION MARCHÉ TESH	15 000,00		
						Total Chapitre 011	878 320,92	
			016	431	6288	67389	ACCOMPAGNEMENT ESPACE VIENNE AUTONOMIE	10 500,00
							Total Chapitre 016	10 500,00
			017	441	657363	50183	INSERTION SOCIALE CCAS	16 765,00
				444	6288	69113	PLAN PAUVRETE 2020	27 100,00
				444	6288	70661	PLAN PAUVRETE 2021	53 412,00
				444	6288	72327	SPIE PRESTATIONS DE SERVICE	89 000,00
				444	6288	72370	PLAN PAUVRETE 2022 PRESTATIONS DE SERVICE	13 132,47
				444	6288	73745	FSE + 2021 2027	66 700,00
				444	6288	74103	PLAN PAUVRETE 2023 PRESTATIONS	73 774,00
	444	65668		60994	FONDS D'AIDE AUX JEUNES	16 530,00		
	444	6568		59762	CDDI	421 800,00		
	444	657348		74104	PLAN PAUVRETE 2023 COMMUNES	35 262,97		
	444	657358		73432	INSERTION PROFESSIONNELLE COMMUNES ET INTERCO	66 400,00		
	444	657361		74105	PLAN PAUVRETE 2023 SUBV ETS PUBLICS LOCAUX	20 000,00		
	444	65742		50182	INSERTION PROFESSIONNELLE ENTREPRISES	23 400,00		
	444	65748		73431	INSERTION PROFESSIONNELLE PRIVES	357 406,00		
	444	65748		74106	PLAN PAUVRETE 2023 SUBV ASSOC	40 000,00		
					Total Chapitre 017	1 320 701,44		
	65	23	65131	49720	AIDES AUX ETUDIANTS EN SANTE	2 800,00		
		23	65131	67624	AIDE A LA PRIMO INSTALLATION	64 000,00		
		311	657341	49946	FCAL (FONDS CANTONAL D'ANIMATION LOCALE)	820,00		
		311	65748	49928	FCAL FONDS CANTONAL POUR L'ANIMATION LOCALE	34 385,00		
		312	657361	67387	ANIMATION PROMOTION PATRIMOINE	10 000,00		
		312	65748	7006	ANIMATION ET PROMOTION PATRIMOINE (PRIVE)	500,00		
		4213	6526	72377	PLAN PAUVRETE 2022 PREVENTION	69 698,00		
		4213	6526	74107	PLAN PAUVRETE 2023 PREVENTION	34 849,00		
		4213	6568	67705	CRECHES FAMILIALES	253 131,50		
		4213	6568	74108	PLAN PAUVRETE 2023 PARTICIPATIONS	46 753,50		
	4213	65748	13305	SUBVENTIONS PRIVES	66 000,00			

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
 Reçu en préfecture le 05/03/2024
 Publié le 05/03/2024
 ID : 086-228600011-20240305-24_A_DBF_006-AR

Section	Chapitre	Fonction	Nature	N° env	Libellé enveloppe	
		428	8568	54952	AIDE A LA MAITRISE DE L'	
		428	857381	73975	INSERTION SOCIALE AUT	
		428	85748	50181	LOGEMENT PRIVES	10 200,00
		428	85748	55886	EPICERIES SOCIALES PRIVES	9 690,00
		428	85748	65715	INSERTION SOCIALE PRIVES	38 130,00
		428	85748	72268	PLAN PAUVRETE 2021	5 000,00
		6312	85748	6940	OHPS - AIDE A L'AGRICULTURE	10 000,00
					Total Chapitre 65	748 867,00
					Total FONCTIONNEMENT	2 958 389,36
					TOTAL GENERAL	2 958 389,36

FAIT à POITIERS, le

le 5 MARS 2024



Jean-Luc NANOT
 Chef de Service Comptable
 Service de Gestion Comptable
 de Poitiers Extérieur

Alain PICHON
 Président du Conseil Départemental de la Vienne



DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES,
DES MOYENS ET DU NUMÉRIQUE
DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 05/03/2024
ID : 086-228600011-20240305-24_A_DBF_007-AR

ARRETE N° 2024-A-DGAFMN-DBF-007

en date du **- 5 MARS 2024**

**reportant sur 2024 les crédits concernant des recettes
non réalisées en 2023**

- **Budget principal : recettes d'investissement**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Départements,

**VU le budget du Département, exercice 2023, adopté par délibération en date du
16 décembre 2022,**

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

Sont reportés au budget 2024 pour figurer au budget supplémentaire de ladite année, les recettes d'investissement annexées dans le tableau joint, budget principal, section investissement, arrêtées à la somme de **8.397.136 €** (huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent trente-six euros).

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux et Monsieur le Chef du Service (Service de Gestion Comptable de POITIERS Extérieur) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera annexée au budget départemental supplémentaire de 2024.

FAIT à POITIERS, le

- 5 MARS 2024



Jean-Luc NANOT
Chef de Service Comptable
Service de Gestion Comptable
de POITIERS Extérieur

**Le Président,
Alain PICHON**



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES
 FINANCES, DES MOYENS ET DU
 NUMÉRIQUE**
DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Budget principal Reports recettes Investissement exercice 2024

Ligne de crédit	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé nature	Reports
70594	13	221	13313	Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements	1 322 074 €
70595	13	315	13313	Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements	101 763 €
70596	13	843	13313	Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements	32 683 €
67612	13	01	13313	Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements	5 880 616 €
74035	13	420	1338	Fonds Vert	1 060 000 €
				TOTAL	8 397 136 €

Fait à Poitiers le **- 5 MARS 2024**

Jean-Luc NANOT
 Chef de Service Comptable
 SGC Poitiers - Département de la Vienne



Le Président
Alain FIGNON

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction du Budget et des Finances

RAPPORT DU PRESIDENT

AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS

A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2024, la perspective de reprise de résultat afin de garantir l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal a été présentée.

Cette reprise anticipée intervient dans un contexte financier plus contraint pour le Département. En effet, il a perdu toute marge de manœuvre significative pour agir sur ses recettes de fonctionnement.

- Plus de 40% des recettes réelles de fonctionnement sont dépendantes des recettes de TVA nationales et du dynamisme local en matière de marché immobilier.
- Le 19 février 2024, le Ministre de l'Economie et des Finances a annoncé que la croissance en 2024 serait moins forte que prévue : 1% contre 1,4% inscrit dans la loi de Finances pour 2024 du 29 décembre 2023.
- Le ralentissement du marché immobilier en Vienne est ressenti de manière très concrète depuis août 2023. Les recettes de DMTO enregistrées en 2023 sont en baisse de 22% par rapport à 2022 (-15 M€).

Afin de garantir l'équilibre de la section de fonctionnement du budget principal, il est ainsi envisagé d'inscrire une recette de reprise sur résultat antérieur de 17 M€ au budget primitif 2024 qui pourra se financer de la manière suivante :

- 14 M€ mis en réserve sur le résultat 2022 en vue de préserver l'équilibre budgétaire 2024 en fonctionnement,
- 3 M€ prélevés sur le résultat 2023.

Concernant le financement de la section d'investissement, une affectation complémentaire à la couverture du besoin de financement (22,4 M€) de 2 M€ prélevés sur le résultat 2023 est également prévue.

Modalités de reprise des résultats

La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte administratif et l'affectation des résultats. Cependant, le Département peut reprendre les résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif. Le cas échéant, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

Le Département de la Vienne a adopté la nomenclature M57 au 01/01/2023. Cette nomenclature prévoit que les différents éléments faisant l'objet de la procédure de reprise de résultat doivent obligatoirement être affectés dans leur totalité (Il ne peut y avoir de reprise partielle).

Reports de dépenses et de recettes

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	9 251 533,59 €	2 958 389,36 €
Recettes	8 397 136,00 €	-

En investissement, les reports de dépenses concernent principalement les engagements de subventions ACTIV3 pour environ 6 M€. En recettes, les reports concernent essentiellement les enveloppes de DSID et Fonds Vert.

En fonctionnement, les reports de dépenses concernent essentiellement les dépenses de solidarités (2,5 M€)

L'analyse détaillée des reports sera communiquée lors de la présentation du Compte Administratif 2023.

Affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2023

Conformément aux dispositions réglementaires, lorsque la section d'investissement présente un besoin de financement, après prise en compte des reports de dépenses et de recettes, ce besoin doit obligatoirement être couvert par le résultat de fonctionnement (excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068).

Pour le budget principal, le résultat estimé du compte administratif 2023, après couverture des reports et du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 22 444 613,02€, s'établit à 24 987 128,44 €.

Après prélèvement des sommes de 17 M€ et 2 M€ prévus au budget primitif 2024 pour équilibrer le budget 2024, le solde disponible est donc évalué à 5 987 128,44 €.

L'analyse du compte administratif et des composantes du résultat 2023 seront détaillées à l'occasion de la réunion du Conseil Départemental du mois de juin 2024.

D'ici à cette échéance, il est donc proposé d'affecter le résultat provisoire de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

- 22 444 613,02 € : excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1068).
- 2 000 000 € : excédent de fonctionnement capitalisé pour contribuer à l'autofinancement de la section d'investissement (1068).
- 25 945 517,80 € : excédent de fonctionnement reporté (002) qui permettra de financer les reports de fonctionnement détaillés supra et sur lequel sera prélevée la somme de 17 M€ prévue pour l'équilibre du budget de fonctionnement.

Conformément à la nomenclature comptable M57, les pièces justificatives suivantes sont annexées au présent rapport pour justifier l'affectation provisoire :

- Annexe 1 : Fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.
- Annexe 2 : Balance comptable et tableau des résultats de l'exécution du budget visés par le comptable.
- Annexe 3 : Etat des restes à réaliser (reports) visé par le comptable.

Je vous propose de procéder à l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » à hauteur de 24 444 613,02 € afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement et également de renforcer l'autofinancement des projets.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

53. Budget Primitif 2024

Alain PICHON : Le rapport 53 est le dernier. Des avis contraires ? Des abstentions ? 4, c'est adopté. Merci beaucoup.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 mars 2024
Date de la convocation : 04/03/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 mars 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2024 en sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, pour le budget principal et les budgets annexes, conformément aux tableaux récapitulatifs joints en annexes 1, 2 et 3.

ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 34

Contre : 4 : Ludovic DEVERGNE, Florence HARRIS, Sarah RHALLAB, Grégory VOUHÉ

Abstention(s) : 0

Secrétaire de séance : Pascale GUITTET

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Jean-Olivier GEOFFROY, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Gérard HERBERT, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Lydie NOIRALT, Sybil PÉCRIAUX, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
-----------------	--

REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Benoît COQUELET, Alain JOYEUX, Joëlle PELTIER
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalté	12/04/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240329-00000000009008-DE
Date de publication	12/04/2024



Budget Primitif 2024

Budget Principal

Annexe 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Recettes				
	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024	REPORTS 2024	TOTAL	
RECETTES FISCALES INDIRECTES	239 418 042,07	255 801 725,72	253 835 000	0	253 835 000	
Fraction de TVA - compensatrice Taxe sur le Foncier Bâti	89 613 163,00	92 059 594,00	95 250 000		95 250 000	
Fraction de TVA - compensatrice CVAE		23 928 618,00	24 750 000		24 750 000	
Fonds de sauvegarde TVA	2 618 479,00	2 860 605,00	2 900 000		2 900 000	
Droits de mutation	67 550 517,47	52 484 232,44	49 400 000		49 400 000	
Fonds de péréquation - droits de mutation	14 580 948,00	18 056 876,00	16 000 000		16 000 000	
Taxes sur les conventions d'assurances	51 832 446,14	54 962 775,51	54 250 000		54 250 000	
TICPE complémentaire à la TSCA art 52 de la LFI 2005 (art 38 LFI 2008)	4 462 377,64	4 378 639,11	4 450 000		4 450 000	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	6 640 247,91	5 161 923,41	5 335 000		5 335 000	
Taxe d'aménagement	1 811 490,23	1 628 962,75	1 300 000		1 300 000	
Taxe additionnelle de séjour	308 372,68	279 499,50	200 000		200 000	
RECETTES FISCALES DIRECTES	219 859 115,00	18 015 213,00	17 735 000	0	17 735 000	
Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	20 065 943,00	-	0		0	
Attribution de compensation de la Région (transfert CVAE)	5 050 437,00	5 050 437,00	5 050 000		5 050 000	
Fonds de péréquation de la CVAE	1 911 482,00	-	0		0	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	6 796 773,00	7 130 994,00	7 000 000		7 000 000	
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	5 677 142,00	5 677 142,00	5 675 000		5 675 000	
Taxe sur le Foncier bâti (règlement)	57 139,00	156 640,00	0		0	
DOTATIONS DE L'ETAT	68 244 834,61	67 605 554,86	67 817 000	0	67 817 000	
Dotation Globale de Fonctionnement	56 159 676,00	56 217 471,00	56 300 000		56 300 000	
Dotation Générale de Décentralisation	2 917 365,00	2 381 793,00	2 917 000		2 917 000	
Fonds de compensation de la TVA (entretien routes et Immeubles)	452 427,61	350 348,86	500 000		500 000	
Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	6 124 459,00	6 093 413,00	5 700 000		5 700 000	
Compensations fiscales (IH, TFB, TFNB, TP)	2 590 927,00	2 330 621,00	2 400 000		2 400 000	
RECETTES D'AIDE SOCIALE	108 198 149,17	109 930 973,02	106 053 500	0	106 053 500	
RSA - Insertion	50 579 228,06	50 910 358,14	49 494 100		49 494 100	
- Taxe Intérieure de Consommation sur Produits Energétiques (TICPEexTIPP)	28 053 443,00	28 063 443,00	28 060 000		28 060 000	
- TICPE - Allocation Parent Isolé (A.P.I.)	6 586 202,00	6 586 202,00	6 585 000		6 585 000	
- Fonds de Mobilisation Départemental pour l'insertion (F.M.D.I.)	3 675 974,00	3 859 204,00	3 680 000		3 680 000	
- Dotation de compensation péréquée - frais de gestion TFB (PLF 2014)	8 458 850,00	8 772 339,00	9 100 000		9 100 000	
- Dotation pauvreté et accès à l'emploi, SPIE, Pacte Local des Solidarités	653 920,00	914 160,50	269 100		269 100	
- Récupération sur les bénéficiaires - indus et autres recettes	1 789 956,15	887 382,12	500 000		800 000	
- Fonds Social Européen	1 350 892,91	1 827 727,52	1 000 000		1 000 000	
Personnes Agées	36 678 983,85	42 513 557,52	41 821 300		41 821 300	
- CNSA - Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)	16 489 432,42	19 509 678,32	18 300 000		18 300 000	
- CNSA - Allocation ASV (A.P.A. 2ème part)	2 475 339,77	2 186 542,85	2 140 000		2 140 000	
- CNSA - Convention SAD et Avenant 43	3 916 068,14	3 142 026,66	2 361 300		2 361 300	
- Allocation ASV (prévention et autonomie)	1 502 204,89	1 481 440,24	1 610 000		1 610 000	
- SEGUR	830 735,00	2 631 235,22	3 550 000		3 550 000	
- Récupération sur les caisses d'assurances et bénéficiaires et autres recettes	11 664 703,63	13 612 534,22	13 860 000		13 860 000	
Personnes Handicapées	10 336 822,68	11 951 565,34	12 344 000		12 344 000	
- CNSA - Prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et Avenant 43	5 105 809,02	5 696 190,59	5 660 000		5 660 000	
- CNSA - Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)	686 858,33	753 350,00	695 000		695 000	
- SEGUR	-	330 067,00	1 789 000		1 789 000	
- Récupération sur les caisses d'assurances et bénéficiaires et autres recettes	4 544 154,83	5 171 957,75	4 200 000		4 200 000	
Enfance - Famille	1 483 114,58	4 268 047,02	2 071 700		2 071 700	
- Fonds pour la protection des mineurs étrangers	204 500,00	738 293,00	300 000		300 000	
- Stratégie nationale prévention et protection, Pacte Local des Solidarités et autres	1 278 614,58	3 529 754,02	1 771 700		1 771 700	
Action Sociale	120 000,00	287 445	322 400		322 400	
- Appel à projet SLIME, Pacte Local des Solidarités	120 000,00	217 445,00	252 400		252 400	
- FSL - Intervention Aide Énergie	-	70 000,00	70 000		70 000	
RECETTES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	1 263 870,31	1 228 848,47	1 404 000	0	1 404 000	
Équipement et art culture	111 682,85	94 633,52	131 000		131 000	
Indemnités pour la voirie	478 769,86	535 867,00	638 000		638 000	
Recettes diverses routes	29 921,50	44 091,97				
Nouvelles technologies	274 220,11	211 825,93	300 000		300 000	
Équipement et autres recettes	473 295,23	342 030,00	315 000		315 000	
RECETTES EDUCATION, JEUNESSE ET EPANOUISSEMENT	1 621 283,56	1 984 461,26	2 339 000	0	2 339 000	
Education - Fonds de rémunération des agents de restauration et autres recettes	1 313 226,66	1 156 457,65	2 029 000		2 029 000	
Culture, Lecture Publique, Archives	283 583,53	178 698,51	231 000		231 000	
Coopération internationale et autres recettes	24 473,37	041 305,10	79 000		79 000	
RECETTES RESSOURCES HUMAINES, MOYENS GENERAUX, FINANCES	2 289 176,40	2 671 317,15	2 632 500	0	2 632 500	
Ressources humaines, FIPHP	900 788,73	1 025 517,14	2 065 500		2 065 500	
Revenus du patrimoine (locations)	354 597,66	313 701,96	300 000		300 000	
Budgets et finances, Affaires Générales, Celliers d'immobilisations et recettes diverses	1 033 790,01	1 332 098,05	267 000		267 000	
S/TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	451 698 497,13	457 237 694,43	451 806 000	0	451 806 000	

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Recettes				
	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024	REPORTS 2024	TOTAL	
ÉCRITURES COMPTABLES (ordres et Inter-Budgets)	2 709 448,16	3 128 376,51	36 645 518	0	36 645 518	
ÉCRITURES COMPTABLES						
- Excédent de fonctionnement rapporté (002)			25 945 517,80		25 945 517,80	
- Reprise de réserve DMT0 (7582)			8 000 000		8 000 000	
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS						
- Dotations aux amortissements	2 222 556,00	2 264 635,00	2 300 000		2 300 000	
- Neutralisation des amortissements						
- Travaux en régie	408 016,16	816 605,15	400 000		400 000	
- Moins-value sur cessions	78 876,00	47 136,36				
- Attribution en fonctionnement avance remboursable DMT0 (778)						
S/TOTAL DES ÉCRITURES COMPTABLE DE FONCTIONNEMENT	2 709 448,16	3 128 376,51	36 645 518	0	36 645 518	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	454 407 945,29	460 366 070,94	488 451 517,80	0	488 451 517,80
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT	7P96112	Recettes
---------------------------------	----------------	-----------------

	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024	REPORTS 2024	TOTAL
NOTATIONS DE L'ETAT	9 408 340,29	12 700 188,39	11 733 000	8 397 136	20 130 136
Fonds de compensation de la TVA	6 407 234,81	8 288 650,47	6 835 000		6 835 000
Dotation Soutien à l'investissement des Départements (DSID)	1 412 775,44	2 628 508,92	2 200 000	7 337 136	9 537 136
Dotation Départementale d'Équipement des Collèges	1 638 130,00	1 638 330,00	1 638 000		1 638 000
Fonds Vert		145 200,00	1 060 000	1 060 000	2 120 000
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 223 852,11	7 689 003,16	8 625 000	0	9 625 000
Éducation - Territoires Numériques Educatifs	312 315,10				0
Participation de l'État, de la Région et des communes pour la voirie	1 384 958,99	1 365 050,47	1 422 000		1 422 000
Participations au déploiement du Très Haut Débit (Europe, État, Région, EPCI)	41 437,02	1 503 637,65	0		0
Historial du Poitou	202 136,00		0		0
Agriculture, environnement	575 460,41	31 137,85	535 000		535 000
Produits des cessions immobilières			3 000 000		3 000 000
Subventions et remboursements divers	83 095,79	195 177,99	4 188 000		4 188 000
Création d'avances (emprunts budgétaires annexes Hôtels d'Entreprises et Futuroscope)	465 000,00	594 000,00	480 000		480 000
EMPRUNTS	20 000 000,00	25 000 000,00	23 000 000	0	33 000 000
Financement programmes traditionnels	15 000 000,00	25 000 000,00	23 000 000		33 000 000
Financement reprise réserve DMTD					0
Financement neutralisation des amortissements					0
Financement RN 147	5 000 000,00				0
S/TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	32 682 182,36	41 389 693,35	54 358 000	8 397 136,00	62 755 136
ÉCRITURES COMPTABLES (ordres et inter-budgétaires)	45 107 688,77	48 478 348,57	80 524 613,02	0,00	80 524 613,02
ÉCRITURES COMPTABLES			34 524 613,02		34 524 613,02
- Avances sur marchés	384 384,38	382 187,32	680 000		680 000
- Avances sur marché de matériel (238)					
- Aménagement foncier Loudun					
- Crédits renouvelables			9 400 000		9 400 000
- Excédent d'investissement reporté (001)					
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	9 800 000,00	13 512 176,99	24 444 613,02		24 444 613,02
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS			46 000 000		46 000 000
- Amortissements	34 679 346,44	34 585 984,26	38 000 000		38 000 000
- Virement de la section de Fonctionnement (021)			8 000 000		8 000 000
- Produits de cessions des immobilisations et plus-values	233 457,94				
S/TOTAL DES ÉCRITURES COMPTABLES D'INVESTISSEMENT	45 107 688,77	48 478 348,57	80 524 613,02	0	80 524 613,02
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	77 789 871,13	89 868 041,92	134 882 613,02	8 397 136,00	143 279 749,02
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	532 197 816,42	550 234 112,86	623 334 130,82	8 397 136	631 731 266,82

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses				
	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	REPORTS 2024	TOTAL
ACTIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉ	276 042 270,02	286 270 482,97	296 516 200	2 519 848,38	299 076 048
Ehpad-famille	61 486 907,26	64 163 659,96	66 993 300	388 829,50	67 861 030
Autonomie - Personnes handicapées	52 019 213,50	56 840 006,39	57 510 000	260 637,41	57 770 637
Autonomie - Personnes âgées	74 005 828,22	76 132 764,12	79 075 000	13 926,00	79 088 926
Allocations RSA et mobilisation pour le retour à l'emploi - Insertion	82 691 918,41	85 350 118,75	89 015 600	1 151 664,47	90 167 264
Action sociale y.c secours d'urgence	2 637 788,54	2 737 913,29	2 808 400	637 991,00	3 446 391
Plan santé - étudiants en médecine	568 217,40	489 407,69	590 000		590 000
Autres dépenses	681 306,89	554 812,77	564 000	66 800,00	630 800
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	24 172 160,47	27 122 316,98	27 271 800	270 282	27 542 082
ÉDUCATION ET TRANSPORTS	10 541 561,98	11 821 803,42	12 577 000	15 000	12 892 000
- Éducation - Collèges - enseignement supérieur	7 373 434,12	7 798 002,65	8 273 000		8 273 000
- Transports des élèves en situation de handicap	3 123 258,46	3 176 236,47	3 263 000	15 000	3 278 000
- Territoire Numérique Educatif	144 901,40	847 564,30	1 141 000		1 141 000
ROUTES	6 518 207,10	6 830 236,85	6 732 500		6 732 500
- dans Pôle mobilité	11 080,00	24 646,00	32 500		
BÂTIMENTS	1 316 612,72	1 719 435,59	1 713 000	66 091,99	1 779 092
- Collèges	3 894,00	242 808,50	658 800	35 000,00	693 800
- Bâtiments départementaux	1 312 718,72	1 476 627,09	1 054 200	31 091,99	1 085 292
URBANISME	4 328 297,35	5 534 474,10	4 676 600	0	4 676 600
- Subvention d'équilibre au budget annexe Futuroscope-Aréna-Palais des Congrès	2 154 070,00	3 383 000,00	2 975 000		2 975 000
- Logement	1 183 329,75	972 392,82	403 600		403 600
- Schéma numérique - Nouvelles technologies	241 438,16	282 824,74	431 000		431 000
- Fonctionnement de la Technopole	599 659,44	713 096,48	747 000		747 000
- Subventions d'équilibre aux budgets annexes technopoles	149 800,00	183 160,00	120 000		120 000
AGRICULTURE, EAU ET ENVIRONNEMENT	1 367 458,32	1 217 366,99	1 472 700	189 190,11	1 661 890
- Agriculture	831 424,97	781 436,20	760 000	10 000,00	770 000
- Environnement	536 033,35	435 930,79	712 700	179 190,11	891 890
DÉVELOPPEMENT	8 412 445,59	8 804 895,12	8 852 900	140 598,00	8 993 498
APPUI AUX TERRITOIRES ET AUX COMMUNES	4 062 484,30	4 412 622,26	4 738 400	94 889,00	4 833 289
- Appui aux territoires et syndicat mixte aéroport	1 213 875,48	1 277 330,00	1 869 400		1 869 400
- Conseil, Architecture, Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.)	200 000,00	200 000,00	180 000		180 000
- Plan tourisme	2 353 250,34	2 004 096,60	2 226 000	94 889,00	2 320 889
- Coopération internationale	295 359,08	931 261,66	463 000		463 000
QUALITÉ DE VIE - JEUNESSE	1 643 233,00	1 685 544,45	1 501 500	0,00	1 501 500
- Sports	1 643 233,00	1 565 992,03	1 386 000		1 386 000
- Jeunesse et citoyenneté		119 612,42	115 500		115 500
ACTIONS CULTURELLES	2 706 727,69	2 706 728,41	2 603 000	45 705,00	2 648 705
- FCAL - fonds cantonal d'animation locale	167 353,00	131 125,00	150 000		150 000
- Culture	2 103 350,66	2 079 238,81	1 978 000	45 705,00	2 023 705
- Archives Départementales	75 274,03	98 958,08	81 500		81 500
- Bibliothèque départementale	890 730,00	397 406,52	393 500		393 500
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	12 993 046,00	13 387 529,00	13 543 434		13 543 434
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AUTRES DÉPENSES	92 163 205,36	83 395 856,20	87 291 666	27 664,88	87 319 331
Personnel et autres dépenses de personnel	63 163 777,28	67 662 794,91	70 609 000		70 609 000
Remboursement de la dette (Intérêts)	2 328 759,62	4 061 907,13	4 600 000		4 600 000
Administration Générale	21 337 952,16	5 442 617,58	6 882 666	27 664,88	6 910 331
Prélèvement fonds de solidarité DMTD	4 662 561,00	4 777 202,00	3 800 000		3 800 000
Reversement trop perçu TVA		823 994,00	800 000		800 000
Communication	670 155,30	637 340,58	600 000		600 000
S/TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	411 832 138,44	418 977 590,24	433 506 000	2 958 389,36	436 464 389,36
ÉCRITURES COMPTABLES (ordres et inter-budgets)	34 892 389,19	35 087 691,57	51 987 128,44	0	51 987 128,44
- Provisions		601 309,31			601 309,31
- Excédent prévisionnel 2023			5 987 128,44		5 987 128,44
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS	34 892 389,19	34 583 984,26	46 000 000	0	46 000 000
- Dotations aux amortissements	34 879 846,44	34 489 225,16	38 000 000		38 000 000
- Virement à la section d'investissement : réserve DMTD (023)			8 000 000		8 000 000
- Valeur comptable des immobilisations cédées et plus-values	212 542,75	94 759,10			0
S/TOTAL DES ÉCRITURES COMPTABLE DE FONCTIONNEMENT	34 892 389,19	35 087 691,57	51 987 128,44	0	51 987 128,44
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	446 724 527,63	454 065 281,81	485 493 128,44	2 958 389,36	488 451 517,80

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024	REPORTS 2024	TOTAL
AIDES AUX TIERS	15 309 770,40	13 350 895,37	16 600 500	6 123 582,80	23 000 000,00
ACTIV - volet 2 contrats de territoire	3 312 031,00	1 977 618,00	3 700 000		3 700 000,00
ACTIV - volet 2 contrats de développement et autre	778 614,00				0,00
ACTIV - volet 2 équipements sportifs	294 882,98	231 886,00	392 000	4 527,00	396 527,00
ACTIV - volet 3 projets d'initiative locale	5 503 357,56	4 643 348,00	7 000 000	6 004 924,00	13 004 924,00
ACTIV - volet 4 appels à projets	4 219 598,92	6 237 076,27	5 221 000	194 403,00	5 415 403,00
- patrimoine historique	927 672,55	924 996,00	1 000 000	194 403,00	1 194 403,00
- centres bourgs	700 000,00	1 224 500,00	1 000 000		1 000 000,00
- schéma de l'eau	591 986,37	1 079 328,27	1 221 000		1 321 000,00
- schéma de l'habitat / Fonds logement	1 999 940,00	3 008 252,00	2 000 000		2 000 000,00
ACTIV - volet 5 aides aux autres tiers	1 133 957,94	290 967,60	287 500	166 980,80	454 480,80
- développement du tourisme	1 116 712,98	162 750,00	177 500		177 500,00
- développement de l'agriculture	17 244,96				
- santé		128 217,60	110 000	166 980,80	276 980,80
ACTIV FLASH	67 328,00				
Etude de préfiguration -fonds chaleur				118 738,00	118 738,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	51 037 266,55	46 816 291,21	56 993 500	2 120 238	59 123 738,58
ÉDUCATION	92 657,35	1 733 016,18	2 867 000	410 500	3 803 773,14
- Equipements collège numérique éducatif			1 020 000	410 500	1 430 500,00
- Dotations collèges privés (loi Falloux)		242 076,48			
- Territoire Numérique Educatif	92 657,35	1 530 939,70	1 847 000	526 279,14	2 373 279,14
- Enseignement supérieur		960 000,00			
SCHÉMA ROUTIER	27 327 496,26	23 764 027,04	22 738 000	293 389,97	23 031 389,97
- Routes départementales	21 971 447,18	23 579 709,04	22 000 000	293 389,97	22 293 389,97
- Pôle mobilité	374 675,08	184 318,00	738 000		738 000,00
- CPER RN 147 hors Lhammalze	4 981 374,00				
BATIMENTS	22 267 016	18 401 730,67	29 884 000	273 863,24	30 157 863,24
- Plan collèges (travaux neufs et gros entretien, cités mixtes et privés)	20 397 142,91	15 797 119,48	23 174 000		23 174 000,00
- Bâtiments départementaux	1 869 873,00	2 604 611,19	6 710 000	273 863,24	6 983 263,24
AGRICULTURE, EAU ET ENVIRONNEMENT	529 120,23	976 263,35	489 000	165 825,03	654 825,03
- Environnement	279 766,96	730 417,07		59 838,33	59 838,33
- Agriculture	249 353,27	195 846,28	489 000	105 986,70	594 986,70
NUMÉRIQUE ET ZAC DU TÉLÉPORT	794 156,34	940 900,91	967 500	382 450,24	1 349 950,24
- Schéma numérique - Très Haut Débit	393 689,78	57 404,00	4 500	236 606,03	241 106,03
- Aménagement ZAC du Téléport	266 079,98	429 133,84	50 000	145 844,21	195 844,21
- Réparations bâtiments ZAC du Téléport	134 386,58	434 363,07	913 000		913 000,00
SIGNALISATION TOURISTIQUE	26 820,46	30 033,06	50 000	75 930,86	125 930,96
AUTRES DÉPENSES	21 177 164,94	21 587 306,30	27 100 000	633 732,21	26 095 732,21
REMBOURSEMENT DE LA COTTE	21 840 133,53	21 587 306,30	27 100 000		22 100 000,00
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU SDIS	350 000,00	500 000,00	650 000		650 000,00
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 987 030,91	3 764 140,43	3 312 000	633 732,21	3 945 732,21
S/TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	90 524 201,39	86 079 196,81	99 658 000	9 251 533,59	108 909 533,59

	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024	REPORTS 2024	TOTAL
ÉCRITURES COMPTABLES (ordres et inter-budgétaires)	5 514 106,07	3 663 152,77	34 370 215	0	34 370 215,43
ÉCRITURES COMPTABLES	2 783 890,26	534 776,26	10 080 000	0	10 080 000,00
- Avances sur marchés	337 962,79	534 776,26	680 000		680 000,00
- Apurement compte 1069 - M57 (1068)	2 445 927,47				
- Crédits renouvelables			9 400 000		9 400 000,00
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 730 215,81	3 128 376,51	24 290 215	0	24 290 215,43
- Amortissements	2 301 432,00	2 264 635,00	2 300 000		2 300 000,00
- Moins valeur sur cessions d'immobilisations	20 767,65	47 136,36			
- Déficit d'investissement reporté (001)			21 590 215		21 590 215,43
- Travaux en régie	408 016,16	816 605,15	400 000		400 000,00
S/TOTAL DES ÉCRITURES COMPTABLES D'INVESTISSEMENT	5 514 106,07	3 663 152,77	34 370 215	0	34 370 215,43

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	96 038 307,46	89 742 349,58	134 028 215	9 251 533,59	143 279 749,02
--	----------------------	----------------------	--------------------	---------------------	-----------------------

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	542 762 835,09	543 807 631,39	619 521 344	12 209 922,95	631 731 266,82
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------	--------------------	----------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE FUTUROSCOPE, PALAIS DE CONGRÈS, ARÉNA

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	7 181 934,05	8 133 837,00	8 020 000
Futuroscope - Palais des Congrès			
011 - charges à caractère général	72 035,14	146 649,22	120 000
65 - autres charges de gestion courante			100
66 - charges financières	13 303,04		900
67 - charges exceptionnelles	855 229,00		
042 - transferts entre sections (amortissements)	4 220 228,00	5 690 157,39	4 000 000
Aréna			
011 - charges à caractère général	1 611 959,84	1 640 230,44	1 440 000
66 - charges financières	409 179,03	656 799,95	659 000
042 - transferts entre sections (amortissements)			1 800 000
RECETTES	7 517 246,58	8 342 678,14	8 020 000
Futuroscope - Palais des Congrès			
70 - produits des services du domaine et ventes	56 171,00	10 000,00	
74 - subvention d'équilibre du budget principal	622 889,00		
75 - autres produits de gestion courante	3 740 883,45	3 879 455,48	4 033 000
77 - produits exceptionnels	851 891,60	0,10	
042 - transferts entre sections (amortissements)			148 000
Aréna			
70 - produits de services			
74 - subvention d'équilibre du budget principal	1 531 181,00	3 383 000,00	2 975 000
75 - recettes garanties	566 230,53	708 899,56	650 000
042 - transferts entre sections (amortissements)	148 000,00	361 323,00	214 000
002 - excédent de fonctionnement reporté			
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	28 872 484,65	4 558 490,20	5 930 000
Futuroscope - Palais des Congrès			
16 - emprunts, dettes assimilées			
16 - emprunts (remboursement anticipé partiel)			
23 - travaux (Futuroscope, Palais Congrès)	1 325 589,32	2 447 263,10	2 006 000
23 - avances sur marchés	16 225,17		
040 - transferts entre sections (amortissements)	148 000,00	361 323,00	148 000
Aréna			
1675 - Aréna	25 292 000,00		
1675 - Redevances Aréna Dailly et dette garantie	853 582,53	960 040,70	982 000
1641 - emprunt		642 191,04	650 000
21 - immobilisations corporelles	5 800,00		
23 - autres travaux Aréna	1 231 287,63	147 672,36	1 930 000
040 - transferts entre sections (amortissements)			214 000
RECETTES	21 337 070,27	5 960 746,12	5 930 000
Futuroscope - Palais des Congrès			
23 - avances sur marchés	16 225,17		45 000
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	65 248,83	270 588,73	
13 - subventions d'investissement			
024 - Produits des cessions d'immobilisations			85 000
040 - transferts entre sections (amortissements)	4 220 228,00	5 690 157,39	4 000 000
001 - excédent d'investissement reporté			
Aréna			
13 - subventions d'investissement	1 735 368,27		
16 - emprunts	15 300 000,00		
040 - transferts entre sections (amortissements)			1 800 000
TOTAL Budget Annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna	36 054 418,70	12 692 327,20	13 950 000

BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLES ACCUEIL D'ENTREPRISES

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	976 096,83	1 230 858,18	1 208 000
011 - charges à caractère général	423 196,25	679 104,57	648 000
65 - autres charges de gestion courante	1 679,97		
67 - charges exceptionnelles			
042 - transferts entre sections (amortissements)	551 220,61	551 753,61	560 000
RECETTES	1 118 650,70	1 281 550,17	1 208 000
70 - produits des services du domaine			
74 - subvention d'équilibre du budget principal	86 800,00	143 160,00	86 200
75 - autres produits de gestion courante	995 050,70	1 101 590,17	1 085 000
77 - produits exceptionnels			
042 - transferts entre sections (amortissements)	36 800,00	36 800,00	36 800
002 - excédent de fonctionnement reporté			
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	587 631,39	699 275,51	570 000
16 - emprunts, dettes assimilées (avance)	465 000,00	544 000,00	448 200
16 - emprunts, dettes assimilées (dépôts & caution)	6 657,00	1 139,00	10 000
23 - immobilisations en cours	79 174,39	117 336,51	75 000
040 - transferts entre sections (amortissements)	36 800,00	36 800,00	36 800
RECETTES	551 220,61	551 753,61	570 000
16 - emprunts, dettes assimilées (dépôts & caution)			10 000
040 - transferts entre sections (amortissements)	551 220,61	551 753,61	560 000
001 - excédent d'investissement reporté			
TOTAL Budget Annexe Location Immeubles Accueil d'Entreprises	1 563 728,22	1 930 133,69	1 778 000

BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU SITE DU VIGEANT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	137 580,11	131 353,00	136 000
011 - charges à caractère général	17 283,64	21 756,00	25 495
65 - autres charges de gestion courante	11 809,47		505
042 - transferts entre sections (amortissements)	108 487,00	109 597,00	110 000
RECETTES	158 478,75	114 306,00	136 000
70 - Produit du service			
74 - subvention d'équilibre du budget principal	17 290,75	40 000,00	32 400
75 - recettes locatives	63 000,00	6 140,00	6 000
75 - recettes diverses	10 022,00		28 600
042 - transferts entre sections (amortissements)		68 166,00	69 000
002 - excédent de fonctionnement reporté	69 166,00		
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	92 484,58	124 845,47	138 000
204 - reversement au budget principal		50 000,00	69 000
21 - immobilisations corporelles	24 318,58	6 679,47	
040 - transferts entre sections (amortissements)	68 166,00	68 166,00	69 000
RECETTES	108 487,00	109 597,00	138 000
021 - virement à la section de fonctionnement			
024 - Produits des cessions d'immobilisations			28 000
040 - transferts entre sections (amortissements)	108 487,00	109 597,00	110 000
001 - excédent d'investissement reporté			
TOTAL Budget Annexe Aménagement du site du Vigeant	230 064,69	256 198,47	274 000

BUDGET ANNEXE EAUX & ASSAINISSEMENT SUR LE SITE DU FUTUROSCOPE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	743 832,78	802 742,55	987 000
011 - charges à caractère général	627 844,86	704 345,55	881 000
014 - atténuations de produits	104 000,00	87 000,00	85 000
65 - charges de gestion courante	0,43		5
67 - charges exceptionnelles			995
023 - virement à la section d'investissement			8 000
042 - transferts entre sections (amortissements)	11 987,49	11 397,00	12 000
RECETTES	763 860,46	939 155,09	987 000
70 - ventes de produits et prestations de service	763 860,46	936 960,09	987 000
75 - autres produits de gestion courante			
77 - produits exceptionnels		2 195,00	
002 - excédent de fonctionnement reporté			

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	19 678,83	15 884,88	20 000
23 - immobilisations en cours	19 678,83	15 884,88	20 000
001 - excédent d'investissement reporté			
RECETTES	19 778,35	13 847,77	20 000
040 - transferts entre sections (amortissements)	11 987,49	11 397,00	12 000
1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	7 790,86	2 450,77	
021 - virement de la section de fonctionnement			8 000
001 - excédent d'investissement reporté			

TOTAL Budget Annexe Eau & Assainissement sur le site du Futuroscope	763 511,61	818 627,43	1 007 000
--	-------------------	-------------------	------------------

BUDGET ANNEXE RÉSEAUX IMAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	305 030,41	237 406,86	205 000
011 - charges à caractère général	305 030,41	237 406,86	202 600
65 - charges de gestion courante			400
67 - charges exceptionnelles			
042 - transferts entre sections (amortissements)			2 000
RECETTES	246 248,28	287 436,47	205 000
70 - ventes de produits et prestations de service	245 246,84	287 436,47	205 000
75 - autres produits de gestion courante	1,44		
77 - produits exceptionnels	1 000,00		
002 - excédent de fonctionnement reporté			

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023 - Provisoire	BP 2024
DÉPENSES	93 416,72	46 869,67	130 000
23 - travaux	93 416,72	46 869,67	130 000
RECETTES	150 000,00	71 000,00	130 000
16 - emprunt			128 000
1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00	71 000,00	
040 - transferts entre sections (amortissements)			2 000

TOTAL Budget Annexe Réseaux Image	398 447,13	284 276,53	335 000
--	-------------------	-------------------	----------------

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MARS 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction du Budget et des Finances

RAPPORT DU PRESIDENT

PROJET BUDGET PRIMITIF DE 2024

Le projet de budget primitif 2024 (BP 2024) est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du 8 février 2024.

Son élaboration a été réalisée dans un contexte incertain marqué par le ralentissement de la croissance et la chute des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), recette dynamique ces dernières années pour le Département, qui, par ailleurs, a perdu tout pouvoir de taux.

Les décisions nationales prises successivement depuis 2022 ont également un impact sur le financement des politiques départementales : plus de 22 M€ de dépenses nettes nouvelles à financer en 2024 : Ségur de la Santé puis du Social, Loi Taquet dans le secteur de la protection de l'enfance, revalorisations successives du RSA, revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et du SMIC,

Dans ce contexte, ce projet de budget est la traduction de la volonté du Département de la Vienne de confirmer sa place au cœur des politiques des solidarités et de poursuivre les engagements ambitieux pris en faveur des politiques départementales. Ces ambitions ont été développées et présentées dans les rapports de chaque commission thématique.

Le projet de budget consolidé s'établit ainsi à 543 M€ en dépenses réelles totales dont près de 106 M€ pour soutenir l'investissement en Vienne.

Modalités de vote et présentation

Par délibération de la Commission Permanente du 23 septembre 2021 relative à la signature d'une convention de services comptables et financiers, a été approuvé le principe du passage à la nomenclature M57 des budgets du Département de la Vienne à compter du 1er janvier 2023. Le Budget Primitif 2024 a donc été construit en conformité avec cette nomenclature. Dans la continuité des précédents budgets primitifs, il est soumis à adoption sous la forme d'un vote par nature.

Pour établir une comparaison avec les années antérieures, il est proposé une présentation fonctionnelle aux annexes 1 (recettes) et 2 (dépenses). Les budgets annexes en présentation simplifiée sont regroupés dans l'annexe 3.

Approche générale du budget

Un budget ambitieux pour les solidarités

+10 M€ pour les budgets de solidarités consacrés aux publics vulnérables par rapport au projet de Compte Administratif 2023. Ce sont ainsi plus de 68% des dépenses réelles de fonctionnement qui seront consacrées aux politiques de l'enfance, l'autonomie, l'insertion, l'action sociale et la santé, soit près de 297 M€.

Le Département prendra ainsi toute sa part à la revalorisation salariale des agents du secteur médico-social dans le cadre du Ségur du Social, des revalorisations salariales indexées sur le SMIC ou des mesures de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile. Des efforts budgétaires supérieurs de 5% sont ainsi portés sur les budgets de l'autonomie, premier budget solidaire du Département de la Vienne. Les actions en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance bénéficieront également d'une revalorisation de plus de 4% (+2,8 M€ par rapport au projet de CA 2023).

Le Département confirme ses engagements auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) conformément à la convention de partenariat pluriannuelle 2023-2025. 14,19 M€ sont ainsi prévus au BP 2024 pour le fonctionnement et l'investissement du SDIS.

Un budget ambitieux par son niveau d'investissement sur les grandes compétences départementales et par le soutien aux communes et EPCI

56,7 M€ pour la maîtrise d'ouvrage départementale, dont :

- 22,4 M€ pour le réseau routier départemental et la mobilité ;
- 23 M€ pour les collèges de la Vienne : des équipements modernisés et des bâtiments rénovés pour les collégiens par la réalisation de travaux avec des actions importantes sur les volets énergétiques et environnementaux ;
- 6,7 M€ pour les bâtiments départementaux parmi lesquels le projet de la Frappière : extension de la DGAS et de la MDPH ainsi que la construction de la MDS de Poitiers et de l'Espace Vienne Autonomie (EVA).

16,6 M€ pour les subventions d'investissement du dispositif 'ACTIV' dédié aux communes, groupements de communes, mais également à des appels à projets spécifiques (schéma de l'eau, patrimoine, habitat, centre-bourgs...).

Un budget ambitieux pour la jeunesse, la culture, le sport et l'attractivité du territoire

- 8,3 M€ pour assurer le fonctionnement des collèges de la Vienne et poursuivre les aides à la restauration scolaire,
- 5,2 M€ pour le développement touristique et les infrastructures majeures de la Vienne que sont le Parc du Futuroscope et l'Aréna,
- 3,2 M€ consacrés aux actions en faveur de l'environnement,
- 3 M€ pour faire de la Vienne un territoire d'excellence numérique éducatif via le développement d'équipements, de ressources et de moyens en formation, la mise en œuvre du dispositif Territoire Numérique Educatif (TNE) et du projet Pôle Numérique pour l'Éducation et la Formation (PNEF),
- 2,7 M€ pour les actions en faveur de la culture, de la lecture publique et des archives départementales et la poursuite d'un plan d'actions transversales en faveur de la citoyenneté auprès de la jeunesse,

- 1,8 M€ pour promouvoir le sport et faire rayonner en Vienne les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Un budget ambitieux pour l'administration départementale

- Le Département de la Vienne a démontré sa capacité à maîtriser l'évolution des charges de personnel et de l'administration départementale, grâce à des démarches de rationalisation et de mutualisation, tout en préservant la qualité du service rendu. Le projet de BP 2024 confirme cette vigilance, tout en déployant les moyens nécessaires pour accompagner avec ambition les transitions nécessaires de l'administration :
- Transition en matière de ressources et relations humaines : 70,6 M€ pour le personnel départemental afin d'accompagner la mise en place du nouveau régime indemnitaire obligatoire (RIFSEEP – phase 2) et assumer les mesures de revalorisation issues du Ségur du Social et la revalorisation du point d'indice, contribuant à la reconnaissance des agents et à l'attractivité de notre administration ;
- Transition numérique : 5,4 M€ pour la mise en œuvre des projets de modernisation et de sécurisation des systèmes d'information ;
- Transition énergétique et responsable :
 - poursuite des actions en faveur du développement d'une flotte automobile et d'une administration responsable ;
 - poursuite des actions lancées dans le cadre du plan de sobriété énergétique ;
 - poursuite de la mise en œuvre des actions du plan SEVE et des démarches impulsées pour renforcer l'intégration de la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre de toutes les politiques départementales.

Equilibre général du budget

L'ensemble des recettes prévisionnelles qui permettront de financer les projets, tant en fonctionnement qu'en investissement, ont été détaillées dans un précédent rapport.

Le projet de budget primitif 2024 permet de dégager une épargne brute supérieure au remboursement en capital de la dette et également une épargne nette prévisionnelle positive. L'équilibre réglementaire est donc respecté.

Compte tenu des prévisions en recettes et dépenses de fonctionnement, et du remboursement prévisionnel en capital de la dette, le budget primitif 2024 permettrait de dégager une épargne nette positive supérieure à 10 M€.

	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement *	468 816 000
Dépenses réelles de fonctionnement	433 506 000
Epargne brute	35 310 000
Remboursement prévisionnel de la dette en capital	22 100 000
Epargne nette prévisionnelle	13 210 000

* yc reprise anticipée de résultat : 17 M€

Je vous propose d'adopter le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 en sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, pour le budget principal et les budgets annexes, conformément aux tableaux récapitulatifs joints en annexes 1, 2 et 3.

La présentation normalisée du projet de budget primitif 2024, avec le détail des inscriptions par nature, est jointe en annexe 4 sur le portail élus.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Alain PICHON : Quelques mots. On vient de voter un budget responsable, RSE, solidaire et engagé, je vous l'ai déjà dit, et engagé au service des habitants de la Vienne. Nous assumons toutes nos compétences, mais il est vrai qu'en 2025, si l'État ne prend pas ses responsabilités et continue de nous imposer sans concertation, avec peu de compensations, de nous asphyxier puisque nous n'avons pas d'autonomie financière, vous le savez, nous n'aurons que des difficultés et sans doute pas de possibilités de voter un budget 2025 cohérent avec nos compétences, nos souhaits, nos choix. Compétences que nous avons de solidarité, quasiment 300 000 000 €, nous les assumons, et vous avez vu tous les projets nouveaux, malgré une attention extrêmement forte de tous pour un budget serré, les évolutions importantes dans tous les domaines des solidarités. Soutenir les territoires, c'est aussi extrêmement important. C'est soutenir les Français. C'est soutenir les habitants de la Vienne. Je lance donc effectivement un appel au Gouvernement. Quand j'entends le Ministre du Budget qui veut faire payer une partie de la dette aux collectivités, il faut être attentifs et arrêter de nous asphyxier. Je vous remercie pour votre attention. Un grand merci pour les collaborateurs et les élus. Un gros travail évidemment. Passez une bonne journée et un bon week-end pascal. À tout de suite.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 13 h 30.

La Secrétaire de Séance,
La Vice-Présidente Déléguée
du Conseil Départemental,

Joëlle PELTIER

Pour la Secrétaire de Séance
Le Conseiller Départemental,



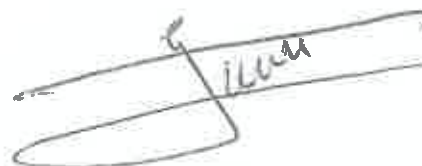
Alain JOYEUX

Le Président du Conseil Départemental
de la Vienne,



Alain PICHON

Pour la Secrétaire de Séance
La Conseillère Départementale,



Pascale GUITTET